

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

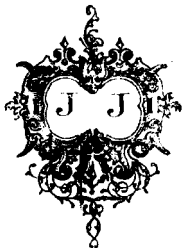
GUILLAUME II

ROI DES PAYS-BAS,
PRINCE D'ORANGE-NASSAU,
GRAND-DUC DE LUXEMBOURG,
ETC., ETC., ETC.

PAR

J. JORIS

Le règne de Guillaume II a inauguré
l'ère de la régénération politique et
économique du Grand-Duché.



LUXEMBOURG

J. JORIS, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1877

GUILLAUME II



I

Les premières années de la jeunesse de Guillaume II.

Le prince Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, qui monta sur le trône le 7 octobre 1840 sous le nom de Guillaume II et qui est mort à Tilbourg le 17 mars 1849, est né à La Haye le 6 décembre 1792. Son père, Guillaume-Frédéric, plus tard Guillaume I^{er}, portait le titre de Prince d'Orange et était héritier du stadhoudérat; sa mère était la princesse Frédérique-Louise-Wilhelmine de Prusse. Son grand-père, Stadhouder de Hollande, régnait sous le nom de Guillaume V.

La jeunesse du Prince Guillaume n'a pas été à l'abri des vicissitudes humaines.

La révolution française, qui venait d'éclater, ne

devait pas rester sans exercer une influence considérable sur les destinées de la Maison Souveraine des Pays-Bas.

Le 18 janvier 1795, la famille du prince Guillaume (alors à peine âgé de deux ans) fut obligée de quitter le sol de la Hollande et de se réfugier en Angleterre. Cette fuite eut lieu dans une humble barque de pêcheur, conduite par Michel de Heyer : elle portait le jeune prince, sa mère et sa grand'mère. Son grand-père et son oncle suivirent quelques heures plus tard. Ils obtinrent pour résidence le château de Hampton-Court, dans le comté de Middlesex.

Le séjour des fugitifs princiers en Angleterre fut de courte durée. Un an après son arrivée dans ce pays, la Princesse se retira avec son fils à Berlin, où celui-ci commença ses premières études.

Par suite de la paix d'Amiens et d'un traité particulier conclu entre la Prusse et la république française, la maison d'Orange avait obtenu une compensation territoriale en Allemagne. Le 29 août 1802 le vieux stadhouder, Guillaume V, renonça à ses droits en faveur de son fils, qui choisit la ville de Fulda pour résidence, tandis que sa cour restait à Berlin.

Dès le mois de mai 1806, le prince Guillaume

entra à l'académie militaire. Mais ses études eurent une interruption forcée.

La journée d'Iéna (14 octobre 1806) vint ébranler la monarchie prussienne jusque dans ses fondements. Le père du Prince avait été fait prisonnier à Erfurt et Fulda occupé par les troupes françaises. La cour de Berlin se transporta à la hâte à Stettin et bientôt après à Dantzig. Le prince Guillaume, alors âgé de 14 ans, prit le même chemin. Un armistice fut conclu à Charlottenburg; la cour prussienne rentra à Berlin et Guillaume reprit ses études à l'académie militaire; il put être reçu dans la première classe, malgré son âge. Il fut confirmé le 30 mars 1809, et le 9 avril suivant eut lieu son admission à la sainte cène.

Le 10 avril 1807 le Prince reçut sa nomination d'officier dans l'armée prussienne.

Cependant son père avait pris depuis longtemps la résolution de l'envoyer en Angleterre. Il se rendit donc à Kœnigsberg, où résidait alors la cour, pour obtenir à ce sujet l'autorisation du roi de Prusse, Guillaume III. Ce fut à cette occasion que le jeune prince reçut les insignes de l'ordre de l'Aigle noir. Le départ pour l'Angleterre, qui dut se faire en secret, eut lieu le 1^{er} juin 1809.

Le 20 juin suivant, le prince Guillaume fut présenté officiellement à la cour d'Angleterre.

II

Études et première campagne de Guillaume II.

L'éducation scientifique et militaire du Prince avait cependant besoin d'être complétée.

Le 12 juillet 1809 il se rendit à Oxford, pour y suivre les cours de la célèbre université de cette ville. Il y étudia le droit, la logique et la morale.

Le 10 janvier 1810, il présida, en remplacement du duc de Portland, mort le 30 octobre 1809, la solennité de l'installation de lord Grandville comme chancelier de l'université.

Pour se rendre au désir de son père qui voulait lui faire connaître l'Angleterre et ses habitants, il entreprit un voyage dans le nord, en Ecosse et en Irlande. Il se mit en route, fin mai 1810, accompagné de Messieurs de Constant et Johnson. Le voyage dura quatre mois.

Vers la fin de 1810 le jeune Prince demanda à son père l'autorisation de servir dans l'armée anglaise, sous le commandement de lord Wellington. Cette autorisation lui fut accordée. Nommé lieutenant-colonel le 20 mai 1811, il partit le 21 juin

de Spithead à bord de la frégate *The Mermaid*, et débarqua à Lisbonne le 26 juin. De Lisbonne il continua son voyage à cheval, et arriva, après quatre jours de marche, dans la matinée du 6 juillet, à Elvas, ville forte sur la frontière portugaise et située en face de Badajoz, forteresse espagnole.

Le 21 octobre 1811 le Prince fut promu au grade de colonel et attaché comme adjudant à la personne de lord Wellington. Le 24 septembre de la même année il reçut le baptême du feu, et au milieu de la mêlée où il se trouvait engagé, il essaya pour la première fois le sabre dont sa mère lui avait fait cadeau et qu'il conserva religieusement jusqu'à sa mort.

Dans son rapport du 29 septembre 1811 lord Wellington s'exprima en ces termes sur le compte du jeune guerrier :

„S. A. le prince Guillaume m'a accompagné dans les „opérations de ces derniers quatre jours, et il s'est trouvé „pour la première fois au feu. Il a montré à cette occasion „tant de courage et d'intelligence qu'il justifie l'espoir de „devenir un ornement de sa race.“

Le 8 janvier 1812 le Prince prit une part active à l'assaut de la redoute de Francisco, fort avancé de Ciudad Rodrigo, après la prise duquel la ville

fut régulièrement assiégée. A l'assaut qui eut lieu le 19 janvier, le Prince monta un des premiers sur la brèche.

Après la prise de Ciudad Rodrigo, l'armée anglaise mit le siège devant Bajadoz. L'assaut fut fixé au 6 avril. A cette occasion le prince Guillaume se distingua de nouveau, car le 10 juin lord Wellington demanda pour lui la *médaille d'or*, médaille qui n'était accordée qu'à des officiers supérieurs anglais ayant commandé une division et ayant accompli de hauts faits d'armes.

Vers cette époque le père du prince Guillaume lui proposa un mariage avec la princesse Charlotte d'Angleterre. Le Prince, qui ne voulait répondre par un refus, donna une réponse évasive, car son intention de continuer à suivre les opérations militaires en Espagne était bien arrêtée.

Le 17 juin 1812, lord Wellington, accompagné du prince Guillaume, fit son entrée dans Salamanque. Le 22 juillet suivant eut lieu une grande bataille aux environs de cette ville. Dans le rapport y relatif, lord Wellington dit :

„J'ai des obligations particulières envers les officiers de
„mon état-major. Parmi ces derniers, le prince Guillaume
„mérite surtout d'attirer votre attention. Sa conduite sur

„le champ de bataille aussi bien que dans toutes les autres occasions, a été des plus recommandables. Il a attiré sur lui tous les regards et a acquis l'estime de toute l'armée.“

A la suite de cette affaire, le Prince reçut la médaille d'or antérieurement demandée pour lui; les noms de *El Bodon*, *Ciudad Rodrigo*, *Badajoz* et *Salamanque*, qui s'y trouvaient gravés, étaient autant de témoignages du mérite de celui dont elle ornait la poitrine.

Le 19 septembre 1812 commença le siège de Burgos. Le 22 septembre le Prince reçut l'agréable nouvelle que le Prince-Régent d'Angleterre l'avait nommé son adjudant, par décret du 8 du même mois.

Le siège traînait en longueur, ce qui permit au Prince de demander un congé de plusieurs mois. Le 17 décembre, il se rendit en compagnie de quelques officiers de l'armée anglaise à Oporto, pour s'y reposer des fatigues de la campagne. Son père, qui était d'une extrême sévérité par rapport aux mœurs, l'y fit secrètement surveiller; le 28 avril 1813, il écrivit à un ami qu'il avait l'assurance que son fils qui s'était jusqu'ici montré comme un chevalier sans peur, était resté à Oporto un chevalier sans tache.

Le Prince avait rejoint l'armée le 13 janvier 1813.

Il reçut peu après la nouvelle que la Prusse s'était soulevée pour affranchir l'Allemagne du joug de l'étranger. Il écrivit, le 7 avril 1813, à son oncle, le duc d'York, une lettre dont voici le résumé :

„N'ayant reçu de mon père aucune nouvelle sur la tournure que prennent les affaires en Allemagne, je ne crois pas que l'Angleterre enverra des troupes et je voudrais bien rester au service anglais. Mais en ce moment il me faut désirer entrer au service du roi de Prusse. Si je ne craignais de laisser échapper une occasion aussi décisive pour les intérêts de ma famille, je ne pourrais me résoudre à me séparer de lord Wellington.“

Les hommes d'Etat anglais songaient également à provoquer un soulèvement en Hollande. Ils jetèrent les yeux sur le prince Guillaume pour lui confier la direction du mouvement. Le ministre anglais s'adressa à lord Wellington afin d'obtenir des renseignements sur le Prince. Dans sa réponse, datée de son quartier-général de Trénida, 18 mai 1813, on remarque le passage suivant :

„Le prince Guillaume me paraît doué de beaucoup de bon sens ; il a reçu une excellente éducation ; ses manières sont affectueuses ; il est aimé de tous ceux qui ont des relations avec lui.“

Mais le projet des hommes d'Etat anglais ne devait pas se réaliser.

Le 21 janvier 1813, le Prince prit une part brillante à la bataille de Vittoria. Dans son rapport, lord Wellington releva particulièrement la bravoure chevaleresque et l'esprit de pénétration du Prince.

Après cette bataille, le Prince ne figura plus que dans quelques escarmouches, entr'autres dans le combat de Soraure, le 21 juillet, où il eut un cheval tué sous lui.

Lord Wellington avait rédigé un rapport sur les opérations de l'armée ; il résolut de le faire porter en Angleterre par le prince Guillaume qui avait été toujours à ses côtés et qui se trouvait ainsi à même de donner de plus amples détails sur le mouvement des troupes.

Le 4 avril le Prince reçut l'ordre de partir pour l'Angleterre ; il s'embarqua le 5 et arriva à Londres le 16 au matin. Il repartit déjà le 16 septembre pour l'Espagne et arriva le 22 au quartier-général de Lesaca.

Il se distingua de nouveau à la bataille de la Nivelle. Le rapport de lord Wellington fait de lui le plus grand éloge.

III

Campagne de Belgique.

(1814 — 1815)

Le jour même de la bataille de la Nivelle, le comte Bathurst écrivit à Wellington de renvoyer le Prince en Angleterre.

Cependant la Hollande s'était soulevée et avait repris la position de peuple indépendant. Le père du Prince, proclamé Prince souverain des Pays-Bas, fut reconnu comme tel par les puissances alliées. Ces événements n'eurent d'autre influence sur le jeune Guillaume que celle de hâter son retour. A peine rétabli d'une maladie d'yeux, il s'empressa de quitter le sol de l'Espagne et de rentrer en Hollande. Ce fut le 10 décembre 1813, après seize années d'absence, qu'il revit pour la première fois la ville qui l'avait vu naître et qu'il avait quittée en fugitif, en 1795.

Le 30 mars 1814, Guillaume I^{er} prêta à Rotterdam serment à la Constitution votée le 29 mars 1814 par les notables des sept provinces réunies. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il fit

allusion à une alliance plus intime avec l'Angleterre par le mariage du prince Guillaume avec la princesse Charlotte. Ce projet ne se réalisa pas.

Le prince Guillaume avait été promu au grade de major-général dans l'armée anglaise ; son père, Guillaume I^{er}, le nomma général et inspecteur de l'armée néerlandaise et de la milice nationale dont la création avait été arrêté. L'armée fut organisée tant bien que mal, à la hâte, et le prince Guillaume établit son quartier-général à Tilbourg, le 2 avril, pour le transférer, le 11 avril, à Roosendaal. Cette campagne se borna toutefois à une reconnaissance de la forteresse de Berg-op-Zoom, assiégée par les Anglais, et à un armistice signé le 20 avril avec le commandant français. L'armée des alliés avait déjà fait son entrée dans Paris.

Entretiens le Prince avait été chargé de la direction supérieure du département de la guerre. Il crut le moment venu de mettre à profit les fruits de son expérience et il travailla jour et nuit à un projet de défense du pays. Il rencontra de la résistance et ses projets n'eurent aucune suite.

Le 21 avril 1814, le Prince se rendit à Bruxelles, et, le 13 août, en sa qualité de général anglais, il prit le commandement en chef des troupes britanniques destinées à rester en Belgique. A cette

occasion, il fut décoré des insignes de l'ordre de la Toison-d'Or d'Espagne et de ceux de l'ordre du Bain. Ce dernier ordre était un hommage que l'Angleterre lui rendait pour avoir contribué à la gloire de ses armées.

Le Prince resta tout l'hiver de 1814-1815 en Belgique, à la tête de l'armée anglaise. Au commencement de mars 1815 toutes les provinces des Pays-Bas avaient été réunies sous le sceptre de la maison d'Orange-Nassau.

A la nouvelle du retour de Napoléon I^{er} de l'île d'Elbe, le prince d'Orange (titre lui décerné par un arrêté du 6 mars 1815) se démit, le 10 avril 1815, de ses fonctions de général en chef des armées anglaise et hollandaise et prit le commandement d'un corps d'armée sous les ordres de Wellington. Le 2 mai il établit son quartier-général à Braine-le-Comte. Il prit une part très-active à la bataille de Waterloo, où il eut un cheval tué sous lui et où une balle lui traversa le bras près de l'épaule. Quatre jours après avoir reçu cette blessure, le Prince rédigea un rapport détaillé sur la marche de la bataille et l'envoya à son père, par l'intermédiaire du major van Hoof.

Le prince d'Orange reçut de toutes parts les plus vives félicitations. Les États-Généraux du nouveau

royaume, réunis à La Haye, résolurent de lui donner un témoignage de la reconnaissance nationale, en lui offrant en toute propriété le domaine de Soestdyk. Le château devait être princièrement restauré. On y érigea un monument destiné à perpétuer le souvenir de la défense de Quatre-Bras. Les Chambres votèrent, à peu près à l'unanimité, l'achat d'un palais à Bruxelles, pour être remis en toute propriété au Prince, outre le domaine de Tervueren et la maison de plaisance qui en faisait partie. De plus, la première Chambre des Etats-Généraux avait fait placer, dans la salle de ses séances, un tableau d'Audewaerd, représentant le prince d'Orange au moment où il tombe blessé dans les bras du capitaine Constant de Villars. Ce tableau s'y trouvait encore en 1818.

Le témoignage de Wellington est surtout précieux :

„Je ne trouve pas, dit-il dans son rapport, assez d'éloges „pour le prince d'Orange, qui a, toute la journée, si par- „faitement dirigé les mouvements, que je n'ai pas eu besoin „de lui envoyer des ordres, du commencement à la fin de „la bataille.“

A l'occasion d'une proposition faite au Parlement anglais de remercier au nom du pays les officiers qui avaient combattu sous Wellington à

Waterloo, lord Castlereagh attira particulièrement l'attention sur le nom qui se trouvait en tête de la liste, sur le prince d'Orange qu'il appela *le jeune héros élevé à l'école de Wellington*.

Le général hanovrien, Alten, dit dans son rapport que le prince d'Orange, contre le corps duquel l'ennemi avait dirigé son attaque principale, avait montré un courage digne de ses glorieux ancêtres.

Le prince d'Orange retourna à l'armée le 13 juillet et entra à Paris, à la tête de son corps d'armée. Le 30 juillet il reçut la grand'croix de l'ordre militaire institué par Guillaume I^{er}. Il fut en outre décoré des insignes de l'ordre de Saint-Georges, 2^e classe, par l'empereur de Russie ; de l'ordre de l'Aigle rouge, 1^{re} classe, par le roi de Prusse, et de la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, par l'empereur d'Autriche.

Le 19 août 1815, le prince d'Orange quitta Paris pour retourner en Hollande. Il y fut l'objet des ovations les plus enthousiastes.

IV

Période de 1815 — 1828.

Pendant son séjour à Paris, le prince d'Orange avait obtenu l'assurance que ses fiançailles avec la

jeune Princesse Anna Paulowna, aussi distinguée par sa beauté que par les qualités de son cœur et de son esprit, étaient chose décidée. Après un court séjour en Hollande, il partit le 28 novembre pour St-Pétersbourg où il arriva le 20 décembre. Le mariage eut lieu avec une pompe extraordinaire, le 21 février 1816. Les brillantes fêtes qui furent données à cette occasion ne durèrent pas moins d'un mois.

Le prince d'Orange fut aussi bon père qu'il était bon fils. Le principe qui dominait dans l'éducation de ses enfants, était celui-ci : „Les princes doivent se conduire comme si les peuples avaient le droit de les destituer, et les peuples doivent se laisser gouverner comme si les princes leur avaient été donnés comme souverains par Dieu lui-même.“ Il vouait une grande sollicitude à la culture des beaux-arts ; le musée établi dans son palais de La Haye, qui jouit d'une célébrité européenne, en est la preuve indéniable. Sa bonté était devenue proverbiale ; pendant l'année de cherté de 1817 et pendant l'inondation du Zuyderzée en 1825, il a prouvé par ses actes à quel point les sentiments d'humanité remplissaient son cœur.

Le prince d'Orange était insensible aux fatigues corporelles. En moins de huit heures, il faisait à

cheval le trajet de La Haye à Bruxelles. Un jour, après avoir pris une part active aux manœuvres, de six heures du matin à midi, il remonta de nouveau à cheval après avoir dîné avec son père dans sa tente, et partit pour Spa où il voulait faire une surprise à la princesse d'Orange : A la nuit tombante, il avait fait quarante lieues.

Le peuple ne savait mieux dépeindre son affabilité, qu'en disant de lui qu'il n'avait de la cour que les manières.

A partir de 1815, la vie politique du prince d'Orange comprend deux parties distinctes : Ses actes comme chef de l'armée et son intervention dans les affaires de l'État.

Par décret de son père du 6 avril 1814, le prince d'Orange avait obtenu la direction supérieure des affaires militaires. Après le second traité de Paris (20 novembre 1815), il renonça à ses grades dans l'armée anglaise pour se vouer uniquement à ses nouvelles fonctions. Il n'eut pas lieu d'être content de son entourage et en 1817, il pria son père de le décharger de la direction supérieure de l'armée. Guillaume I^{er} se rendit lui-même à Bruxelles, le 12 septembre, pour le faire revenir sur sa résolution. Ce fut en vain. Le 15, la démission fut signée. Cependant, grâce à l'intervention

de la reine, le roi le réintégra dans ces hautes fonctions, le 24 décembre suivant.

Aux Etats-généraux, le Prince faisait entendre souvent sa voix et son avis l'emportait fréquemment. Ainsi, lorsqu'en 1819 les Etats délibéraient sur la réforme du Code pénal et voulaient y inscrire un article portant la peine de mort contre les duellistes et leurs témoins, le Prince se prononça énergiquement contre cette peine dans la séance du 18 février. Son avis prévalut.

Il résulte de tout ce que Guillaume II a écrit, dit et fait comme Prince héritier du trône, que ses principes se résument comme suit : „C'est dans les institutions monarchiques, appuyés sur l'armée, que l'ordre et la stabilité trouvent leur seule garantie; la liberté est la base fondamentale de l'existence du peuple néerlandais; l'organisation de l'Etat doit être perfectionnée uniquement par les voies légales, et en respectant les droits acquis.“

En 1825, le prince d'Orange se rendit en Russie; à cette occasion il fut nommé chef d'un régiment de hussards qui porta dès lors le nom de „Prince d'Orange.“ En septembre de la même année, il visita le champ de bataille de Waterloo, en compagnie du roi de Prusse qui le nomma, à l'endroit même où il avait été blessé, chef du 4^e régiment de cuirassiers, qui porta depuis la couleur orange.

V

La Révolution belge.

(1828 — 1839)

Dès l'année 1828, la révolution couvait en Belgique. Le jour du vote d'une nouvelle loi sur la presse, le 17 mai 1829, eut lieu la première démonstration contre le gouvernement de Guillaume I^{er}. On montrait dans les rues le Lion belge, brisant ses chaînes et écrasant un serpent sur l'autel de la patrie ; au-dessus du Lion planait le génie de la Liberté surmonté d'une croix avec l'inscription : *In hoc signo vinces*. Le même jour, le prince d'Orange fut nommé Président du Conseil des ministres et du Conseil d'Etat. Trois jours après, il reçut le titre de colonel-général et comme tel le commandement supérieur de toutes les gardes civiques du royaume.

Le prince d'Orange ne se faisait point illusion sur les difficultés de sa mission. Cependant il ne se découragea pas et tous ses efforts tendirent à les aplanir. Dans ses voyages d'inspection, il eut l'occasion de se convaincre que la révolte n'attendait qu'un moment propice pour éclater. Il se trou-

vait à La Haye lorsque, dans la nuit du 26 août 1830, il reçut la nouvelle que depuis vingt-quatre heures Bruxelles était le théâtre de graves désordres.

La révolution belge commençait à prendre le caractère d'un fait accompli. Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans les détails de ce drame populaire, nous nous bornerons à quelques observations générales ayant principalement trait à la personne du Prince qui fait l'objet de cette esquisse.

L'attitude du prince d'Orange fut admirable pendant cette époque d'effervescence. On lui avait proposé de se mettre à la tête du mouvement et d'accepter la couronne de Belgique :

„Non ! non ! s'écria-t-il, la postérité ne dira jamais qu'un „Nassau a fait tomber la couronne du front de son père „pour la placer sur sa propre tête.“

Le 3 septembre, à dix heures du matin, une commission vint lui proposer de rester en Belgique. On cria même : „Vive le roi !“ avec un enthousiasme indescriptible. Le Prince mit la main sur son cœur et dit :

„Je vous remercie pour les sentiments que vous exprimez „à mon égard, mais comme premier sujet du roi, je dois vous „donner l'exemple de l'obéissance. Mon cœur a été toujours „avec vous, mais je ne puis rien faire qui me rende indigne „de votre estime.“

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'histoire de cette révolution nous conduirait trop loin ; il faut nous borner à citer quelques faits témoins des sentiments d'humanité et de générosité avec lesquels, comme le dit Guillaume I^{er} dans une de ses proclamations, ses fils avaient rempli leur difficile mission et que la nation ne manquerait pas de reconnaître un jour.

Charles Withe, envoyé britannique à Bruxelles, qui avait aussi eu l'occasion de suivre les diverses phases de la révolution, a écrit dans son histoire de cette époque :

„La conduite du prince d'Orange pendant tout le temps
„de son séjour à Bruxelles, mérite les plus grands éloges.
„Son sang-froid, sa franchise, son affabilité et son courage
„lui ont conquis tous les cœurs et même les ennemis les
„plus implacables de sa maison et de sa foi n'ont pu lui
„refuser leurs éloges mérités. Si la conservation de la
„monarchie en avait dépendu, elle aurait été sauvée sans
„aucun doute.“

Le même auteur dit, au sujet du refus du prince d'Orange d'accepter la couronne de la Belgique :

„Il n'a pas profité de cette occasion de conserver la
„Belgique à sa famille, parce que la piété filiale, le pro-
„fond respect pour son père et les sentiments d'honneur
„chevaleresque qui ne le distinguent pas moins que son
„courage, avaient pris complètement le dessus dans son
„cœur.“

Le 4 octobre 1830 un arrêté du roi Guillaume I^{er} confia au prince d'Orange le gouvernement provisoire, au nom du roi, sur toutes les parties des provinces méridionales, où l'autorité royale était encore reconnue. On lui désigna la ville d'Anvers comme résidence, avec la recommandation d'user de moyens paisibles et conciliants pour ramener au devoir les provinces révoltées. Le soir le Prince partit pour Anvers et le lendemain il fit publier un manifeste dans lequel il promettait les réformes demandées.

Le même jour, Guillaume I^{er} appela aux armes les Néerlandais et demanda l'intervention armée des puissances garantes. Il y eut hésitation et, de l'avis de grands diplomates, le prince d'Orange était le seul homme qui pût empêcher une guerre européenne.

Le 19 octobre, le général Chassé avait déclaré Anvers en état de siège. Le 25, le prince d'Orange lança une proclamation dans laquelle il faisait ses adieux à la Belgique et le 26, il quitta le sol de ce pays. Le 2 novembre, il se rendit à Londres où s'étaient réunis les représentants des grandes puissances pour délibérer sur les mesures à prendre. Pendant qu'il se trouvait en cette ville, il reçut la proposition d'accepter le trône de la Belgique.

Il lui parvint une adresse signée par 90,000 habitants des villes de Bruxelles, Anvers, Gand et Bruges, dans laquelle on disait que le désir général de la nation belge était d'avoir pour roi le prince d'Orange. Dans son manifeste daté de Londres, 11 janvier 1831, il déclara ne pas refuser dans l'intérêt de la maison d'Orange.

Trois semaines après cette déclaration, le 2 février 1831, Ernest Grégoire, plus tard rédacteur à Luxembourg, fit à Gand une manifestation en faveur de la maison d'Orange. Il fut arrêté et l'on trouva sur lui une lettre du prince d'Orange, de laquelle il ressortait que le Prince n'avait pas trempé dans cette manifestation.

Entretiens les événements marchaient leur chemin, et le prince d'Orange avait épuisé tous les moyens de conciliation ; la séparation de la Belgique d'avec la Hollande était devenue un fait accompli.

Le 21 juillet 1831, le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha fit son entrée à Bruxelles comme roi des Belges. Guillaume I^{er} résolut alors d'avoir recours aux armes. Le 23 juillet il passa ses troupes en revue et le 29 il en confia le commandement au prince d'Orange. Le 1^{er} août, celui-ci adressa, de son quartier-général de Bréda, à son

armée un ordre du jour qui provoqua la plus grande satisfaction dans les provinces septentrionales. Le Prince se mit en marche le 2 août. Son armée comptait 35,000 hommes. La campagne ne dura que dix jours, et fut glorieuse pour les armes hollandaises. Un traité de paix, conclu entre le roi de Hollande et la France, était venu arrêter le Prince au milieu de ses victoires ; le 14 août, il commença sa retraite vers les frontières de la Hollande.

Guillaume d'Orange fut nommé maréchal de camp ; deux canons conquis à Hasselt furent placés à côté du monument élevé en 1815 au château de Soestdyk.

Le 5 mai 1836, le prince d'Orange, en compagnie de ses fils les princes Guillaume et Alexandre, rendirent visite à la cour d'Angleterre. L'artillerie anglaise donna aux augustes visiteurs un grand banquet à Woolwich. Répondant à un toast qui lui fut porté, le Prince héritier, aujourd'hui Guillaume III, s'exprima en ces termes :

„Je remercie sincèrement le noble guerrier qui m'a fait
„l'honneur de boire à ma santé. Il a exprimé l'espoir de
„me voir suivre l'exemple de notre père ; nous déclarons
„que c'est là notre intention et nous donnons l'assurance
„qu'il n'y a pas un soldat néerlandais qui ne voie dans le
„prince d'Orange le meilleur modèle à imiter et qui ne
„soit fier de servir sous ses ordres.“

En 1838, la guerre menaçait d'éclater de nouveau entre les Pays-Bas et la Belgique, cette dernière s'étant refusée d'accéder au règlement définitif accepté par le roi Guillaume I^{er}. Tous les yeux se dirigèrent alors vers le prince d'Orange, que l'opinion et la confiance publiques désignaient naturellement pour être placé à la tête de l'armée. Mais le traité du 19 avril 1839 vint enfin écarter les dangers d'une guerre ; la paix fut définitivement signée.

Le 6 juillet 1839, le prince d'Orange reçut la direction supérieure du département de la guerre. Il s'agissait d'établir un système de défense générale du royaume. Le Prince développa son système dans un mémoire daté du 16 août 1840. Ce mémoire resta sans réponse de la part du roi Guillaume I^{er}, que l'idée de son abdication préoccupait sans doute, abdication qui eut lieu environ sept semaines plus tard, le 7 octobre.

DEUXIÈME PARTIE.

VI

**Avènement au trône du prince d'Orange sous le titre
de Guillaume II.**

Dès les premiers jours d'octobre 1840, les journaux néerlandais, l'*Avendbode* et le *Handelsblad*, répandirent le bruit que Sa Majesté Guillaume I^{er} avait pris la détermination d'abdiquer en faveur de S. A. R. le prince d'Orange.

On n'y voulait pas croire. Le journal de la ville et du Grand-Duché dit, le 7 octobre, que, quoique cette nouvelle ne fût contredite par aucune feuille des Pays-Bas, il ne fallait, en pareille matière, ne donner créance qu'aux publications officielles.

Mais déjà le 5 octobre, le prince d'Orange était parti de Soestdyk pour le Loo, où l'abdication de Guillaume I^{er} eut lieu le lendemain.

Quelques jours plus tard, le 12 ou 13 octobre, furent affichées et publiées dans le Grand-Duché les trois proclamations suivantes :

I

Proclamation.

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou ouïront, salut!

Pénétré d'une respectueuse gratitude pour le secours, l'encouragement et l'appui que le Tout-Puissant, Maître des nations, ne Nous a jamais laissé manquer dans les hautes fonctions auxquelles Il Nous a appelé, Nous pouvons avec satisfaction reporter Notre vue sur la période de plus de vingt-sept ans, pendant laquelle Nous avons gouverné Notre patrie et le grand-duché de Luxembourg, pendant laquelle aussi Nous Nous sommes efforcé, selon Nos moyens, et conformément à ses lois et ordonnances, d'augmenter le bonheur et le bien-être de Nos sujets bien-aimés ainsi que la prospérité d'un pays qui a remplacé Nos pays héréditaires et que Nous avons affectionné sincèrement.

De nombreuses bénédictions du Très-Haut ont signalé Notre règne, même sous l'impression des événements politiques des dernières années, pendant lesquelles Nous avons éprouvé, dans toute son étendue, l'influence défavorable exercée sur Nous par des soins et des chagrins graves et non interrompus.

Les soins et les difficultés du gouvernement s'appesantissent sur Nous; Nous l'éprouvons de jour en jour davantage à mesure que Nos années s'accroissent et que Nous reconnaissons que les changements territoriaux du Grand-Duché nécessitent également des modifications dans le maniement des affaires et des changements des dispositions antérieures.

Toutefois Nos ordonnances rendues au commencement de cette année ont désigné la marche suivant laquelle l'établissement d'une organisation et d'une administration bien réglées devra être continué.

Après mûre réflexion, Nous avons cru l'époque opportune pour donner suite au dessein que Nous avons formé depuis longtemps, de passer en paix et délivré des soins du gouvernement, le restant des jours que Dieu voudra Nous donner, avec le souvenir reconnaissant de tous les biens que sa sagesse et sa bonté Nous ont accordés.

Une main ferme, forte et mâle, et une existence plus jeune, préservée des soucis de la vieillesse et que des souvenirs antérieurs ne font pas chanceler, sont exigées désormais pour gouverner le pays et pour travailler à son bonheur et à sa prospérité. Intimement convaincu que le fardeau du gouvernement Nous accablerait et Nous mettrait dorénavant hors d'état de consacrer à la bonne administration des intérêts de Nos sujets bien-aimés le restant de Nos jours, Nous avons arrêté, après mûre réflexion et de Notre volonté pleine et entière, de clore irrévocablement aujourd'hui Notre long règne et de transmettre Notre souveraineté royale grand-ducale et ducale à Notre fils bien-aimé le prince d'Orange, qui est le successeur légitime de Nos couronnes royale, grand-ducale et ducale.

Nous remercions nos bien-aimés sujets des preuves abondantes de confiance et d'attachement que Nous avons reçues d'eux pendant toute la durée de Notre règne, et Nous sommes convaincu qu'ils accueilleront avec amour et respect leur nouveau Roi, auquel la patrie est déjà si redevable, et qui, avec un cœur profondément ému, mais avec un courage mâle et en jetant un regard humilié vers l'appui du Très-Haut, a reçu aujourd'hui de Nos mains les couronnes de la Néerlande, de Luxembourg et du Limbourg, pour être occupées par lui et ses successeurs légitimes, par suite de l'acte solennel de Notre abdication et transmission volontaires, lequel acte sera transporté par Nos soins dans les archives du royaume et du grand-duché, pour y être déposé et gardé.

Enfin Nous statuons et ordonnons que lecture de Notre présente proclamation, par laquelle Nous terminons Notre règne, soit donnée dans les séances solennelles et publiques de la cour supérieure de justice et de cassation, et des tribunaux d'arrondissement, ainsi que devant les maisons communales des chefs-lieux de canton, qu'elle soit affichée aux lieux usités, enfin qu'elle soit insérée au *Mémorial législatif*.

Fait au Loo, aujourd'hui, 7 octobre 1840.

GUILLAUME I^{er}.

Par le roi,
STIFFT.

II

Proclamation.

Nous Guillaume II, par la grâce de Dieu, roi des

Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

Bien-aimés sujets de tout rang et de tout état,

La proclamation de Mon Père très-aimé et très-chéri vous a annoncé l'événement très-important que, courbé sous le poids des soucis d'un règne de vingt-sept ans, toujours consacré au bien-être de Son peuple, et signalé d'un côté par beaucoup de bénédictions pour Ses sujets, et de l'autre par des chagrins nombreux pour le Souverain, Notre Père et Notre Roi commun, avançant en âge, S'est déterminé en ce jour à Me transférer Son gouvernement.

Sans doute, vous sentez profondément avec Moi la perte que cette abdication fait souffrir à la patrie, et combien il doit être difficile pour Moi, Son successeur, d'occuper la place d'un Roi dont la bonté et la sagesse ont veillé pendant de si longues années au bonheur et à la prospérité du Luxembourg.

La seule résolution inébranlable de ne rien négliger de ce qui peut contribuer au bien-être de Mes sujets luxembourgeois et à l'augmentation du bonheur du pays, suivant en ceci l'exemple de Mon Père très-vénéralé, Me donne du courage à l'entrée de Mon règne.

Pour atteindre ce but, J'ai besoin de votre amour, de votre fidélité et de votre confiance.

Le Luxembourgeois était toujours fidèle à son Prince ; les fatales exceptions que quelques-uns en ont faites dans les dernières années n'ont pu le priver de cette qualité ; et, dans cette confiance et appuyé sur l'aide du Très-Haut, J'attends l'avenir avec sécurité.

Finalement J'ordonne que la présente proclamation sera

publiée dans une séance solennelle de la cour supérieure et de cassation, et des tribunaux d'arrondissement, ainsi que devant les Hôtels-de-Ville des chefs-lieux des cantons ; qu'elle sera, en outre, affichée dans tous les endroits où cela se pratique ordinairement, et enfin qu'elle sera insérée dans le *Mémorial législatif et administratif*.

Ainsi fait au Loo, le 7 octobre 1840.

GUILLAUME II.

STIFFT.

III

Proclamation.

Nous Guillaume II, etc.

Tous les fonctionnaires civils, tant supérieurs qu'inférieurs, ainsi que tous les officiers de ligne et de la garde communale, quel que soit leur rang ou grade, sont par les présentes confirmés dans leurs fonctions actuelles et les présentes seront publiées dans une séance publique et solennelle de la cour supérieure et de cassation, ainsi que devant les maisons de ville des chefs-lieux des cantons, et affichées aux endroits où cela se pratique ordinairement, et enfin insérées dans le *Mémorial législatif et administratif*.

Ainsi fait au Loo, aujourd'hui le 7 octobre 1840.

GUILLAUME II.

STIFFT.

Le 15 octobre 1840, la Cour supérieure de justice de Luxembourg ordonna la lecture de ces

proclamations, ainsi que le dépôt de ces actes au greffe et leur transcription sur le registre. Cette imposante cérémonie judiciaire se passa au milieu d'un profond recueillement.

Un des premiers actes de Guillaume II a été de permettre à M. Hassenpflug, de sinistre mémoire, de retourner en Allemagne d'où il n'aurait jamais dû sortir.

M. Hassenpflug avait été nommé conseiller intime et chef des services publics le 10 juin 1839. Son court séjour parmi nous a été considéré comme une véritable calamité publique. Aussi était-il tellement aimé que, le jour même où il reçut sa démission, le 24 octobre 1840 au soir, il se hâta de faire ses malles et partit à 1 heure de la nuit. Il n'avait pas voulu attendre les manifestations de la sympathie publique.

M. le Conseiller de régence Gellé fut chargé, à la même date, de ces fonctions devenues vacantes.

Dans sa séance du 30 octobre 1840, le conseil communal de la ville de Luxembourg (conseil de régence) prit la décision suivante :

Le Conseil de régence : considérant qu'une députation composée de Messieurs Philippe Christophe Wurth, échevin de la ville, Schrobilgen, greffier en chef et Théophile Wurth, docteur en médecine, et délégué par un grand

nombre d'habitants notables de la ville vers Sa Majesté, pour déposer au pied du trône l'expression respectueuse des vœux dont l'accomplissement est au pouvoir de Sa Majesté. Considérant que les objets que ces vœux embrassent ont été compris, soit généralement, soit spécialement, dans diverses requêtes présentées au pied du trône par les magistrats municipaux de la ville, arrête : Les personnes ci-dessus dénommées sont autorisées, en leurs qualités respectives, à porter la parole devant Sa Majesté, notre auguste Souverain, pour tout ce qui peut concerner le bien-être général et public.

La députation partit déjà le 31 octobre.

Le 3 novembre, M. Gellé partit également pour La Haye où il avait été mandé.

Ce même jour, 3 novembre, Guillaume II reçut la députation avec le plus vif intérêt et lui donna l'assurance que le bonheur du Grand-Duché sera constamment l'objet de sa sollicitude, et qu'il fera tous les efforts possibles pour que le pays reçoive l'organisation publique et le complément des institutions civiles, dont la promulgation n'avait pu être faite par suite d'obstacles qui, *maintenant*, ont complètement disparu.

La députation eut l'honneur de dîner, le même jour, à la Cour, et Sa Majesté lui fit l'accueil le plus flatteur.

Le 15 novembre, le Conseil de régence de la

ville de Luxembourg donna un banquet à Messieurs les députés qui s'étaient rendus à La Haye.

A ce banquet M. Scheffer, bourgmestre, porta le toast suivant à Sa Majesté le Roi Grand-Duc de Luxembourg :

Sa Majesté a entendu de la bouche de nos députés des paroles d'amour et de vénération, mais aussi des paroles de vérité telles qu'il convient à un Prince ami du bien public de les entendre ; Sa Majesté nous a transmis les assurances les plus paternelles et les plus positives de sa volonté de réparer les maux soufferts par le pays, par suite de la révolution, et de le conduire dans la voie du bien-être et de la prospérité. Honneur au Prince libéral auquel sont confiées les destinées de notre patrie !

Un deuxième toast fut porté, en l'honneur des députés, par un des échevins de la ville :

Nos cœurs, dit-il, sont encore émus du récit qu'ils nous ont fait de la réception dont Sa Majesté les a honorés ; notre Souverain s'est gracieusement chargé d'acquitter en partie, envers ces zélés citoyens, la dette de notre gratitude.

Le 28 novembre, la cérémonie de l'inauguration de Guillaume II et de la prestation du serment eut lieu dans la nouvelle église d'Amsterdam.

Voici les paroles qu'à cette occasion Guillaume II prononça d'une voix haute et émue :

Je suis prêt à prononcer en face de l'Éternel le vœu sacré, en entreprenant **Ma** noble tâche, de maintenir la loi fondamentale, de défendre l'indépendance du royaume, de protéger la liberté et les droits de tous **Mes** sujets et de veiller au progrès du bien-être général.

L'expression que vos nobles puissances ont à **Me** témoigner, comme interprètes de la Néerlande, de leur dévouement, de leur fidélité et de leurs bonnes intentions, sera chère à **Mon** cœur.

Je n'ambitionne d'autre récompense que l'amitié d'un peuple probe, libre et heureux. Il existe donc ici une communauté de droits et de devoirs, un accord des plus nobles sentiments, une communauté de buts et d'intérêts.

Puisse ce jour solennel laisser après lui une impression durable et témoigner comment le roi et le peuple ont juré d'observer leurs attributions. Puisse ce jour, par la grâce du Ciel, être l'avant-coureur d'une ère de paix et d'union dans notre patrie bien-aimée, durant laquelle se distinguera de plus en plus le caractère éminent du peuple néerlandais.

Et ce serment a été fidèlement, religieusement tenu, tant vis-à-vis de la Néerlande que du Grand-Duché.

Le 6 décembre, le Grand-Duché célébra la fête anniversaire de la naissance du Roi avec un éclat inaccoutumé.

Après avoir fait une pompeuse relation de cette fête, le *Journal de Luxembourg* termine par cette réflexion :

Nous avons la douce certitude que, dans cette journée mémorable, nos concitoyens ont proclamé hautement, avec enthousiasme, leur confiance dans le Souverain, et cette confiance est l'heureux résultat des assurances d'un heureux avenir que Sa Majesté a fait parvenir à notre cité et au pays par l'organe des députés chargés de présenter à Sa Majesté les hommages et les vœux des Luxembourgeois.

Dans le courant des années 1839 et 1840, et sous le régime Hassenpflug, la langue française avait été menacée d'être exclue des administrations publiques. Il y eut d'énergiques réclamations contre cette exclusion.

Le 6 février, un rescrit de Guillaume II rappela à tous les fonctionnaires que les règlements relatifs à l'emploi des langues française et allemande devront être sévèrement observés et que ces deux langues devront être placées sur le pied d'une complète égalité.

Le 18 février, Guillaume II accorda, en raison des circonstances exceptionnellement défavorables et à titre de secours, les sommes suivantes aux indigents des villes ci-après : Luxembourg, 500

florins; Echternach, 150 fl.; Grevenmacher, 100 fl.; Ettelbruck, 100 fl.; Diekirch, 100 fl.; Clervaux, 100 fl.; Vianden, 100 fl. et Remich, 100 fl.

Il avait exprimé le désir de voir ces secours distribués *en nature* et non en argent.

Guillaume II accorda, au mois de février 1841, à l'administration de la synagogue de la ville de Luxembourg, un subside de 300 florins pour chacune des deux années 1841 et 1842.

VII

Premier voyage de Guillaume II dans le Grand-Duché

20 au 25 juin 1841.

Guillaume II avait fait la promesse de venir visiter le Grand-Duché. Cette visite fut définitivement arrêtée au mois de février 1841.

Dès que cette résolution du Souverain fut connue à Luxembourg, on se hâta de prendre les mesures pour le recevoir dignement. Une commission d'organisation fut nommée; elle se composait de Messieurs *Dutreux*, membre du Conseil de régence, *Paquet*, professeur à l'Athénée, *Fressez*, professeur de dessin, *Barreau*, professeur et *Eydt*, architecte.

Le programme suivant fut arrêté et publié :

1. Les bourgmestre et échevins, à la tête du conseil de régence de la ville, accompagnés d'un détachement de la garde d'honneur, se rendront sur la limite du territoire de la ville, pour recevoir Sa Majesté.

2. Le détachement de la garde d'honneur se rangera en bataille et présentera les armes, les tambours battront aux champs, les cloches de toutes les paroisses sonneront.

3. Sa Majesté sera complimentée par Monsieur le bourgmestre de la ville.

4. Dès la réception de Sa Majesté à la limite du territoire, et après les premiers honneurs rendus, la garde d'honneur à cheval se formera autour de la voiture de Sa Majesté.

La garde d'honneur à pied marchera en file de chaque côté du cortège.

5. Le cortège marchera dans l'ordre suivant :

1° Un piquet de gendarmes à cheval.

2° Les commissaires ordonnateurs,

3° Les bourgmestre et échevins et

le conseil de régence de la ville,

4° Le chef des services civils et la

régence du pays,

} dans leurs voitures.

5° La voiture de Sa Majesté, précédée et suivie d'un détachement de gardes d'honneur à cheval.

6° Le commandant de la garde d'honneur à cheval à la portière de gauche du carosse du roi, le commandant de la gendarmerie à cheval à la portière de droite.

7° Les officiers Néerlandais présents à Luxembourg.

8° Les voitures de la suite de Sa Majesté.

9° Un détachement de gendarmes à cheval.

Le tout sans préjudice à la place qu'occupera S. A. le gouverneur de la forteresse fédérative et l'état-major de la garnison.

6. Le cortège suivra : Le Marché-aux-Poissons, la rue de la Boucherie, la rue du Curé jusqu'au carrefour de la rue du Fossé, l'ancien Marché-aux-Grains, la rue de la Reine vers l'Hôtel du Gouvernement.

7. Au passage de Sa Majesté devant l'église de St-Michel, M. le curé de cette paroisse se tiendra à l'entrée de l'église en habits sacerdotaux, avec tout son clergé.

8. Un arc de triomphe sera dressé à l'entrée du Marché-aux-Poissons. Il portera des inscriptions analogues à la circonstance.

Des gradins seront adossés à la base de ce monument. De jeunes demoiselles de la ville y seront placées pour offrir à Sa Majesté le vin d'honneur.

9. A partir de la porte du Château, jusqu'à l'arc de triomphe, et à partir de la façade intérieure de l'arc jusqu'à l'Hôtel du Gouvernement, les rues seront des deux côtés tendues en verdure. Dans les endroits où cette décoration pourrait gêner le passage, les maisons seront décorées de festons et de fleurs.

10. A chaque angle de la rue de la Reine et aux deux côtés du milieu seront élevés des mâts portant des oriflammes aux couleurs luxembourgeoises et de la maison d'Orange.

11. Toutes les rues par où passera Sa Majesté seront sablées.

12. A l'entrée de Sa Majesté dans l'Hôtel du Gouvernement, le service militaire y sera fait par la garde d'honneur.

13. Les honneurs à rendre par la garde d'honneur, tant à pied qu'à cheval, de même que le service de ce corps près la personne et dans le palais de Sa Majesté, seront déterminés par un règlement qui sera proposé par M. le major commandant.

14. Le soir de l'arrivée de Sa Majesté, tous les édifices publics seront illuminés et les habitants seront invités à illuminer les façades de leurs maisons.

15. Les élèves de l'Athénée se promèneront dans les rues, entre huit et dix heures, à la lueur des torches, musique et drapeau en tête.

16. Le lendemain du jour d'arrivée de Sa Majesté, il y aura course aux sacs, et distribution des prix aux vainqueurs.

17. Un mât de cocagne et un jeu de quilles seront dressés sur la place Guillaume, et des prix seront également remis aux vainqueurs.

18. Sur la même place, il sera dressé un orchestre avec enceinte pour des danses publiques.

19. Dans la même soirée, il y aura illumination générale comme la veille.

20. Il sera offert un bal à Sa Majesté par la ville.

21. Pendant le séjour de Sa Majesté dans la ville, la cloche de retraite ne sera pas sonnée.

22. Le jour de l'arrivée de Sa Majesté, jusqu'après son départ les clochers de toutes les églises seront pavoisés aux couleurs nationales.

23. La garde des monuments et des décorations établis pour la réception du roi, sera confiée à la garde d'honneur.

24. Les honneurs rendus à Sa Majesté pour son entrée dans la ville, lui seront rendus à son départ, et dans le même ordre, à l'exception des vins d'honneur.

25. Il sera pourvu, par des mesures spéciales de police, au service des marchés et à tous autres arrangements que la circonstance rendra nécessaires.

26. Tout ce qui concerne les décors, les préparatifs et les cérémonies, sera confié à une commission qui sera nommée par nous et présidée par un membre du conseil de régence; l'architecte de la ville en fera partie.

27. Les dispositions du présent programme ne touchent en rien aux mesures à prendre éventuellement par le très-honorable Gouvernement militaire de la forteresse, d'après ses règlements particuliers.

Luxembourg, le 14 avril 1841.

Le jour de l'arrivée du Souverain fut annoncé officiellement pour le 19 juin. Les bourgmestre et échevins de la ville firent publier aussitôt la proclamation suivante :

CONCITOYENS !

Dans quelques jours, Sa Majesté le Roi Grand-Duc, notre auguste Souverain, sera au milieu de nous.

Sa Majesté entendra, par l'organe de vos magistrats municipaux, l'expression des vœux et des besoins de la cité.

Sa Majesté a dit à ses sujets Luxembourgeois, dans une occasion solennelle : „J'ai besoin de votre amour, de votre fidélité et de votre confiance, et j'y compte.“

Ces paroles proclamées par Sa Majesté au premier jour de son règne, nous les réaliserons ; et c'est par une confiance sans bornes, devant ce ROI ami de la vérité, que nous lui prouverons notre fidélité et notre amour.

Concitoyens ! En recevant au milieu de nous celui que la providence a préposé aux destinées du pays, donnons lui, par le respect de l'ordre, la preuve de notre vénération pour sa personne sacrée.

Que Sa Majesté, témoin de l'attitude calme et respectueuse de la population de notre ville, reconnaisse en nous les descendants de ces mêmes Luxembourgeois que Marie-Thérèse recommandait avec la tendresse d'une mère, à Joseph II.

Comme cet illustre empereur, qui vint aussi nous visiter, nous verrons parmi nous GUILLAUME II, cet autre père de la patrie, et qui, en estimant notre caractère national, en approfondissant nos besoins et en sondant toutes les sources du bien-être public, fondera dans notre pays sa gloire comme il a fondé sa gloire comme guerrier, sur les champs de bataille. VIVE LE ROI !

Les Bourgmestre et Echevins,

Le Secrétaire de la ville,

SCHEFFER.

SCHEUBILGEN.

Le 18 juin, une estafette venue de Trèves apporta la nouvelle que le Roi Grand-Duc n'arrive-

rait dans cette dernière ville que le 19 et qu'il partirait le dimanche 20 pour Luxembourg.

Lorsque Guillaume II arriva sur le territoire luxembourgeois, il descendit de voiture et manifesta le plaisir de se trouver parmi les Luxembourgeois. Il présenta son fils, le prince Alexandre, aux personnes qui l'entouraient. M. Gellé, chef des services civils, adressa au roi les paroles suivantes :

SIRE,

Depuis longtemps tous les cœurs Vous appelaient dans Votre Grand-Duché. Ils Vous attendaient avec la plus vive, la plus affectueuse impatience. Enfin le moment est venu où les Luxembourgeois vont contempler leur Souverain et le Père de Son peuple.

Ce peuple, Sire, est recommandable par des qualités qui lui sont particulières. Il conserve encore des mœurs antiques dont les bases sont la loyauté et l'amour du travail. C'est par une constante application au travail, qu'il est parvenu à fertiliser le sol et à y fonder d'intéressantes manufactures.

Il est vrai que l'agriculture et le commerce souffrent en ce moment chez lui, et que les impôts le gênent. Mais il sait combien Votre Majesté a pris ces objets à cœur et avec quelle sollicitude Elle travaille à les doter de statuts réparateurs. Les obstacles du dehors céderont à la noble franchise, à la fermeté d'un gouvernement si justement honoré de ses voisins, que dis-je ? de l'univers

entier. Oui, le sceptre triomphera dans la main où l'épée fut si glorieusement triomphante. Tel est notre espoir, telle est notre confiance.

Sire, lorsque Vous venez consulter nos besoins et y porter Vos regards vivifiants, je ne saurais Vous dépeindre la joie qui pénètre tous les cœurs. Les acclamations qui Vous attendent, seront plus éloquentes que ne pourraient l'être mes paroles. La présence de Votre Majesté et celle de son auguste fils puîné, sont un véritable bonheur pour nous tous. *Vive le Roi Grand-Duc !*

Guillaume II répondit en ces termes :

MESSIEURS,

„Je vous prie de croire que Je Me trouve heureux d'être parmi vous. Oui, c'est un moment solennel, un moment solennel pour Moi que celui où Je mets, pour la première fois, le pied sur le territoire luxembourgeois.

Je suis venu pour m'enquérir de vos besoins, pour M'informer de vos désirs, parce que Je tiens à cœur d'employer tous les moyens qui peuvent, avec l'aide de la Providence, contribuer à votre bonheur. Dites-Moi vos souhaits, vos besoins, avec cette franchise qui paraît si naturelle aux habitants de ce pays, car Je le répète, Messieurs, c'est pour ces motifs que Je suis venu auprès de vous. Considérez Moi comme une vieille connaissance. Vous connaissez les maux de ce pays-ci, faites les Moi connaître et J'emploierai tous Mes moyens pour y remédier.

A Grevenmacher, on avait élevé un arc de

triomphe au pied duquel le bourgmestre complimenta Sa Majesté en ces termes :

SIRE !

La présence de Votre Majesté comble les vœux de la ville de Grevenmacher. La vue du Père de la Patrie, au milieu de nous, est un trop rare bienfait, pour que le jour où nous en jouissons, ne reste pas gravé éternellement dans nos cœurs et ne soit pas pour nos descendants une époque mémorable. Puisse le but de Votre visite dans le Grand-Duché être atteint ! Puisse Votre Majesté accomplir tout le bien qui est dans Sa volonté ! C'est dans ces sentiments que moi, bourgmestre de cette ville, au nom de tous ses habitants, je souhaite que le ciel accorde à Votre Majesté royale et grand-ducale, bonheur, salut et bénédiction.

Sa Majesté répondit :

Messieurs, Je vous remercie ; Je ferai tout le bien qui dépendra de moi. Mon but, en venant dans votre pays, est de connaître à fond tous ses besoins.

M. le bourgmestre présenta, en ce moment, au Roi une requête de la régence de Grevenmacher, ainsi conçue :

SIRE !

Le conseil communal de la ville de Grevenmacher, persuadé que le voyage de Votre Majesté dans le Grand-Duché

tend à Vous convaincre personnellement des besoins réels de notre pays, et à recueillir les moyens propres à son bien-être, prend la respectueuse liberté de Vous prier de faire fixer l'attention sur les points suivants :

1° Instituer les Etats provinciaux, attribués d'un pouvoir législatif ;

2° Confier, exclusivement aux Luxembourgeois, l'exercice des emplois et des fonctions publiques ;

3° Différer toute alliance commerciale jusqu'après en avoir consulté les Etats (la réunion à la douane allemande étant considérée comme la ruine du pays) ;

4° Remplacer la contribution personnelle par un impôt plus en harmonie avec nos ressources.

Tels sont, Sire, les vœux que nous osons exprimer, au nom des habitants de Votre ville de Grevenmacher.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

Les membres du Conseil,

(Signés) etc.

Pendant le trajet de Grevenmacher à Luxembourg, le Roi ne s'arrêta que dans deux localités et seulement pendant le temps nécessaire pour échanger quelques paroles avec les chefs des communes qui s'étaient portés sur son passage. A l'embranchement de la route vers Remich, se trouvait, rangée en bataille, la garde d'honneur à cheval, ayant à sa tête M. Willmar. Un peu en avant du Fetschenhoff attendait la garde d'honneur à pied, commandée par M. Fischer-Garnier.

M. Willmar adressa au Roi Grand-Duc les paroles suivantes :

SIRE !

Vos sujets Luxembourgeois, que les transactions politiques de 1839 ont violemment séparés, mais non détachés, d'un si grand nombre de leurs compatriotes et frères, qu'elles ont isolés de toutes parts des possessions continentales de Votre Majesté, qu'elles ont rapetissés par la diminution de moitié de l'étendue territoriale et de la population de leur patrie ancienne, et qui depuis lors sont menacés d'une révolution nouvelle dans leurs mœurs, dans leurs habitudes, dans leurs lois et dans leurs intérêts, éprouvaient le plus grand besoin d'être consolés et relevés à leurs propres yeux et à ceux des autres, lorsqu'est venue de loin retentir jusqu'à leur cœur la promesse de Votre Majesté que, malgré les distances, malgré la nécessité de traverser un territoire étranger, celui que la Providence leur a donné pour Père en même temps que pour Souverain, viendrait bientôt au milieu de Ses enfants perdus dans le lointain.

Cette espérance était déjà, Sire, un trop grand bienfait, et sa réalisation par l'auguste présence de Votre Majesté, dans son Grand-Duché de Luxembourg, promettait aux Luxembourgeois de trop grands bienfaits encore, pour que, tous, ils ne dussent pas s'ingénier à l'envi pour trouver les moyens de faire éclater aux yeux de Votre Majesté, les sentiments de reconnaissance, d'espoir, de confiance et d'amour, avec lesquels ils l'attendaient.

A cette fin, nous entre autres, reflétant l'esprit militaire naturel aux Luxembourgeois, nous nous sommes empressés

de nous organiser en un corps de garde d'honneur à pied et à cheval, et nous venons, Sire, pour nous-mêmes et au nom de nos camarades de la garde d'honneur à pied, qui va paraître aussi dans quelques instants devant Elle, nous venons, dis-je, supplier Votre Majesté de daigner nous confier l'honneur d'escorter et de garder Sa Personne auguste durant Son séjour dans la capitale de Son Grand-Duché. Nous savons parfaitement, Sire, que notre courage, qui ne faillirait cependant pas à l'occasion, ne sera pas mis à l'épreuve par ce service d'honneur, car Votre Majesté n'a pas plus de dangers à craindre au milieu des Luxembourgeois, qu'un bon père parmi ses enfants prêts à se dévouer pour lui ; mais nous nous promettons, Sire, que Votre Majesté daignera apprécier, avec une bienveillance indulgente, le résultat de nos efforts, pour témoigner autant qu'il est en notre pouvoir, combien les Luxembourgeois sont désireux et jaloux de se concilier, par leur amour, l'affection auguste, et par toute leur confiance, aussi la confiance auguste du Roi Grand-Duc, qui leur prouve Sa sollicitude par Sa présence même au milieu d'eux, et pour qui, tous, ils se réunissent à demander au ciel un long bonheur comme souverain, comme époux et comme père, en laissant s'exhaler de leurs cœurs, le cri si doux de *Vive le Roi !*

Sa Majesté répondit avec la plus franche et la plus expansive bienveillance :

Je Me suis toujours promis beaucoup de plaisir à venir dans le Grand-Duché de Luxembourg. Votre pays paraît avoir eu à souffrir ; J'espère que Mon voyage ne sera pas

inutile à son bonheur; mais vous savez que si le mal se fait vite, le remède est plus lent à trouver et à faire opérer. Mon but principal, en venant au milieu des Luxembourgeois, est de M'enquérir de leurs besoins, pour y satisfaire autant qu'il Me sera possible. J'y emploierai tous Mes efforts, mais pour y réussir, Je dois connaître la vérité; J'espère qu'ils Me la diront *sur tout* avec la franchise qui les caractérise.

Arrivé à la limite du territoire de la ville, Sa Majesté fut reçue par le Conseil de régence. Le bourgmestre, M. Scheffer, pris d'une indisposition subite, était remplacé par M. Schmit-Bruck, premier échevin, qui parla en ces termes :

SIRE,

Le Conseil municipal de la ville, heureux de voir arriver Votre Majesté et le Prince, son fils, dans ses murs, me charge, en qualité de premier échevin, M. le bourgmestre étant indisposé, d'exprimer à Votre personne Royale ses sentiments de respect et d'attachement. Les Luxembourgeois saluent Votre bienvenue au milieu d'eux. Ils verront un Père chéri au sein de Sa famille. Vous entendrez, Sire, le langage de la plus confiante franchise rendre hommage à Votre Majesté de Son amour pour Ses sujets et répondre à Sa sollicitude souveraine.

La réponse de Sa Majesté fut courte, mais pleine de promesses pour l'avenir :

Je reçois avec le plus grand plaisir le Conseil muni-

cipal de votre ville. Je suis heureux de Me trouver au milieu des Luxembourgeois ; Mon affection pour eux et Mon désir de les rendre heureux, sont les plus vifs et les plus constants de Mes vœux.“

A l'entrée de la ville haute, au Marché-aux-Poissons, on avait érigé un magnifique arc de triomphe, portant l'inscription:-

A GUILLAUME II
LA VILLE DE LUXEMBOURG

Sur le revers se trouvaient les mots :

UNION ET CONFIANCE

Le vin d'honneur fut présenté à Sa Majesté par M^{lle} Fischer, qui prononça l'allocution suivante :

SIRE,

C'est une belle fête pour la ville de Luxembourg, que le jour où elle reçoit Votre Majesté. Témoins de la joie qui régnait dans nos familles, en apprenant Votre arrivée, nous appelions ce moment de tous nos vœux. Nous entendions dire de tous côtés : „Quand le Roi viendra, nous serons plus heureux. Il est si bon, le Roi, qu'il accordera aux Luxembourgeois tout ce qui est nécessaire à leur bonheur !“ Alors, Sire, nous autres enfants, nous répétions : „Oui, quand le Roi viendra, nous Lui dirons la joie de

nos familles, l'amour de nos parents pour Lui, et le Roi aimera nos parents, et Il leur accordera tout ce qui est nécessaire à leur bonheur."

Soyez donc, Sire, le bienvenu parmi nous, comme Vous êtes le Roi bien-aimé. Acceptez ce vin d'honneur que la ville de Luxembourg nous a chargées de Vous présenter. Elle a voulu Vous l'offrir par les mains de ses enfants, parce que ce sont eux qui seront le plus longtemps dépositaires d'un si beau souvenir, parce que ce sont eux qui pourront le plus longtemps répéter dans ces murs le cri chéri de *Vive le Grand-Duc de Luxembourg ! Vive le Roi !*

Sa Majesté répondit avec une émotion visible et serra affectueusement la main de M^{lle} Fischer.

L'enthousiasme fut indescriptible.

Arrivé au palais, Sa Majesté reçut les autorités du pays. M. Gellé, chef provisoire des services civils, adressa, à cette occasion, à Sa Majesté, le discours suivant :

SIRE,

Tandis que tout Vous peint l'image, que tout Vous parle le langage du respect, de l'admiration et de la reconnaissance; tandis qu'un peuple dans l'enchantement, par des cris redoublés, Vous exprime sa joie et sa tendresse, les membres de Votre Régence grand-ducale, le cœur plein de la même ivresse, apportent à Votre Majesté l'hommage de leurs propres sentiments : amour, fidélité,

dévouement sans bornes, telles sont les offrandes qu'ils Vous prient d'agréer avec cette bienveillance, avec cette bonté qu'ils ont toujours vues inséparables de la gloire de Vos armes comme de l'éclat de Votre couronne.

Toutefois nous ne parlerons pas de victoires, de triomphes au Prince qui, dès l'aurore de sa carrière, compta ses jours par ses exploits.

Notre gratitude, Sire, celle de nos concitoyens, embrassent aujourd'hui le bienfait que Votre Majesté nous accorde en visitant notre pays et en le ranimant de son regard paternel.

Nous sommes heureux et fiers de posséder dans nos murs Votre Majesté avec son fils puîné. En associant le Prince chéri à Vos généreuses inspirations, Vous nous donnez un gage assuré de leur perpétuité. Puissent les bénédictions du ciel éterniser le bonheur de Votre Majesté et celui de Son auguste Famille !

Sa Majesté lui répondit qu'elle redoublerait d'efforts pour assurer la prospérité du pays, dont l'administration était confiée à la Régence.

M. Reuter, président du tribunal, parla en ces termes :

SIRE,

Le Tribunal de Luxembourg s'empresse de venir présenter à Votre Majesté l'hommage de ses profonds respects et de son dévouement. Les témoignages de sympathie que Vous recueillez dans le Grand-Duché sont l'expression

sincère de l'amour et de l'attachement que Vous portent tous les Luxembourgeois.

Le pays est d'autant plus heureux de Vous posséder, Sire, qu'il a la conviction que Vous y êtes venu pour connaître et apprécier ses intérêts et ses besoins, et que Votre Majesté a l'intention paternelle de les satisfaire autant qu'il dépendra d'Elle.

La réponse de Sa Majesté a été des plus bienveillantes :

Je vous remercie des sentiments que vous venez de M'exprimer ; Je suis principalement venu pour connaître les besoins du pays et Je ne perdrai pas de vue ceux de la justice ; Je désire que les Luxembourgeois soient aussi francs à Mon égard qu'on le dit ; mais vous le savez, Messieurs, le bien ne se fait que lentement ; il reste des plaies à guérir dans ce pays, qui a tant souffert pendant les derniers malheureux temps. Les Luxembourgeois ressentiront encore longtemps les suites du démembrement, Je le crains. De ma part, Je ferai tout ce qui dépendra de Moi pour satisfaire aux besoins du pays. Il faut espérer que lorsque le Souverain et le pays concourent vers un même but, ce but sera atteint.

Le soir de la journée du 20, il y eut une illumination générale. La population était en fête. Sa Majesté parcourut les rues de la ville et partout, sur son passage, éclatèrent les plus vifs témoignages d'allégresse et d'amour.

Dans la matinée du lundi, 21 juin, il y eut une grande revue des troupes de la garnison ; dans l'après-midi, Sa Majesté reçut une députation de la ville de Metz et plusieurs députations de villes et communes rurales. Pendant l'après-midi, des danses publiques avaient été organisées sur la place Guillaume. Le soir, il y eut un grand bal que Sa Majesté honora de sa présence. A la collation de minuit, M. Gellé porta à Sa Majesté le toast suivant, qui fut couvert par les applaudissements les plus vifs, par le cri mille fois répété de *Vive le Roi !*

A Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, à l'illustre Prince dont la valeur cimentait notre nationalité et dont l'heureuse apparition parmi nous, nous ouvre une nouvelle ère de bienfaits ! Roi par la naissance, Il l'est encore plus par le cœur ; voilà pourquoi Il a tant de droit sur les nôtres. Que Son règne soit prospère autant qu'il est libéral, et puisse l'olivier de la paix, greffé sur les lauriers de Sa gloire, croître à jamais à l'ombre de notre reconnaissance ! *Vive le Roi Grand-Duc !*

Sa Majesté but à la prospérité du Luxembourg et de sa capitale.

Cette première visite de notre Souverain a été d'une grande importance pour le pays, parce qu'elle a, pour ainsi dire, provoqué la manifestation des

sentiments politiques, des aspirations de liberté des populations luxembourgeoises. Aussi croyons-nous bien faire de reproduire les paroles qui furent adressées à Sa Majesté dans les différentes localités du pays qu'Elle visita.

Sa Majesté quitta la ville le 22 au matin, et se rendit à Walferdange. Une députation de notables du canton de Mersch y vint présenter au Roi l'adresse suivante :

SIRE,

La députation des notables du canton de Mersch vient offrir à Votre Majesté l'expression de son respect et de son dévouement.

Le bonheur de voir Votre Majesté au milieu de nous est vivement senti par toute la population de notre canton ; ce bonheur, Sire, nous l'apprécions d'autant mieux que, tous, nous avons l'intime conviction que Votre Majesté, en venant dans son Grand-Duché, est animée de sentiments de bienveillance et d'amour pour ses sujets ; c'est donc avec confiance, Sire, et avec la franchise qui caractérise les Luxembourgeois, que nous exprimons à Votre Majesté les vœux et les besoins de notre pays.

Le premier de ces vœux, celui qui est senti tous les jours davantage, est d'avoir pour intermédiaire auprès de Votre Majesté un fonctionnaire qui, s'il n'est pas né dans le Grand-Duché, en connaisse au moins les besoins et sache en apprécier la situation.

Bien des souffrances et des erreurs, difficiles à réparer,

eussent encore été évitées ; si nous avions eu une représentation qui eût fait connaître à Votre Majesté les vrais intérêts moraux et matériels du pays. Déjà, Sire, S. M. Votre Auguste Père, avait, en 1831, lors de la séparation du Grand-Duché du reste de la Belgique, fait la promesse que les emplois publics ne seraient donnés qu'aux indigènes, et que les langues française et allemande seraient également employées dans l'administration et la justice ; en attirant l'attention de Votre Majesté sur ces deux points, nous espérons qu'Elle daignera réaliser les promesses faites.

L'instruction publique, en souffrance depuis dix ans, réclame aussi toute la sollicitude de Votre gouvernement pour récupérer l'éclat qu'elle avait avant 1830, et qui faisait, sous ce rapport, distinguer le Grand-Duché de toutes les autres provinces du royaume. Placé, par les nouvelles dispositions, dans les mêmes circonstances que le Limbourg, si nous ne pouvons espérer des relations aussi avantageuses sous le rapport commercial, ne nous permettrez-Vous pas, Sire, d'espérer au moins les garanties morales que Vous avez accordées à cette partie de Vos Etats, et qui consisteront, pour le Luxembourg, dans une représentation telle qu'il en a eu depuis les temps les plus reculés, et une constitution en rapport avec nos mœurs, et qui admettrait, entre autres, l'immovibilité des magistrats et la liberté de la presse, limitée par des lois sages ?

L'isolement dans lequel se trouve notre pays, est un malheur ; toute notre confiance pour en sortir repose sur Votre Majesté qui, nous n'en doutons pas, cherchera, dans Son intérêt et dans le nôtre, à nous donner des relations commerciales appropriées au pays, et dans lesquelles il

ne sera pas perdu de vue que la production territoriale et agricole forme la principale richesse du Grand-Duché.

Voilà, Sire, ce que depuis longtemps nous sentions le besoin de Vous exprimer. Nous ne doutons pas que Votre Majesté, dans Son grand désir de faire le bonheur de Ses sujets, exaucera, après mûr examen de ces divers points, les vœux que nous avons eu la liberté de Lui soumettre.

Sa Majesté répondit :

Je vous remercie, Messieurs, de votre franchise ; Je suis venu pour connaître les besoins du Grand-Duché ; Je désire donc qu'on Me dise la vérité sans détour. Je sais que votre situation actuelle est fâcheuse ; Je ferai tous Mes efforts pour vous en faire sortir.

M. Vannerus, commissaire de district à Diekirch, reçut le Roi aux confins de son ressort et prononça le discours suivant :

SIRE,

C'est aux extrêmes frontières du district de Diekirch et du ci-devant canton de Vianden, dans l'encombrement des matériaux destinés à la construction du canal de Meuse et Moselle, que j'ai l'honneur de recevoir Votre Majesté et de Lui exprimer ma part des sentiments que Son auguste présence réveille dans le cœur de Ses sujets, et en particulier des habitants du district dont Votre Majesté m'a confié l'administration.

Votre Majesté va parcourir une partie du Grand-Duché qui fut anciennement le patrimoine de Ses ancêtres, contrée abandonnée depuis des siècles, et que Guillaume I^{er}, par la construction du canal, par celle de la route de Luxembourg sur Aix-la-Chapelle, et dans les derniers temps, par la restauration du château de Vianden, avait résolu de tirer de l'oubli et du néant.

L'exécution des deux premiers de ces projets a été retardée, celui du canal peut être anéanti par l'effet d'un événement fatal dont je me hâte de détourner la pensée.

La population du pays ne cesse toutefois de mettre, au nombre des principaux objets de son espoir, la réalisation de tout ce qui, en fait de constructions publiques, sera possible et utile à son bien-être.

Votre Majesté, à son avènement au trône, a tout pardonné; Elle a fait un appel à l'amour, à l'ancienne fidélité et à la confiance de Ses sujets.

Sire, Votre Majesté a la satisfaction qu'en cela Elle ne S'est pas trompée dans Son attente; Ses royales paroles ont eu de l'écho dans tous les cœurs; Elle sera convaincue par le concours d'honorables citoyens que l'amour et la confiance amènent au-devant de Votre royale personne.

Les bourgmestres et échevins des diverses communes de la campagne sont en ce moment au chef-lieu, à Diekirch.

Le clergé du canton et tous les fonctionnaires se sont joints à l'administration de la ville, pour répondre à l'appel de Votre Majesté et Lui exposer leurs doléances et leurs vœux.

Puisse, Sire, l'heureuse arrivée de Votre Majesté, par-

venir à rassurer encore Ses sujets sur leur avenir ! Puisse la visite, que Votre royale sollicitude Vous porte à leur faire, compter au nombre de ses suites, l'exécution de quelques-unes des mesures que réclament leur agriculture, leur commerce et leur industrie.

Daignez, Sire, agréer l'hommage le plus sincère du respect et du dévouement d'un de Vos plus fidèles sujets.

Sa Majesté écouta cet exposé avec la plus grande attention et répondit comme suit :

Le canal de Meuse et Moselle sera fait, s'il est possible de s'entendre avec le gouvernement de la Belgique, qui M'a fait faire des ouvertures ; on s'en occupe, et cet achèvement fera du bien à l'agriculture, au commerce et à l'industrie des Luxembourgeois, que Je tiens à cœur.

A Ettelbruck, Sa Majesté fut reçue par M. Mongenast, bourgmestre. Voici son discours de bienvenue :

SIRE,

La commune d'Ettelbruck est heureuse de pouvoir, elle aussi, exprimer à son auguste Souverain, ses sentiments d'amour et de sincère dévouement.

Votre Majesté a daigné Se rendre au milieu des Luxembourgeois ; Elle a voulu, de près, jouir de leur affection, connaître tous leurs besoins, ne pas rester indifférente à leurs vœux. Tant de sollicitude pour notre bonheur a fait naître dans nos cœurs la plus vive recon-

naissance et une entière confiance dans un heureux avenir.

Bientôt, Sire, nous n'en doutons pas, le Grand-Duché devra à la bienveillance puissante de Votre Majesté des relations commerciales et des institutions conformes à ses vrais besoins; et, dans les siècles futurs, nos enfants répéterons après nous : Gloire à Guillaume II, le bienfaiteur des Luxembourgeois! gloire à Son auguste Dynastie!

A Diekirch le bourgmestre, M. Jurion, s'exprima comme suit :

SIRE!

Les acclamations qui Vous ont accueilli dès Votre entrée dans le Grand-Duché, Vous ont prouvé quels sont les sentiments des Luxembourgeois pour Votre auguste Personne. Les habitants de la ville de Diekirch aussi sont heureux de Vous exprimer toute leur affection, leur joie et leur confiance. A ces sentiments se joignent déjà ceux de la reconnaissance : nous Vous devons déjà, Sire, le maintien du tribunal d'arrondissement et l'établissement d'un progymnase.

Grâces Vous soient rendues, Sire, en cette occasion solennelle!

Mais que n'avons-nous pas encore à attendre de Votre Majesté?

Depuis que Vous avez touché le sol Luxembourgeois, Sire, Vous avez prononcé de généreuses paroles; elles ont retenti jusqu'ici; elles ont redoublé notre allégresse. *Vive le Roi!*

Le vin d'honneur fut présenté par M^{lle} Wolff, Grasser et Hamm. M^{lle} Wolff lut la petite allocution que voici :

Sire, en Vous offrant, au nom de la ville de Diekirch, ce vin d'honneur, nous prions Votre Majesté d'agréer aussi nos félicitations et l'expression des vœux sincères et naïfs que nous formons, pour que la Providence divine Vous réserve, à Vous, Sire, et à Votre auguste Famille, des jours heureux et prospères.

Sa Majesté descendit à l'Hôtel-de-Ville et reçut les autorités du canton. M. Jurion lui présenta, au nom des Conseils communaux du canton, une adresse dont voici la teneur :

SIRE,

Depuis Votre entrée dans le Luxembourg, Vous avez déjà recueilli de toutes parts des preuves éclatantes de l'affection des Luxembourgeois ; nous aussi, nous nous hâtons, Sire, de Vous exprimer, au nom de la grande majorité des communes du district de Diekirch, au nom de 50,000 de Vos sujets, tous les sentiments de joie et de bonheur que Votre présence nous inspire.

Mais ce ne sont pas seulement nos sentiments que Vous êtes venu éprouver, Sire ; Vous avez aussi voulu connaître par Vous-même quelle était la véritable situation du pays, quels étaient nos besoins et nos vœux. Nous Vous exposerons donc, avec franchise, cette situation, et

nous remplirons ainsi un devoir, d'abord envers Vous, Sire, qui voulez entendre la vérité, puis envers nos concitoyens qui exigent que nous Vous la disions avec une entière confiance.

Le pays n'est pas heureux, Sire.

Le commerce et l'industrie sont étouffés dans les étroites limites qui les resserrent.

Nous payons des impôts indirects énormes pour les produits étrangers ; ces impôts absorbent ce qui constitue le bien-être du peuple, ne protègent aucune industrie, tournent principalement au profit de la fraude et de l'immoralité, et dans quelques années produiraient la misère.

Les esprits s'inquiètent, Sire, de tendances gouvernementales et administratives étrangères, en opposition avec les mœurs et les sentiments de la génération actuelle, et même avec l'histoire du pays.

Le défaut d'accord et d'ensemble dans la haute administration, paralyse les efforts d'administration des hommes du pays.

L'instruction est en souffrance.

Peu de branches des services civils sont organisées ; on n'a détruit que pour construire avec une lenteur déplorable.

Et encore aujourd'hui, Sire, nous ne jouissons pas d'institutions fondamentales, dont la privation est cependant pour tous les Luxembourgeois un sujet constant de regrets et d'inquiétude.

Telle est la vraie situation du pays. Qu'il nous soit permis encore, après avoir signalé à Votre Majesté les

maux, d'appeler Sa bienveillante attention sur les moyens que nous jugeons propres à les éloigner de notre patrie.

Un traité de commerce avec la France élèverait notre commerce et notre industrie au plus haut degré de prospérité; et si des raisons qu'il ne nous est pas donné d'apprécier, s'opposaient à la réalisation de ce vœu, nos intérêts nous porteraient à réclamer un traité avec la Belgique.

Le canal de Meuse et Moselle promettait à notre commerce un développement inconnu encore; il serait digne de Votre Majesté d'amener l'accomplissement de ce grand travail.

Plusieurs parties du Grand-Duché sont entièrement privées de routes. Les projets de celles de Stavelot et de Vianden sont notamment dignes de Votre attention.

La langue française est celle de notre génération; il y a des siècles déjà que nos tribunaux souverains la parlaient. Son usage nous est garanti, nous n'aurons qu'à supplier Votre Majesté de régler cet usage.

Un remède à bien des maux serait que Votre Majesté daignât admettre, dans Ses conseils et dans l'administration, des Luxembourgeois qui, élevés et nourris dans le pays, en connussent les besoins, les usages et les traditions historiques.

Et enfin, Sire, c'est une constitution, ce sont des Etats que nous considérons comme le bienfait le plus inappréciable que Votre Majesté puisse nous accorder.

Les Etats exprimeront, dans tout conflit d'intérêts et d'opinions, les vœux de la majorité; ils seront en tout temps, auprès de Votre Majesté, les organes vrais et sincères des Luxembourgeois.

Les institutions constitutionnelles ennoblissent les peuples et il est digne de Vous, Sire, digne du prince d'Orange, toujours bien-aimé des Luxembourgeois, de nous accorder un don si précieux.

Sire, Votre voyage sera pour nous le commencement d'une ère de prospérité et de bonheur ; nous en avons la prescience par les sentiments d'affection qui remplissent nos cœurs en ce moment.

Guillaume II répondit en substance qu'il entendait toujours avec plaisir le langage de la franchise ; qu'il connaissait déjà les griefs qui venaient de lui être signalés, qu'il serait fait droit à la majeure partie des demandes contenues dans la requête et qu'on devait avoir en lui une entière confiance.

Au banquet offert au nom de la ville, M. Jurion porta au Roi le toast suivant :

SIRE !

La ville de Diekirch conservera un éternel souvenir de l'honneur qu'elle reçoit. Vous êtes le premier souverain qui soit passé par ses murs, et, quoi qu'il puisse arriver, dans l'avenir, Vous serez certes toujours le plus aimé.

Guillaume II remercia et but au bonheur et à la prospérité de la ville de Diekirch.

Sa Majesté reçut également à Vianden un bril-

lant accueil. Le château de Vianden, dont il ne reste plus que des ruines, a été le berceau de la Famille royale. Aussi Guillaume II voulut-il le visiter. En entrant dans le château, il reçut l'hommage d'un tableau en broderie représentant les ruines et fait par les jeunes élèves de l'école moyenne des filles.

Le Roi et le prince Alexandre parcoururent tous les détours et pénétrèrent dans tous les recoins du vieux manoir en ruines. M. de Kœnig, ancien lieutenant du génie militaire prussien, accompagnait les augustes visiteurs et leur servait de cicérone. Il fit à Sa Majesté l'hommage d'un plan et d'un devis estimatif pour la reconstruction du château.

Guillaume II rentra dans la capitale à 9 heures du soir.

La matinée du mercredi fut consacrée au travail de cabinet. Dans l'après-midi, vers deux heures, le Roi alla visiter quelques établissements publics. Pendant cette excursion, les réjouissances publiques avaient repris leur cours sur la place Guillaume. Mât de cocagne, course en sacs, jeu de quilles, tout cela y avait réuni une grande et joyeuse foule. Vers neuf heures du soir, Sa Majesté se rendit à l'Hôtel-de-Ville, qui était brillamment illuminé. Il fut reçu avec enthousiasme.

La matinée du jeudi fut consacrée aux audiences qui avaient été demandées. Le Conseil de régence de la ville remit au Roi un résumé succinct des besoins de la ville et des améliorations réclamées par son administration. Voici ce résumé :

SIRE !

Admis à l'honneur d'entretenir Votre Majesté des intérêts municipaux auxquels s'attache le plus étroitement le bien-être de cette ville, permettez-nous d'exposer succinctement les divers objets sur lesquels doit s'étendre, avec le plus de sollicitude, l'attention de son administration.

Au premier rang se placent les taxes municipales, qui sont la principale branche des revenus de la ville. L'exemption dont jouit la garnison en général et chaque militaire en particulier, enlève à la perception une notable partie de ses produits. Ce premier résultat est suivi de celui non moins désastreux d'un contre-coup funeste au commerce de détail. C'est un état de choses tellement reconnu vrai, qu'il suffira de reporter les yeux sur les nombreuses réclamations émanées de l'administration municipale, pour en avoir la plus complète certitude ; depuis quinze ans nous en attendons la solution, et il y a lieu d'espérer que le privilège dont jouit la garnison viendra à cesser moyennant le règlement d'une indemnité qui lui serait accordée, et qui rétablirait tous les droits et satisfait à tous les intérêts.

Nous avons émis près de Votre Majesté le vœu d'obtenir des modifications au tarif onéreux des droits d'entrée et de sortie, en attendant la conclusion d'un traité ; persua-

dés que les commerçants et industriels ne manqueront pas d'appeler sur les maux qu'entraîne l'élévation des droits l'attention de Votre Majesté, nous nous bornerons à mentionner cet objet, dans l'unique but de recommander à la sollicitude de Votre Majesté l'établissement d'une chambre de commerce pour le Grand-Duché.

Le gouvernement de Votre Majesté n'a pas jugé à propos de ranger notre ville dans la ligne des autres villes et communes du pays, qui sont exemptes de toute participation aux dépenses pour l'entretien de la traverse de grande route. Si Votre Majesté daigne considérer l'équité de nous affranchir de cette charge qui porte préjudice à nos moyens d'entretien de la voirie ordinaire, nous en serons reconnaissants. Dans tous les cas, nous osons nourrir l'espoir que la même charge ne restera du moins pas tout entière à notre ville, où séjourne une nombreuse garnison qui, profitant des avantages municipaux, reste totalement étrangère aux dépenses qui les maintiennent.

La contribution personnelle et mobilière donne lieu à des doléances qui, depuis l'introduction de ce système d'impôts, n'ont été que de plus en plus graves. L'isolement du Grand-Duché n'aura pas été sans poids auprès de Votre Majesté pour amener la révision de ce système, et nous aimons à espérer que Votre Majesté prescrira, à cet égard, des changements qu'appellent ardemment les vœux de tous les contribuables.

Depuis deux ans environ, nous sommes dans l'attente d'une réorganisation des écoles primaires de la ville, dont le projet de règlement a été soumis au gouvernement de Votre Majesté. Puissions-nous bientôt mettre à exécution

le nouveau système proposé, dont il doit résulter un si notable bienfait pour l'instruction et pour les instituteurs. La ville peut se croire, à juste titre, assez heureuse pour obtenir, avec l'approbation de cet important projet, l'allocation d'un subside sur les cents additionnels de l'instruction primaire, qu'elle a demandée à Votre Majesté, et qui contribuerait à soulager la ville dans les frais qu'elle a faits pour l'établissement de ses écoles.

Un intérêt que la ville, à raison de sa participation aux dépenses de l'Athénée et de l'avantage éminent que la jeunesse doit en recueillir, ne peut passer inaperçu au milieu des intérêts généraux, c'est la destination des élèves à leur sortie de l'Athénée; les hautes études auxquelles les familles envoient leurs enfants, n'ont point d'établissement qui réponde aux besoins de la ville et du pays. La sollicitude de Votre Majesté ne manquera pas d'embrasser cette partie de l'organisation générale, avec l'attention que commande son urgence non moins que sa nécessité morale et politique.

Le système municipal souffre du long provisoire qui met une entrave à l'exécution des points réglementaires qui concernent les élections. Sans doute, cette importante, partie de l'organisation municipale préoccupe la pensée de Votre Majesté, en même temps que le règlement général de la représentation du pays, selon les promesses émanées solennellement du trône, tant sous le régime de l'auguste Père de Votre Majesté, que depuis que Votre Majesté Elle-même a ceint la couronne grand-ducale. Que Votre Majesté nous permette de nous associer au pays tout entier dans cette manifestation d'un vœu auquel le pays et sa capitale rattachent l'espoir du bien-être pré-

sent et à venir, et qui d'ailleurs est conforme à l'institution politique de tous les États confédérés de l'Allemagne!

Le Roi écouta cet exposé avec une attention soutenue.

Une députation de fabricants, de commerçants et de propriétaires remit à Sa Majesté la requête suivante :

SIRE,

Les négociants et fabricants de cette ville, aussi bien que les magistrats municipaux, déterminés par les plus pressants motifs d'intérêt général auquel se rattache l'intérêt particulier de chaque branche d'industrie, ont pris à tâche, plus d'une fois, d'appeler Votre royale et paternelle sollicitude sur la situation du Grand-Duché, et de demander, en attendant le traité définitif qui doit régler nos relations commerciales, l'établissement d'un tarif provisoire plus conforme aux besoins du pays.

Le jour où ce traité définitif sera promulgué, peut être loin encore ; et le décroissement progressif du commerce aboutirait bientôt à une ruine complète, si la sagesse de Votre Majesté ne venait porter promptement remède à un mal que neuf années d'isolement politique n'ont rendu que trop sensible à la ville de Luxembourg.

L'isolement du Grand-Duché le place dans une position intolérable. C'est vers la cessation de cet état ruineux d'isolement que tendent nos plus vives espérances. Puissent-elles se réaliser prochainement ! Néanmoins, en

attendant cette époque tant désirée, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention de Votre Majesté sur le tarif existant.

Ce tarif a éprouvé une résistance incontestable, mais que nous déplorons, dans l'exercice patent et manifeste de la fraude; cette preuve du système vicieux que ce tarif consacre, n'est certes pas la moins digne de considération, puisque l'atteinte qui en résulte pour la morale publique ne peut manquer d'inspirer de tristes réflexions au gouvernement de Votre Majesté. Mais il en est d'autres qui ressortent plus spécialement de nos besoins économiques. En prenant la respectueuse liberté de les énumérer de nouveau sous les yeux de Votre Majesté, nous remplirons un devoir que la conservation de nos plus précieux intérêts nous commande impérieusement.

Les provenances de l'étranger les plus indispensables, celles que les nécessités les plus usuelles de la vie exigent chaque jour, sont frappées de droits énormes.

Les merceries, les quincailleries, les cotonnades et les marchandises manufacturées dont le pays était approvisionné, lorsque le tarif fut mis en vigueur, sont consommées depuis longtemps. Leur remplacement est subordonné à des conditions tellement gênantes, que tous, le riche comme le pauvre, en sentent le poids, et que l'acquisition de ces marchandises, au prix où le paiement de l'impôt les élève, devenant presque impossible, la violation de la loi devient une spéculation commune.

Les matériaux indispensables pour les métiers et pour les usines sont placés sous la même défaveur, et nécessairement deux conséquences s'ensuivent : la fabrication doit s'arrêter et, si elle subit les impôts du tarif, le prix

de revient des fabricats les met hors de la portée des consommateurs, et c'est l'étranger qui en profite, au désespoir des industriels laborieux et probes du pays même.

Ces doléances, Sire, les commerçants du Grand-Duché les ont amplement développées dans le mémoire joint à leur requête du 8 août 1840; depuis lors elles ont été reproduites au pied du Trône, avec l'expression d'un espoir qui ne s'est pas encore réalisé.

Toutefois, il est vrai que Votre Majesté a daigné, par un traité avec les Pays-Bas, favoriser l'introduction libre dans ce pays de quelques fabricats du Grand-Duché, et cette mesure a été l'objet d'une gratitude généralement sentie; mais ce bienfait dont profitent quelques industriels, est restreint à un trop petit nombre de producteurs et laisse subsister, dans toute sa gravité, la charge des droits dont la consommation intérieure sollicite le dégrèvement.

Les réductions, que l'intérêt général tend depuis longtemps à obtenir, ont été formulées dans un tableau que nous avons transmis le 28 novembre 1840, à Monsieur le conseiller intime de Votre Majesté pour les affaires du Luxembourg. Nous nous faisons un devoir d'en joindre une copie à la présente requête.

Le commerce et l'industrie, en réitérant leurs vœux pour le succès de cette démarche, en se confiant pleinement au gouvernement de Votre Majesté, pour la protection due aux fabrications indigènes, réitèrent leurs vœux, et ils osent y compter d'autant plus, que la plus urgente nécessité presse le pays, sous peine d'une ruine complète, d'implorer un changement de système qui donne une assiette fixe et définitive à ses relations.

Les soussignés, organes de leurs compatriotes, à défaut d'une chambre de commerce, dont l'institution est d'utilité généralement reconnue, supplient enfin Votre Majesté d'être persuadée que la vérité la plus évidente et l'unique sentiment de l'état réel des choses, ont dicté cet exposé, dont ils attendront, avec la plus respectueuse confiance, la prise en considération.

M. N. Metz, au nom de la députation du canton de Luxembourg, prononça le discours suivant :

SIRE !

A peine arrivé dans le Luxembourg, Votre nom déjà se trouve béni partout. Les campagnes aussi Vous sont reconnaissantes pour avoir bien voulu venir au milieu de nous connaître la vérité et nos vrais intérêts.

Le canton de Luxembourg, composé de vingt-cinq mille habitants, Vous adresse, Sire, une requête approuvée par ses onze conseils communaux, et nous a déferé l'honneur de la présenter à Votre Majesté. Nous sommes en outre chargé de Vous soumettre oralement quelques développements sur les points principaux de cette requête :

Sire, l'instruction publique, en souffrance depuis dix ans, réclame l'organisation qu'elle avait avant 1830 ; elle a besoin aussi de Votre concours généreux pour les communes sans ressources.

La langue française est dans nos mœurs, dans notre éducation ; elle nous est nécessaire pour nos relations commerciales. Nous prions Votre Majesté de faire maintenir son usage sur un pied d'égalité avec la langue allemande.

Studieuse et intelligente, notre jeunesse trouvait emploi, en Belgique, surtout dans la branche de l'instruction publique. Depuis 1839 cet avantage cesse pour nous, et nous osons Vous prier de réserver aux indigènes le peu d'emplois que fournira le Luxembourg.

Le Limbourg, placé dans les mêmes circonstances politiques que le Luxembourg, a ses garanties morales assurées par la constitution de Hollande ; mais nous aussi, qui sommes Vos sujets, ne pouvons-nous espérer les mêmes garanties morales ? Elles seraient pour le Luxembourg, une constitution en rapport avec nos mœurs ; une représentation nationale, dont la nécessité est d'autant plus grande, qu'éloignés de Votre Majesté par des pays étrangers, nous avons besoin que la vérité et nos vrais intérêts lui soient connus ; et enfin, l'inamovibilité de nos magistrats, dans l'intérêt d'une bonne justice.

Sire, notre intérêt matériel mérite toute Votre attention. Uni depuis des siècles à la Belgique, le Luxembourg a créé toutes ses industries et toutes ses productions en rapport avec les besoins de ce pays. C'est cet intérêt matériel, c'est le souvenir des lois odieuses pour le Luxembourg, les lois de mouture, d'abattage, et l'impôt sur les vins, qui nous firent, en 1830, participer à la révolution ; ce fut encore cet intérêt matériel, et nos craintes étaient réelles, qui nous força à nous opposer au morcellement.

Tous nos vœux, Sire, sont donc pour une réunion commerciale avec la Belgique, ou un traité de commerce avec la France, combiné avec un traité de commerce avec la Hollande ; et si, malheureusement, l'un ou l'autre ne pouvait avoir lieu, la réunion aux douanes allemandes plutôt encore que l'isolement qui nous accable.

Si un traité de commerce avec la France n'était pas, politiquement, impossible, l'intérêt matériel des deux pays ne s'y opposerait pas. Nous demanderions à livrer en France des cuirs, des fers seulement, pas de fontes ; des bestiaux, des faïences et autres objets moins importants. La consommation française réclame, depuis longtemps, contre le haut prix de ces marchandises, et nous viendrait en aide pour obtenir cette faveur. La France nous fournirait, en retour, les cotons filés, les tissus de coton, les draps fins, les soieries et les objets de mode. La compensation pour la France serait grande. La Hollande nous fournirait nos denrées coloniales, qui sont d'une consommation immense dans le Luxembourg, et elle prendrait en retour les produits que nous ne placerions pas en France.

Sire, le Luxembourg n'est pas dans la misère ; en 1839 il avait atteint un haut degré de prospérité ; c'est à Votre Majesté qu'est réservé le soin de maintenir cette aisance. Ne serait-il pas imprudent d'essayer d'autres relations commerciales que celles qui nous l'ont procurée.

Votre Majesté aime la vérité. Il est donc de notre devoir de Vous dire que l'administration supérieure du Luxembourg est odieuse au pays ; l'homme qui la dirige n'observe ni nos besoins, ni nos mœurs, et s'il est dans le Luxembourg des hommes pour l'appuyer, ces hommes sont ou étrangers ou ennemis de leur pays.

Sire, le Luxembourg est inquiet sur son avenir ; cependant nous accourons avec confiance mettre entre Vos mains et notre sort et celui de nos enfants ; mais, Sire, permettez-nous de Vous le dire, devant Dieu, la responsabilité des Rois est grande.

Nous voulions supplier Votre Majesté de vouloir bien réintégrer les notaires destitués ou déplacés. Votre Majesté, dans sa sollicitude, a pris hier un arrêté qui rend à leurs familles, à leurs amis, à leurs clients, ces fonctionnaires qui, depuis deux ans, ont été bien malheureux. Nous Vous en remercions, Sire. Cet acte ne fera qu'augmenter dans le pays l'affection que déjà l'on portait à Votre Majesté.

Sire, nous ne Vous quitterons pas sans Vous dire toute notre pensée. Nous le devons au pays, nous le devons à Votre Majesté, nous le devons à notre conscience. Oui, Sire, nous le disons, la main sur le cœur : Le Luxembourg a été franchement opposé au morcellement. Tous les bons Luxembourgeois eussent risqué leur vie, s'ils avaient eu la moindre chance d'éviter ce malheur au pays ; mais aujourd'hui plus d'arrière-pensée pour un pays qui nous a séduits d'abord et lâchement abandonnés ensuite. Donnez, Sire, au Luxembourg des institutions convenables ; procurez-lui des relations commerciales qui puissent le faire vivre ; prenez pour conseils des hommes du pays, connaissant nos mœurs et nos besoins, et que la confiance du Luxembourg désigne, et les Luxembourgeois, reconnaissants, Vous offriront tout leur dévouement et tout leur sang.

Guillaume II répondit que toutes les demandes seraient examinées et qu'il serait fait droit aux réclamations légitimes.

L'audience dura jusqu'à midi trois quarts. Le Roi n'avait plus que quelques heures à rester

parmi les Luxembourgeois; ces heures furent employées à visiter l'Athénée et les écoles urbaines. Sa Majesté visita encore la fabrique de gants de M. Lasabatie, pendant que le prince Alexandre rendait visite à la fayencerie de Septfontaines.

Le départ du Roi était fixé à onze heures du soir.

„Si l'entrée du Roi dans nos murs, dit une brochure de cette époque, a été un triomphe pour le Souverain, son départ a été un triomphe bien autrement caractérisé pour le Père de la patrie.“

Avant de quitter la ville, M. Scheffer, bourgmestre, adressa à Sa Majesté les paroles d'adieu que voici :

SIRE !

La ville de Luxembourg Vous exprime, par mon organe, sa reconnaissance, son dévouement et, au nombre de ses plus chères espérances, celle de revoir bientôt Votre Majesté, ainsi que Sa Majesté la Reine et le Prince qui Vous a accompagné dans nos murs. Puissiez-Vous, Sire, faire un heureux retour dans Votre auguste Famille ! Notre amour et nos vœux sont avec Vous.

Guillaume II répondit :

Dites bien aux habitants de votre ville, Messieurs, combien Je suis heureux de l'accueil qu'ils M'ont fait,

ainsi qu'à Mon Fils. Qu'ils comptent sur toute Ma sollicitude. Je Me promets le plaisir de vous revoir l'année prochaine.

A Grevenmacher, M. le bourgmestre prononça également quelques paroles d'adieu :

SIRE,

Le plus cher désir des habitants de Grevenmacher est de posséder plus souvent Votre Majesté au milieu d'eux, et ils Vous accompagnent de leurs vœux les plus sincères dans ce pénible voyage.

Voici la réponse du Roi :

Je viendrai vous voir l'année prochaine, et même, s'il est possible, à une époque plus rapprochée au commencement du printemps.

Cette visite de Guillaume II n'a été qu'une marche triomphale de cinq jours. Jamais une telle réception n'avait été faite à un Souverain, et le secret de ces manifestations d'amour, d'attachement et de fidélité envers le Roi Grand-Duc, réside dans le seul fait que les Luxembourgeois avaient compris leur Souverain et que celui-ci les avait compris également.

Voici un extrait du *Journal de Luxembourg* qui résume les fêtes en quelques lignes :

Jamais, chez aucun peuple, le Souverain, au milieu de ses sujets, n'a été l'objet d'une manifestation plus éclatante de l'enthousiasme général. L'éclat dont sa réception a été environnée, partout où le Roi s'est présenté, même, toute proportion gardée, dans les moindres villages, est un fait incontestable, et si l'on ajoute que cet enthousiasme a été en augmentant, et que le dernier jour de sa présence a été celui où la population a le plus ouvertement et le plus vivement donné carrière à ses sentiments, l'on ne dira que ce qu'il n'est au pouvoir de personne de contester. Le Roi, par son affabilité, ses manières simples, franches et ouvertes, par l'accueil cordial qu'il a fait à tous ceux qui ont pu l'approcher, par l'attention soutenue avec laquelle il a entendu toutes les réclamations, par son empressement à faire droit à toute plainte fondée, n'a fait que gagner, chaque jour, de plus en plus, les esprits et les cœurs. Si c'est là une flatterie, on peut la signer de son nom : qu'il s'élève une voix pour démentir ce qui désormais appartient à l'histoire !

Un complément nécessaire de cette relation, ce sont les documents suivants :

a) *Garde d'honneur.*

L'uniforme de la garde d'honneur à cheval était comme suit :

Habit bleu ; — Collet et parements amarante ; — Revers figurés par un passepoil amarante ; — Fourragères blanches ; — Épaulettes blanches avec torsades aux trois couleurs luxembourgeoises (blanc, bleu de ciel et rose) ; — Pantalon bleu avec bande amarante ; — Sabre demi-bancal avec ceinturon en cuir laqué blanc ; — Schakos de forme conique, garni d'un galon blanc, de jugulaires blanches et d'un W couronné ; — Panache blanc ; — Fronton de la bride du cheval garni de rubans aux trois couleurs ; — Étendard aux trois couleurs.

Celui de la garde d'honneur à pied était :

Redingote verte à collet droit et à larges revers ; — Passepoil et collet de couleur amarante ; — Boutons blancs ; — Épaulettes blanches avec torsades aux couleurs nationales ; — Fourragères blanches ; — Pantalon noir avec large bande amarante ; — Schakos en soie feutrée, forme conique, sur le devant un W couronné ; gourmettes relevées ; cocarde orange, pompon aux trois couleurs ; — Ceinturon en cuir laqué noir, supportant une giberne de même couleur, ornée d'un cor de chasse ; — Panache vert ; — Carabine et couteau de chasse ; — Drapeau aux trois couleurs.

La garde d'honneur était composée comme suit :

• Major commandant.

M. Willmar, chevalier de l'ordre royal du Lion néerlandais.

Capitaine adjudant.

M. Auguste Metz.

COMPAGNIE A CHEVAL.

MM. François Frédéric, capitaine commandant.

Macher, André, lieutenant.

Neyen, Jean-Nicolas, id.

Reuter, François, id.

Brigadiers.

MM. Beisse!, Jean.
Finder, Antoine.

MM. Funck, Jean-Baptiste.
Gras, François-Louis.

Gardes.

MM. Arendt, Jean - Pierre-Nicolas.
Bernard, Valentin.
Bouvier, Léopold.
Brummel, Isidore.
De Cabanes, Alex.-Adrien.
De Colnet, Alexandre.
Cuno, François.
Dufaing, Henri,
Elter, Dominique.
Eydt, Auguste.
Fischer, Aug.
Godchaux, Guetschlick.
Junck, François.

MM. Klein, Joseph.
Krips, Nicolas.
Laval, Auguste.
Lamort, Léon.
Lippmann, Isai.
D'Olimart, Joseph.
Sauer, Mathias.
Schintgen, Alexandre.
Schlinck, P.-Aug., aîné.
Schlinck, Gust., cadet.
Wahl, Valentin.
Weber, Jacques.
Rousch, J.-P., trompette.

COMPAGNIE A PIED.

MM. Fischer - Garnier, capitaine commandant.
Paquet-Funck, premier lieutenant.
Jouck, Jean-Pierre, lieutenant.
Linck, Jean-Baptiste, id.
Munchon, Charles, id.
Servais, Jean, sergent-major porte-enseigne.

Sergents.

MM. Kirsch, Pierre.
Kæmpff, Pierre.
Niers, Jean.
Noppeney, Joseph.
Kahn, Dominique.
Fachinger, Charles.

MM. Coster, Joseph.
D'Olimart, Adolphe.
Mongenast, Albert.
Reuter, Nicolas-Joseph.
Reuter, Nicolas.

Gardes.

- MM. André, Charles.
Barth, Jean-François.
Bauer, Jean.
Berchem-Schmit.
Bœttgenbach, Jean.
Cahen, Edouard.
Gersche, Auguste.
De Roëbe, Victor.
Dumont, Adolphe.
Elsen, Dominique.
Funck, Antoine.
Funck, Pierre.
Funck-Kremer.
Funck, Pierre.
Feyder, Henri.
Gerardy, Jean-Henri.
Hartmann, Antoine.
Hastert, Pierre, fils.
Hubert, Lothaire.
Houdremont, Henri.
Larue, Antoine.
Landmann, Adolphe.
Landmann, François.
Lampach, Auguste.
Metz, Norbert.
Michel, Jean.
Meyer, Joseph.
Munchen, Gustave.
Mersch, Jean.
Muller, Henri.
Mousel, Jacques.
Maes, Jean-Servais.
Millem, Jean-François.
Martin, François.
Noppeney, Théodore.
Neu, François.
Neu, Pierre-Joseph.
Neyen, Antoine.
Neumann, Jean.
Olinger, Mathias.
Praum, Pierre.
Pondrom, Bernard.
Reuter, Auguste.
Reuter, Jacques.
Rodenborn, Antoine.
Schanus, Camille.
Schiltz, Nicolas.
Servais, Nicolas.
Schou, Pierre.
Schambourger, Alexis.
Schneider, Guillaume.
Simonis, Charles.
Schumacher, Nicolas.
Stein, Louis.
Thibeau, Paul-André.
Wenger, Henri.
Weyer, Michel.
Wagner, Charles,
Well, Robert.
Winkell, Théodore.
Champagne, Jean, sergent-
tambour.
Cogniou, Nicolas, tambour.
Niederprum, Michel, id.
Zengerlé, Mathias, id.

b) *Lettre du Collège échevinal à M. le Major commandant la garde d'honneur.*

Luxembourg, le 25 juin 1841.

Monsieur le Major,

Le choix de votre personne, pour commander la garde d'honneur offerte par la ville à S. M. le Roi Grand-Duc, a été pour nous, pour la ville et pour la garde d'honneur, la garantie la mieux assurée que ce poste éminent serait dignement occupé; et le nom que vous portez, illustré parmi les Luxembourgeois par feu votre vénérable père, devait donner à ce choix un haut prix aux yeux du monarque.

Le service non interrompu et souvent pénible, auquel la garde a été appelée, a été rempli avec un zèle infatigable; et l'expression de notre satisfaction et de notre gratitude, auxquelles s'associe la cité toute entière, serait incomplète, si nous n'y rattachions pas celle de l'admiration de Sa Majesté elle-même pour la belle tenue de ce corps, et de son contentement, souvent réitéré, pour le dévouement de chacun de ses membres au service qui lui était confié.

Sa Majesté, en remerciant le très-honorable gouvernement militaire de l'attention qu'il avait eue, de lui offrir une garde de sa personne et de son palais, et en déférant cette honorable mission exclusivement aux braves enfants de la cité, a répondu à nos vœux, aux vôtres, et à ceux de tous les Luxembourgeois. La garde d'honneur a vivement senti le prix de cette faveur, et elle y a dignement répondu.

Soyez, Monsieur le Major, notre interprète auprès de Messieurs les officiers du corps et auprès de chacun des membres qui le composent. La plus digne et la plus noble récompense de leur dévouement exemplaire est dans le sentiment que chacun d'eux portera toujours dans son cœur, d'avoir contribué à l'honneur et au bien-être de la ville, dans toutes les phases qui ont marqué ces beaux jours.

Recevez, Monsieur le Major, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Les Bourgmestre et Echevins,
SCHEFFER.

Le Secrétaire de la ville,
SCHROBILGEN.

c) *Lettre du Collège échevinal aux membres de la Commission d'organisation.*

Luxembourg, le 25 juin 1841.

Messieurs,

Dès le moment où votre commission cesse d'être en activité, nous éprouvons le besoin de vous témoigner notre gratitude pour le zèle, l'activité et le dévouement que vous avez apportés à l'accomplissement de votre mission.

Nous sommes en même temps les organes de la pensée de tous nos concitoyens, en vous décernant les éloges les mieux mérités. Si l'ordre et la régularité ont régné dans toutes les cérémonies, si Sa Majesté le Roi Grand-Duc a exprimé, à diverses reprises, la plus vive satisfaction de la manière dont la ville l'a reçue, c'est à vos soins infatigables que nous devons en rapporter l'honneur pour tout ce qui rentrait dans le service dont vous étiez chargés.

Le Secrétaire de la ville,
SCHROBILGEN.

Les Bourgmestre et Echevins,
SCHREFFER.

d) *Lettre de MM. les Commandant et Officiers de la garde d'honneur aux dames de la ville, adressée au JOURNAL DE LUXEMBOURG.*

Luxembourg, le 28 juin 1841.

Monsieur le rédacteur,

Des dames de la ville, qui se sont réunies pour offrir deux beaux étendards à la garde d'honneur à pied et à cheval, n'ayant voulu qu'être devinées, ne nous ont pas permis de leur exprimer personnellement notre gratitude et ne nous ont laissé que la voie que vous voudrez bien nous prêter, de votre journal, pour leur témoigner les sentiments de plaisir et de reconnaissance, avec lesquels toute la

garde a reçu ce don si flatteur, et qu'elle vient de manifester à son banquet d'adieux en portant un triple joyeux et unanime *vivat* en l'honneur de ses gracieuses donatrices anonymes.

Pour la garde d'honneur à pied et à cheval :

Le capitaine officier d'ordonnance,
Aug. METZ.

Le major commandant,
WILLMAR.

Le capitaine commandant la
garde d'honneur à cheval,
F. FRANÇOIS.

Le capitaine commandant la
garde d'honneur à pied,
H. FISCHER - GARNIER.

e) *Poésie de M. Barreau.*

A SA MAJESTÉ LE ROI DES PAYS-BAS,
 GRAND-DUC DE LUXEMBOURG.

Bronzes, tonnez, et vous, cloches légères,
 Jetez au vent vos sons les plus joyeux.
 Que sur nos tours des fanfares guerrières
 Portent au ciel notre joie et nos vœux,
 Car le Roi vient ; chacun vers lui s'élançe.
 Flottez, drapeaux, au sommet du beffroi.
 Des fleurs, des fleurs, le voilà qui s'avance ;
 C'est le Roi ! Vive le Roi !

Mars, qui te plais dans nos vieilles murailles,
 Dieu de la guerre, au casque étincelant,
 Reçois NASSAU ! tu vis dans les batailles
 Plus d'une fois son glaive triomphant.
 Dieu, dont l'ardeur ne connaît pas d'entraves,
 Tu dois aimer les guerriers comme toi ;
 Et comme toi, GUILLAUME entre les braves
 Est le Roi, Vive le Roi !

Mais sur son front si la fière Bellone
 A déposé les lauriers du Héros,
 Minerve aussi lui donne la couronne
 Du Sage, ami des arts et du repos.
 A ce beau nom, vois ton peuple en ivresse,
 Te présenter son hommage et sa foi,
 Et dire : en guerre, en beaux-arts, en sagesse
 Il est Roi. Vive le Roi!

Salut, ô Roi! ta présence chérie,
 Comme un rayon du ciel consolateur,
 Aura séché les pleurs de la Patrie;
 La main d'un Roi contient tant de bonheur!
 Pour nous commence un destin plus prospère;
 Tu l'avais dit : Ta parole est la loi;
 Et ta parole était celle d'un Père
 Et du Roi. Vive le Roi!

f) *Strophes composées par M. Sivering, élève de première
 à l'Athénée royal grand-ducal.*

A GUILLAUME II

GRAND-DUC DE LUXEMBOURG.

D'autres rappelleront à la foule ravie
 La bravoure éclatante et les faits glorieux
 Du Héros dont bientôt la présence chérie
 Comblera tous les vœux.

D'autres pourront vanter sa prudence profonde,
 Redire que ce ROI sait gagner chaque cœur,
 Qu'à ses sujets sa main, en bienfaits si féconde,
 Apporte le bonheur.

Pour nous qu'à d'autres soins attache la science,
 Offrons à notre ROI les hommages si doux,
 Que le devoir sacré de la reconnaissance
 Vient réclamer de nous.

Notre seule espérance et notre unique asile,
 Où les trouverions-nous, si ce n'était en lui ?
 Contre le vent du Nord, tel le roseau fragile
 Trouve un arbre d'appui.

Si des temps orageux nous furent moins propices,
 Le bonheur du présent déjà laisse entrevoir
 Un plus doux avenir, et sous de bons auspices
 Nous rend riches d'espoir.

L'égide de NASSAU depuis longtemps ne cesse
 De protéger le temple, où de ses doux rayons
 Le flambeau des beaux-arts éclaire une jeunesse
 Avide de ses dons.

Mais GUILLAUME pour toi, jeunesse studieuse,
 Dans le temple agrandi par ses soins paternels,
 Va bientôt compléter, d'une main généreuse,
 Le nombre des autels.

Dans ce temple, où tu vois tant de sources ouvertes,
 Plus largement encore tu pourras recueillir
 Les prémices des arts, qui te seront offertes
 Selon chaque désir.

Hâte-toi d'ériger au fond du sanctuaire,
 Un autre autel encore : entonnons-y des chants,
 A GUILLAUME vions y, pour ses bienfaits de père,
 Brûler un juste encens.

Qu'il soit béni le ROI, qui dans notre patrie
 Aux sciences, aux arts donne un nouvel essor !
 Que la Parque se plaise à lui tramer la vie
 En un long tissu d'or !

g) *Vers latins composés par F. Grimberger, élève de première à l'Athénée.*

WILHELMO II.

Quid vexilla tuis undique turribus,
Luxburgum, fluitant? Cui lituus sonat?
Quem sacrum repetitis
Aes annuntiat ictibus?

Exulta, Urbs! tibi spes jam melior nitet!
Inspirata tibi Fata favent! tua
Namque in moenia tandem
Hospes regius advenit.

Salve, pulchra dies! nuntia gaudii!
Nostrum dulce decus, tu patriæ parens,
Salve! quis tua facta
Digni carmine conceinat?

Heroum soboles! quid valeat tua
Victrix cœstra, acies sæpius hostium
Sensit; teque juvante
Nunc liber Batavus viget.

Tu Musæ placidus, tu Pater artium,
Fortis sæptra tenens, Justitiam colis!
Talem fida sequetur
O Rex! gloria te comes!

Excepto populus Principe lætior,
Dum præcedis, Jo! dicit ovans, Jo!
Felix, fausta per omne
Ævum sors faveat tibi!

Discens Martis opus te quoque debitis
Armatus juvenis cingit honoribus;
Quæ nunc dextera fulget
Armis, te duce, fortior.

Defendet patriam . . . Te excipiunt tui
 Faustis ominibus ! Victor ! in æthera.
 En, arcus tibi surgit,
 Quo Rex diceris et Pater.

Intranti, pateræ primitias, tibi
 Fundat virgo merump, patria quod tulit
 Tellus ; voceque gratâ
 Cantet virgineus chorus :

Exulta, vetus Urbs ! nam gravibus diu
 Fatis pressa, hodie læta renasceris !
 Wilhelmus meliores
 Nunc nobis restitit dies !

h) *Poésie de l'élève Ch.-Th. André.*

- Chor. Klinge in erhab'ner Weise,
 Lied, das uns'rer Brust entfließt,
 Denn Er weilt in unserm Kreise,
 Der des Landes Vater ist.
- Solo. Der des Feindes Stolz gebrochen,
 Schon vermeinten Sieges froh,
 Der die Freiheit hat gerochen,
 Er, der Held von Waterloo.
- Chor. Klinge etc.,
 Der der Freiheit Rächer ist.
- Solo. Der Germaniens Heldensohne,
 Der dem ed'len Hermann gleicht,
 Dem des Ruhmes Strahlenkrone
 Um den Schläfen nie verbleicht.
- Chor. Klinge etc.,
 Der des Ruhmes Liebling ist.

- Solo. Er, der wie mit Muth die Lanze,
So mit Mild' den Scepter führt,
Er, dem nebst dem Lorbeerkranze
Auch des Friedens Palm gebührt.
- Chor. Klinge etc.,
Der der Fürsten Muster ist.
- Solo. Der, von Schmeichlern nicht bethört,
Blindlings nie Ministern traut,
Auch den Bürger sprechen höret
An dem Throne frei und laut.
- Chor. Klinge etc.,
Der des Landes Segen ist.
- Solo. Dessen Schutz die Kunst sich freuet,
Der mit väterlicher Hand
Ihren Götterseggen streuet
Ueber sein beglücktes Land.
- Chor. Klinge etc.,
Der der Künste Vater ist.
- Solo. Unter dessen Scepter blühet
Musenglück und Wissenschaft,
Der für alles glühet,
Was die Menschheit edler macht.
- Chor. Klinge etc.,
Der des Thrones Zierde ist.
- Solo. Der, wie klare Morgensonne,
Die aus trüben Wolken bricht,
Hoffnung giesst ins Herz und Wonne,
Bess're Zukunft uns verspricht.
- Chor. Klinge etc.,
Der des Landes Hoffnung ist.

i) *Couplets chantés au banquet de la garde d'honneur,
le 29 juin.*

En l'honneur d'un Roi Citoyen,
Amis, vidons trois fois nos verres ;
GUILLAUME a formé le lien
Qui nous unit sous ces bannières ;
De l'honneur noble pavillon,
Elles ont guidé son cortège,
Elles ont ombragé son front ;
Sa gloire à jamais les protège.

GUILLAUME a franchi nos remparts
Et la joie en nos cœurs pétille ;
Le cri d'amour, de toutes parts,
L'avertit qu'il est en famille.
„Ici tous les cœurs sont à moi,“
A-t-il dit, „point de halberdes !
„Je suis et leur Père et leur Roi ;
„Mes enfants seuls seront mes gardes.“

Un soleil radieux et pur
S'est levé sur notre patrie ;
Ses feux, du haut d'un ciel d'azur,
A nos champs vont rendre la vie.
Salut ! Etoile des Nassau,
Aux vertus, à l'honneur fidèle ;
Sur mon pays, de ton flambeau
Verse la lumière immortelle.

De notre pays le destin
Dépend de ta noble tutelle ;
Son bonheur sera, dans tes mains,
L'œuvre d'une gloire nouvelle.
Il t'invoque comme un sauveur ;
Et te dit, aux pieds de ton trône :
Roi soldat, Roi législateur,
Qu'un double laurier te couronne !

k) LE DÉPART DE GUILLAUME II, *poésie de V. K.*

Dépose, ô Luxembourg! ta couronne éphémère,
 Ton feuillage de chêne et tes fleurs en festons,
 Replions tristement notre antique bannière :
 Il n'est plus parmi nous, celui que nous aimons.

Sa présence embellit de lointaines contrées,
 Et pour toi, Luxembourg, plus de fêtes! pour toi,
 Plus de riantes nuits, plus de brillants trophées,
 Plus de garde d'honneur sous le palais du Roi.

Qu'elle est vide aujourd'hui cette ville où naguère
 Le peuple sur Ses pas se pressait à grands flots,
 Heureux de voir le Roi qui lui disait : espère!
 Où l'étranger venait saluer le héros.

Trompé par le désir, le regard cherche encore
 Des coursiers et des chars sur les pavés déserts,
 Pavillons orangés, écharpe tricolore,
 Drapeaux flottant au vent, panaches blancs et verts.

Oh! que de souvenirs a laissés son passage!
 Que de pleurs essuyés! que de pauvres contents!
 Jamais d'un père aimé l'auguste et belle image
 Ne pénétra plus loin aux cœurs de Ses enfants.

Et le Roi comprenait notre joyeux délire,
 Du bonheur de Son peuple Il paraissait heureux,
 Pour nos cris d'allégresse Il avait un sourire,
 Et des larmes parfois venaient mouiller Ses yeux.

C'était lorsqu'une enfant à naïves paroles
 D'une timide main offrait le vin d'honneur;
 C'était lorsque le soir les chants de nos écoles
 Au pied de Son palais retentissaient en chœur.

Espère, ô Luxembourg! espère, roc fidèle!
 Le Roi que tu chéris te promet Son retour,
 Et Son fils bien-aimé, que ton désir rappelle,
 Reviendra prendre aussi sa part dans ton amour.

Puissions-nous appeler par notre humble prière
 Celle dont les bienfaits se gravent dans nos cœurs.
 La Reine qui succède aux vertus d'une mère,
 Dont la perte longtemps fera couler nos pleurs.

VIII

Régénération politique du pays sous Guillaume II.

Depuis 1451, le sort du Grand-Duché s'était toujours trouvé lié à celui des provinces belges. Les traités de 1815 avaient de même laissé à notre Souverain la faculté de réunir administrativement le pays au royaume des Pays-Bas. Cette union eut effectivement lieu, du consentement unanime des notables du Grand-Duché. Un arrêté royal grand-ducal du 30 décembre 1830 et une proclamation royale du 19 février 1831 mirent fin à cette communauté administrative et son antique nationalité fut restituée au Grand-Duché.

Ce ne fut cependant qu'après la reprise de possession, le 19 avril 1839, que le pays commença à entrevoir les heureuses conséquences de cet acte dont la portée a été immense pour le bonheur futur des Luxembourgeois. Une ère nouvelle s'ouvrit pour eux, lorsqu'en 1841, Guillaume II permit au pays d'appropriier son organisation à ses besoins et de régler lui-même ses affaires sous la protection de ses Souverains.

Guillaume II, à peine monté sur le trône, mit courageusement la main aux réformes qu'il croyait nécessaires au bonheur du pays. „Je veux, avait dit le Roi, le bien-être du Grand-Duché, et je le veux *par les Luxembourgeois eux-mêmes.*“ Ce fut là le principe qui l'a guidé pendant tout son règne.

La première année de son règne a, en effet, vu poser les bases de la vie politique, qui s'est développée chez nous et qui a été la source de la prospérité et du bonheur du pays. Citons brièvement les actes qui ont signalé l'année 1841.

Le 3 août, Guillaume II convoqua à La Haye une commission de notables Luxembourgeois, pour asseoir les bases de l'organisation future du pays. Cette commission se rendit à La Haye, le 11 août 1841 ; elle était composée de MM. Gellé, conseiller de régence, faisant fonction de chef des services civils, de Lafontaine, président de la chambre des comptes, Dams, propriétaire à Remich, Jurion, bourgmestre à Diekirch, Th. Pescatore, propriétaire à Luxembourg, Witry, bourgmestre à Echternach, de Blochausen, propriétaire à Birtrange et Servais, avocat à Luxembourg.

Cette commission fut reçue le 17 août par le Roi Grand-Duc, qui lui déclara qu'il conserverait un long souvenir du voyage qu'il avait fait récem-

ment dans le Grand-Duché, et il réitéra la promesse de faire tout ce qui dépendait de lui pour la prospérité de notre pays.

MM. les commissaires luxembourgeois s'occupèrent activement de différents projets concernant l'organisation politique et civile du pays.

Entretemps s'éleva la grande question de notre accession à l'union douanière allemande. Ce projet de traité portait la date du 8 août. Presque toutes les communes du pays protestèrent auprès de Guillaume II contre ce traité, et le Roi Grand-Duc refusa de le ratifier. Les adresses de remerciement furent nombreuses.

Par arrêté du 1^{er} octobre 1841, Guillaume II institua la chambre de commerce.

Le Roi Grand-Duc nomma MM. de Lafontaine, le baron de Blochausen et Th. Pescatore, pour négocier un traité de commerce avec la Belgique. Il est à regretter que ces négociations n'aient pas abouti.

Les travaux de la commission des notables à La Haye marchèrent rapidement et la constitution fut déjà publiée le 12 octobre 1841.

Cette constitution consolida notre émancipation

politique et amena une nouvelle administration. Dans son rapport, M. Gellé s'exprime comme suit :

La constitution d'Etats, cet acte majestueux, contient à la fois les germes d'un bon gouvernement pour le Grand-Duché et des garanties pour ses rapports avec la Confédération germanique.

Voici comment le *Journal de Luxembourg*, dans son numéro du 27 novembre 1841, apprécie les résultats des travaux des commissaires luxembourgeois à La Haye :

Les commissaires luxembourgeois appelés par Sa Majesté le Roi Grand-Duc à La Haye ont dignement répondu à l'attente du Souverain ; ils n'ont pas moins réalisé l'attente et les vœux de leurs concitoyens ; car non-seulement les institutions, les règlements, mais tous les actes du gouvernement et d'administration qui, jusqu'à ce jour, ont été le résultat du concours de la commission aux travaux personnels du Roi pour la réforme des abus et pour l'assiette des fondements du bien-être futur du pays, sont regardés, par l'immense majorité des Luxembourgeois, comme entièrement conformes aux droits et aux besoins de la population. Les principes et les sentiments d'une franche et généreuse libéralité en ont dicté les dispositions, malgré la difficulté majeure de concilier les exigences d'ordre intérieur avec celles du droit public qui subordonne le Luxembourg aux règlements politiques exécutoires dans l'intérêt de la confédération germanique. Aussi, la commission luxembourgeoise de La Haye s'est-

elle acquis des titres incontestables à la gratitude publique. Dans la ville de Luxembourg, l'impression faite sur les esprits ne se manifesterait pas par de simples éloges ; sans doute, pour des hommes qui ont mérité de leur patrie, l'assentiment de la voix du peuple est une noble et digne rémunération ; mais si elle peut suffire à ceux qui l'ont méritée, elle ne suffit pas à ceux qui doivent recueillir le fruit des travaux de ces dévoués citoyens. Il a donc été résolu qu'une fête civique leur serait offerte, qu'un banquet solennel leur serait donné, et que, dans cette réunion au milieu d'un nombreux concours d'amis du bien public, la satisfaction que leur honorable mission a fait naître, leur serait témoignée par une démonstration spontanée et éclatante. Cette fête, par son caractère et par son motif tout patriotique, sera, pour notre Souverain lui-même, une preuve que l'esprit public des Luxembourgeois, désormais rétabli par le souverain lui-même sur la base du dévouement réciproque de lui à son peuple et de son peuple à lui, ne périlitera pas, tant que les vrais intérêts publics et l'intelligence des besoins de notre époque lui traceront ses véritables errements.

Le 6 décembre 1841, le pays célébra, pour la deuxième fois, la fête anniversaire de la naissance de Sa Majesté Guillaume II. Nous extrayons d'un compte-rendu de cette fête les passages suivants :

Si la célébration de ce jour mémorable, dans notre ville, avait dû rester circonscrite dans les bornes officielles du programme approuvé par l'autorité, sans doute les

devoirs et les honneurs prescrits auraient trouvé dans l'empressement des magistrats, des fonctionnaires et de la population de notre ville, une ponctuelle et facile coopération ; mais le sentiment des bienfaits répandus sur le pays, et celui des améliorations que lui garantissent les institutions qu'il doit et qu'il devra encore à la sollicitude de notre bien-aimé Souverain ; ce sentiment récemment ravivé par de grandes circonstances, avait pénétré les Luxembourgeois trop profondément pour ne pas exciter en eux les plus franches et les plus cordiales démonstrations d'attachement et de sympathie envers le Prince qui les gouverne.

.

Ainsi se termina la célébration de ce jour, dont nous ne pouvons ici mentionner tous les épisodes, et qui, constamment marquée par le règne de l'union, de la cordialité, et dominée par l'expression des vœux de tous, en faveur du Prince, objet de tant d'affection, lui prouvera que sa propre affection est récompensée du plus doux prix qu'un bon Roi puisse attacher à ses travaux pour le bonheur public.

Par arrêté royal grand-ducal du 21 décembre, M. G.-Th.-S. de Lafontaine fut nommé gouverneur par intérim du Grand-Duché. Un conseil de gouvernement, avec un gouverneur en tête, fut substitué à la Régence du pays. Cette nouvelle autorité entra en fonctions le 1^{er} janvier 1842.

Ce conseil était composé de MM. Gellé, Baltia,

Ulveling, Th. Pescatore, conseillers et Simons, secrétaire général.

M. Baltia étant mort le 30 octobre de l'année suivante, M. Simons fut promu aux fonctions de conseiller et remplacé comme secrétaire général par M. Jurion.

Le 27 avril 1847, M. Gellé fut enlevé par la mort et remplacé par M. Michel Tock, qui obtint sa démission honorable le 6 avril 1848.

Par arrêté royal grand-ducal, daté de La Haye, 29 décembre 1841, Guillaume II institua l'ordre de la *Couronne de Chêne*, „afin de Nous mettre à „même, comme dit l'arrêté, de pouvoir récompenser par des distinctions honorables les services „civils ou militaires spécialement rendus par Nos „sujets luxembourgeois, ainsi que les succès d'artistes distingués.“

Les premières décorations furent décernées le 1^{er} janvier 1842, 1° au prince *Frédéric de Hesse*, gouverneur militaire à Luxembourg; 2° au baron *du Moulin*, commandant de la forteresse; 3° à M. *de Lafontaine*, gouverneur; 4° à M. *Jurion*; 5° à M. *Th. Pescatore*; 3° à M. *Willmar*; 7° à M. *Witry*; 8° à M. *Em. Servais* et 9° à M. *Dams*.

Le 8 février 1842 fut ratifié le traité concernant notre accession au Zollverein.

Guillaume II donna, en mars 1842, un exemple digne d'imitation. Dans sa haute sollicitude pour l'industrie luxembourgeoise, il statua que les draps nécessaires à l'habillement de la douane grand-ducale seront fournis par les fabricants du Grand-Duché et devront être de fabrication luxembourgeoise.

Les premières années du régime inauguré en 1839, comme le dit très-bien M. Ulveling dans sa brochure sur les événements de 1839 à 1848, étaient hérissées de difficultés. En effet, les nouveaux administrateurs, Hassenpflug et Stifft, ne connaissaient pas le pays. Des divergences de vues dans les affaires, des actes impopulaires et maladroits, des conflits regrettables provoquèrent de nombreuses et légitimes plaintes. Guillaume II fit droit à ces réclamations et rassura le peuple en remettant l'administration à des Luxembourgeois. Comme il a été déjà dit, Hassenpflug avait été démissionné le 21 octobre 1840, deux semaines seulement après l'avènement du Souverain ; Stifft donna sa démission le 4 novembre 1841.

Le Luxembourg était enfin rendu à lui-même.

IX

Deuxième visite de Guillaume II. Ouverture de l'assemblée des Etats.

(1842)

Dès les premiers jours de mai 1842, le bruit se répandit à Luxembourg que Guillaume II se rendrait prochainement dans le Grand-Duché pour faire en personne l'ouverture de la session annuelle des Etats. Ce bruit se confirma bientôt et l'on se hâta de faire les préparatifs de la réception.

Le 28 mai, le collège échevinal de la ville de Luxembourg publia la proclamation suivante :

CONCITOYENS !

Sa Majesté le Roi Grand-Duc arrivera dans le grand-duché de Luxembourg, le 4 du mois prochain, accompagnée de l'héritier du trône, le prince d'Orange, Son Fils.

Le Monarque ouvrira, en personne, la première session des Etats du pays, établis par la Constitution.

C'est la première fois que le Souverain du grand-duché de Luxembourg proclamera en personne l'ouverture de l'assemblée des délégués du pays. Cet acte solennel de la sollicitude royale mérite à la fois votre attention et

votre reconnaissance. Nous y voyons un témoignage certain de la volonté puissante qui veille sur le bien-être et sur la prospérité publique.

Sa Majesté fera, mardi, 7 juin, Son entrée dans notre ville, dans la matinée. Que nos vœux et notre attachement à Son auguste Personne, en éclatant sur Son passage, ne se séparent pas du sentiment de respect qui commande l'observation de l'ordre et de la tranquillité.

Que ce jour soit un jour de fête pour les Luxembourgeois !

Associez-vous à vos magistrats pour embellir et orner vos demeures et pour donner au cortège royal tout l'éclat dont il est susceptible.

Que les drapeaux et les pavois aux couleurs d'Orange et de Luxembourg brillent au-dessus de la verdure qui ornera, par nos soins, tout le parcours, depuis la Porte-Neuve jusqu'au palais de Sa Majesté !

Que le Père du peuple retrouve en nous Ses mêmes Luxembourgeois qui, l'année dernière, ont été témoins de Sa confiance en eux et du haut prix qu'Il attache au bonheur de leur pays !

Vive le Roi !

Guillaume II arriva le 4 juin à Wasserbillig, où il fut reçu par le Gouverneur du Grand-Duché. M. François, commandant la garde d'honneur, lui souhaita la bienvenue :

SIRE !

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté la garde d'honneur dont Elle a bien voulu agréer le service.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire une relation de l'époque sur cette fête :

Ce jour sera longtemps mémorable pour les Luxembourgeois ; ce jour a vu consacrer, pour ainsi dire, définitivement notre nationalité, par la présence du Souverain, en personne, au milieu des États du pays, réunis en vertu de la Constitution et recevant, de la bouche même du Prince, le programme de leurs travaux futurs. Ce grand jour avait à peu près suspendu les travaux et la ville de Luxembourg avait pris un air de fête. Une multitude d'étrangers étaient arrivés des contrées voisines pour assister au spectacle touchant et sublime de l'union et de la confiance entre un monarque, le plus chevaleresque et le plus populaire des souverains de notre époque, et le peuple qui, aussi de notre époque, le plus intéressant par ses malheurs et sa constance, s'était montré digne de l'amour de son Souverain et plein d'espérance en sa sollicitude.

Dès le matin, depuis la Porte Neuve jusqu'au palais de Sa Majesté, les rues par lesquelles devait passer le cortège royal, étaient décorées de verdure et de fleurs ; de distance en distance flottaient aux fenêtres des drapeaux aux couleurs orange et du Luxembourg réunies. La population circulait comme aux jours des solennités publiques.

A onze heures, la sortie d'un peloton de la garde d'honneur à cheval pour se rendre au-devant du Roi, présagea sa prochaine entrée. Vers la même heure, Son Altesse le prince de Hesse, Son Excellence le lieutenant-général commandant de la forteresse, le major comman-

dant la gendarmerie, le major commandant le contingent luxembourgeois et plusieurs autres officiers de leur état-major, s'étaient rendus en avant des glacis de la Porte Neuve, vers la descente d'Eich. Le Conseil de régence de la ville, ayant à sa tête M. le bourgmestre, s'était transporté également à cette limite du territoire de la ville pour y complimenter Sa Majesté.

Sa Majesté était encore dans la traverse du village d'Eich, que déjà le son des boîtes tirées à Weymerskirch annonçait son approche. Bientôt le Roi parut, monté sur un cheval magnifique, ayant à sa droite Son Altesse Royale le prince d'Orange. M. le bourgmestre de la ville, ayant à ses côtés les membres du Conseil, adressa à Sa Majesté une allocution que Sa Majesté accueillit avec les plus gracieuses assurances d'intérêt et de dévouement pour la prospérité des Luxembourgeois.

Le cortège se mit en marche. En tête, les voitures transportant le corps municipal, précédées d'un détachement de la garde d'honneur à cheval; un second détachement de la même garde venait immédiatement; puis Sa Majesté le Roi Grand-Duc, suivie d'un triple rang d'officiers-généraux et supérieurs; la marche était fermée par un troisième détachement de la garde.

Une immense population, sur toute la ligne du parcours, dans les rues, aux fenêtres et jusque sur les toits des maisons, faisait retentir l'air des cris de *vive le Roi! vive le prince d'Orange!* Malgré l'affluence extraordinaire de monde, les revers seuls des rues étaient occupés et un sentiment général de respect et d'amour de l'ordre avait laissé entièrement libre la voie intérieure, toute couverte de sable, de verdure, et arrosée par les soins de l'autorité.

Sa Majesté et Son Altesse Royale étant parvenues aux

abords du palais, y trouvèrent une députation du corps des Etats, déléguée pour les recevoir et qui conduisit le Roi et son auguste Fils dans le salon préparé pour eux.

A midi précis, les membres des Etats se trouvaient réunis dans la salle d'ouverture, au fond de laquelle un trône avait été disposé pour Sa Majesté. Dans une salle latérale, mais à portée de voir et d'entendre le Souverain, s'étaient réunies les personnes auxquelles des cartes particulières avaient été distribuées.

Sa Majesté et Son Altesse Royale le Prince d'Orange, à leur entrée dans la salle des Etats, furent accueillis aux cris de *vive le Roi! vive le prince d'Orange!* L'Assemblée se tenait debout et le Roi, ayant pris place sur son trône, à la droite duquel était Son Altesse Royale et entourée de ses aides de camp, Sa Majesté et, à son exemple, l'assemblée entière s'assit. Alors Sa Majesté prononça, en langue française, le discours suivant :

„MESSIEURS

„En venant ouvrir en personne la première session des Etats du Grand-Duché, J'ai voulu mettre la dernière main à l'édifice de votre régénération politique sur les bases posées par la constitution d'Etats.

„J'ai voulu témoigner à Mes sujets luxembourgeois toute l'importance que J'attache à cet acte, et leur exprimer les vœux que Je forme pour qu'il assure longtemps leur bonheur.

„Dans le courant de cette session, plusieurs

projets de loi seront soumis à vos délibérations. Parmi les plus urgents, Je vous signalerai particulièrement celui qui concerne les modifications à apporter à la législation civile et criminelle, celui qui a pour but de fixer les bases d'une juste répartition de la contribution personnelle ; enfin plusieurs projets tendant à équilibrer certains impôts avec ceux d'autres Etats du *Verein*.

„Dans la discussion de ces derniers, vous saurez, Messieurs, concilier l'exacte et loyale observation des engagements que J'ai pris, comme chef de l'Etat, avec les mœurs et les habitudes de Mes sujets luxembourgeois.

„La situation de la ville de Luxembourg, dont les intérêts, il faut le reconnaître, ont été froissés par les conséquences du traité du 8 février, doit également fixer votre attention au même degré qu'elle provoque Ma sollicitude.

„Mais comme de tels travaux excéderont probablement les bornes d'une de vos sessions ordinaires, Je Me réserve d'en ajourner la reprise de la manière prévue par le second paragraphe de l'article 18 de la constitution d'Etats.

„C'est alors aussi que le Gouverneur du Grand-Duché sera chargé de vous exposer, d'une manière plus développée, Mes vues sur les améliorations

dont diverses branches de votre administration sont encore susceptibles.

„Messieurs, J'ai saisi avec empressement l'occasion que M'offraient les dispositions de ce même article 18 pour Me rendre au milieu de vous ; avec votre serment J'emporterai l'assurance que votre dévouement à la patrie et à ses intérêts Me mettra à même d'atteindre le but vers lequel Je tends avec affection et sollicitude : celui de fonder le bonheur des Luxembourgeois. Puisse la divine Providence vouloir bénir Mes efforts !

„Je déclare ouverte la session ordinaire des Etats du Grand-Duché de Luxembourg pour l'année 1842.“

Après ce discours, M. le Gouverneur du Grand-Duché prit les ordres du Roi pour la prestation individuelle de serment de tous les membres des Etats, et fit donner lecture de la formule de ce serment dans les deux langues, pour que chaque membre fût libre de le prononcer dans celle de son choix. Sa Majesté, après avoir reçu, entre ses mains, la prestation de cet acte solennel, se leva et se retira ainsi que Son Altesse Royale dans le même ordre qu'à son entrée. De nouveaux saluts de *vive le Roi ! vive le prince d'Orange !* suivirent les augustes personnalités à leur sortie de l'assemblée.

Pendant cette grande et à jamais mémorable cérémonie (car Guillaume II est le premier Souverain qui ait installé, en personne, les Etats du pays), la grande place et les

rues adjacentes au palais étaient couvertes de monde, avide de revoir le Souverain et son illustre Fils que l'on savait devoir bientôt sortir du palais.

Le majestueux spectacle de l'entrée du Roi dans la ville était rehaussé par la présence, sur les remparts, devant les postes et devant le palais, de détachements de la garnison en grande tenue, rendant au Roi et à son brillant cortège les honneurs militaires.

La garde d'honneur, tant à cheval qu'à pied, fidèle à l'honorable tâche qu'elle avait assumée près de la personne de Sa Majesté, a fait l'objet de l'admiration générale. Il serait difficile à une troupe réglée de montrer une tenue plus exemplaire et une attitude plus martiale, avantages auxquels donnent encore plus de prix l'exactitude et l'infatigable zèle pour le service et la plus belle discipline.

Guillaume II, accompagné du prince d'Orange, visita, dans l'après-midi, la fabrique de draps de MM. Godchaux frères, à Schleifmuhl. Les augustes personnages parcoururent les ateliers et les magasins et, en quittant la fabrique, Sa Majesté fit remettre une somme importante pour être distribuée aux ouvriers.

De Schleifmuhl, le Roi et le Prince se rendirent à la fabrique de fayences de Septfontaines, qui est une création de la famille Boch.

Le soir, Sa Majesté et le prince d'Orange assis-

tèrent à un bal donné par Son Altesse le prince de Hesse, gouverneur de la forteresse.

Partout l'affabilité des augustes visiteurs pénétrait tous les cœurs, disent les relations de l'époque.

Leurs Altesses Royales les ducs d'Orléans et de Nemours étaient venus dans le Grand-Duché pour rendre visite à notre Roi Grand-Duc.

Le 11 juin, une députation des Etats du pays, présidée par M. de Lafontaine, nommé définitivement Gouverneur par un arrêté du 8 juin, fut reçue au château de Walferdange et présenta au Roi Grand-Duc l'adresse suivante :

SIRE !

Votre Majesté, qui a donné spontanément une Constitution à Ses sujets luxembourgeois, a mis la dernière main à notre réorganisation politique, en ouvrant en personne la première session des Etats du Grand-Duché.

Ce témoignage éclatant de l'importance que Votre Majesté attache à cet acte et l'expression solennelle des vœux qu'Elle forme pour le bonheur de Ses sujets luxembourgeois, Vos Etats les ont reçus avec d'autant plus de respect et de gratitude, que Votre Majesté a bien voulu en rendre témoin l'Héritier du Trône.

Nous attendons avec intérêt les divers projets de loi que Votre Majesté jugera convenable de nous soumettre pour compléter l'organisation législative du pays.

Particulièrement nous apporterons toute notre sollicitude à l'examen des modifications que Votre Majesté Se propose d'introduire dans la législation civile et criminelle.

Nous étudierons avec soin les bases d'une répartition équitable de la contribution personnelle; l'exacte distribution des charges publiques les rend moins lourdes, et en souhaitant que certains impôts que Votre Majesté nous annonce, soient le moins onéreux possible, nous chercherons, Sire, à les équilibrer avec ceux d'autres Etats du *Verein*.

Toutefois nous ne pouvons dissimuler à Votre Majesté que parmi les charges imposées au pays, par suite de son accession au *Zollverein*, il en est surtout qui menacent l'existence de deux grandes branches de l'industrie agricole; nous voulons parler, Sire, de l'impôt sur les vins et l'eau-de-vie de fruits indigènes. Le Grand-Duché avait, pendant quinze ans, fait une triste expérience de l'effet de ces impôts. Ils sont abolis depuis douze ans. Nous osons donc supplier Votre Majesté d'aviser aux moyens d'obtenir à cet égard des Etats avec lesquels Elle a traité des arrangements d'ailleurs compatibles avec les principes admis par l'union douanière.

Oui, Sire, nous respecterons avec loyauté les engagements que Votre Majesté a contractés, nous emploierons tous nos efforts pour en concilier l'exacte observation avec les égards dus aux mœurs et aux habitudes du pays.

La situation de la ville de Luxembourg fera l'objet de mûres délibérations. Votre Majesté, dans Sa sollicitude, reconnaît que ses intérêts ont été froissés par les conséquences du traité du 8 février.

Si certaines branches de l'industrie manufacturière sont

satisfaites de notre accession aux douanes allemandes, l'agriculture et d'autres grands intérêts industriels ne sont pas sans inquiétude.

Par une épreuve de quatre années, le pays se formera sur l'opportunité du renouvellement du traité une opinion fondée sur l'expérience. Les Etats du Grand-Duché seront l'organe de cette opinion auprès de Votre Majesté.

Nous aussi sentons la nécessité d'une nouvelle session dans le cours de l'année, et pour Vous seconder, Sire, dans l'accomplissement des vues d'amélioration que Vous nous ferez connaître, nous avons confiance dans l'administration toute luxembourgeoise dont Votre Majesté a bien voulu doter le pays.

En Vous retrouvant au milieu de nous, Vous êtes assuré, Sire, qu'à côté de notre attachement pour la patrie, nous plaçons la vive affection dont nous entourons Votre personne. Cette affection est due au Monarque, sous lequel le pays a été mis en possession des garanties dont il avait besoin.

Pour aider Votre Majesté à atteindre le but vers lequel Elle tend avec affection et sollicitude, rien, Sire, de notre part ne Vous manquera.

Nous avons solennellement prêté le serment entre Vos mains, et la divine Providence, nous l'espérons, bénira Vos efforts et les nôtres.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Sire, de Votre Majesté,

Les très-humbles, très-fidèles et très-soumis serviteurs
et sujets.

Les Etats du Grand-Duché de Luxembourg.

Sa Majesté répondit à peu près en ces termes aux membres désignés pour lui remettre la réponse des Etats au discours du Trône :

MESSIEURS,

Je reçois avec plaisir cette adresse des Etats. Elle me prouve qu'il y a unité de vues entre eux et le Souverain. Cette union peut seule nous faire arriver au but qu'il est à tous également important d'atteindre, le but de faire renaître de plus en plus la prospérité et le bonheur dans l'Etat.

Dans sa séance du 4 juin, la chambre de commerce avait arrêté l'adresse suivante, que le comité a présentée au Roi.

SIRE,

La chambre de commerce de Votre Grand-Duché est heureuse, en cette circonstance solennelle, d'offrir à Votre Majesté l'expression orale de la reconnaissance qu'elle Lui doit pour son institution et de renouveler entre Ses mains l'engagement de contribuer de tous ses efforts à la prospérité des intérêts qu'elle est chargée de représenter.

Depuis que le Luxembourg a eu l'insigne faveur de recevoir la première visite de Votre Majesté, il en a obtenu des preuves manifestes de Sa sollicitude pour le bien-être du pays; si toutes les mesures qui ont été adoptées ne se sont pas trouvées en harmonie avec les vœux de la majorité des habitants, nous l'attribuons, Sire, à la force des circonstances et nous nous soumettons à

leurs conséquences, persuadés que lorsqu'il s'agira de renouveler le traité de l'union commerciale actuellement en vigueur, une expérience de plusieurs années apportera plus d'unanimité dans les opinions sur son opportunité et nous ne doutons pas qu'à cette époque, Votre Majesté ne Se fasse rendre compte des effets que ce traité aura produits.

Sire, la députation du commerce de la ville de Luxembourg a, l'année dernière, émis le vœu de voir réprimer par des lois spéciales les abus du colportage, et la chambre de commerce a appuyé cette demande par ses lettres des 19 mars et 25 avril dernier; nous supplions Votre Majesté de faire faire de la réclamation de nos marchands détaillants l'objet d'un rapport aux Etats afin de faire cesser le malaise que leur cause ce commerce qui prête tant d'aliment à la mauvaise foi.

Nous appelons aussi l'attention de Votre Majesté sur la défaveur qu'éprouve le commerce luxembourgeois par suite des droits de navigation et d'octroi sur le fleuve du Rhin et sur la Moselle, qu'il est obligé de payer pour les marchandises dont il veut acquitter dans le pays les droits d'entrée, tandis que les négociants de Cologne et de Coblenze en sont exempts. Cet inconvénient, que nous avons déjà signalé au gouvernement de Votre Majesté, serait évité en faisant acquitter les droits de douane dans un de ces deux ports, mais alors les avantages d'entrepôt et de crédit deviendront illusoire.

Nous croyons enfin devoir recommander à la sollicitude de Votre Majesté les intérêts de l'agriculture et de quelques industries qui ont jusqu'à présent conservé la faculté d'écouler leurs produits en Belgique.

Voici un document qui intéressera vivement les habitants de la ville de Luxembourg. Ce document porte la date du 23 juillet 1842 :

Sa Majesté le Roi Grand-Duc a daigné se souvenir de la visite qu'elle a faite à l'hôtel-de-ville de Luxembourg pendant le mois de juin 1841, et que, par un acte de munificence spontanée, Sa Majesté a donné à la ville la somme de 5000 florins, pour aider à l'achèvement de cet édifice. Nos concitoyens apprendront avec gratitude cette nouvelle preuve de l'intérêt tout particulier que le Roi a voué à notre cité ; ils n'ont pas oublié que, dans son discours d'ouverture de la session des Etats du pays, notre cité, dont la position se recommande spécialement, sous de graves rapports, à l'attention du gouvernement, a été l'objet d'une mention expresse. Puisse le bienfait du Souverain contribuer à faire enfin mettre la dernière main à l'hôtel-de-ville et à réaliser par là l'attente générale ! — Cette attente est d'autant plus fondée que l'achèvement de l'hôtel doit évidemment avoir de l'influence sur l'état de la société dans notre ville, en offrant, comme autrefois, un centre commun à de grandes réunions publiques, tant pour les solennités officielles que pour les fêtes populaires.

Après le départ du Roi Grand-Duc, le 11 juin, le Conseil de régence de la ville de Luxembourg se rendit à l'hôtel du Gouvernement pour complimenter M. de Lafontaine à l'occasion de sa nomination à la première magistrature du pays.

Le Conseil, dit le *Journal de Luxembourg*, a été l'interprète des sentiments unanimes des Luxembourgeois, en exprimant à notre excellent concitoyen la joie que chacun éprouve de voir ce poste éminent occupé par un des nôtres, par l'homme le plus digne de la confiance du Roi et possédant pleinement la confiance publique, enfin par un fonctionnaire actif et d'un zèle d'autant plus fructueux, qu'une longue expérience l'a mis en état de connaître les maux à réparer et les bienfaits à répandre pour assurer le bien-être du pays.

Voici une ode composée par un jeune Luxembourgeois, en mémoire du don de 2000 florins fait par Sa Majesté la Reine, pour aider à la restauration des bâtiments du pensionnat de Ste-Sophie et de l'école des filles pauvres :

Deines Volkes Danksgefühle
Nimm, o holde Königin,
Reiner Segenswünsche viele
Als ein liebes Opfer hin.

Schau'st mit sanften Mutterblicken
Freundlich aus der Ferne hin,
Deine Völker zu beglücken,
Nach der Sanftmuth edlem Sinn.

Süsser Zukunft Hoffnungssamen
Streu'st Du uns mit milder Hand,
Wohlstand, Fleiss und Glück zusammen,
Ueber Dein beglücktes Land.

Nehmest arm verlass'ne Waisen
Auf in Deinen Mutter-Schoos,
Die dafür Dich ewig preisen
Dankend für ihr bess'ros Loos.

Nehme was mit Liebeswonno
Dankend unserm Herz entflusst,
Sich zur ew'gen Liebessonne
In die Ewigkeit ergeusst.

X

Troisième visite de Guillaume II.

(1844)

Le 8 juillet 1844, les Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg firent publier la proclamation suivante :

CONCITOYENS !

Sa Majesté le Roi Grand-Duc, Notre bien-aimé Souverain, viendra dans peu de jours, pour la troisième fois dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans une circonstance si chère à nos vœux, nos sentiments d'amour et d'attachement seront en rapport avec ceux de notre gratitude pour les bienfaits que Sa royale main a déjà répandus sur le pays, pour les libertés publiques dont Elle l'a doté.

Luxembourgeois ! Que le Roi soit au milieu de nous comme un père au sein de sa famille ! Que nos respects se confondent avec les hommages de notre fidélité !

Une fête civique sera donnée par la ville au Souverain du pays.

Nous illuminerons nos maisons et nous les pavoiserons de verdure en même temps que les édifices publics seront revêtus d'une splendeur digne de Celui que nous recevrons.

Puisse le Souverain, en voyant Son peuple réuni sous Ses yeux, trouver dans le spectacle de la concorde, de l'ordre et du contentement général, la récompense de Son dévouement au bien public, la plus noble prérogative d'un bon Roi !

Les Bourgmestre et Échevins,

F. PESCATORE.

Le Secrétaire de la ville,

SCHROBILGEN.

Le *Courrier* de Luxembourg, fit suivre cette proclamation de quelques réflexions que nous reproduisons, afin de montrer comment l'opinion publique accueillit cette proclamation :

Cet appel de nos magistrats municipaux sera entendu. La ville et le pays tout entier partageront ces sentiments, parce qu'ils sont vrais, parce qu'ils ne sont pas une vaine formule d'adulation, parce qu'enfin nous avons tous la conscience non-seulement de la solidité des bases sur lesquelles notre Roi a assis les libertés du pays, mais aussi de sa ferme volonté de les maintenir et de les faire

fructifier, en les fécondant par d'utiles établissements, par le perfectionnement de la législation, par la diminution des impôts et par l'encouragement des arts et de l'industrie qui entretiennent la vitalité de l'Etat.

La ville d'Echternach, jalouse de manifester au Monarque sa gratitude pour le passé et la certitude de voir s'accomplir encore d'heureuses espérances pour l'avenir, se dispose également à offrir une fête à Sa Majesté. Cette fête sera digne de l'Hôte auguste que la ville d'Echternach s'attend à recevoir. Elle sera brillante; elle l'eût été encore davantage si des bateaux traversant le canal de Meuse et Moselle, avaient pu montrer au Monarque leurs pavillons pavoisés aux couleurs nationales. Mais le temps amènera, n'en doutons pas, bien des améliorations; et s'il est vrai que les bienfaits d'un sage gouvernement soient le fruit lent et successif de la méditation et du travail, il est vrai aussi que la sollicitude de Celui dont les bienfaits doivent couronner le règne, ne dort jamais. Soyons donc satisfaits tout en nous reposant sur l'avenir, en attendant le jour prochain où nous dirons haut et franchement. *Vive le Roi!*

Le 11 juillet, Guillaume II fut reçu à la frontière, à Wasserbillig, par M. le Gouverneur de Lafontaine. A trois heures et demie, il arriva sur le territoire de la ville, où M. F. Pescatore, bourgmestre, lui adressa l'allocution suivante :

SIRE!

Le Conseil communal de la capitale du Grand-Duché

de Luxembourg, a l'honneur de présenter à Votre Majesté ses hommages les plus respectueux. En revoyant Votre Majesté, pour la troisième fois, au milieu des Luxembourgeois, il éprouve un sentiment de bonheur, et la joie de ce peuple fidèle qui se presse autour de Votre royale Personne, est la preuve d'un attachement réciproque. Les habitants du Luxembourg ont vu rarement leurs Souverains, mais l'histoire fait foi qu'ils ont conservé en vénération la mémoire de ceux de leurs Princes qui ont porté intérêt à leur pays. A ce titre, Sire, vous serez le Souverain de leur prédilection, Vous qui leur avez déjà donné des témoignages d'une sollicitude réelle et qui leur en donnez encore un bien précieux en Vous dérobant pour quelques jours aux soins qu'exige le gouvernement d'une nation sage et si haut placée dans l'estime des peuples.

Nous aimons à recommander à la bienveillance de Votre Majesté les intérêts de la cité dont nous sommes les magistrats municipaux ; notre confiance en Vous, Sire, et celle de nos concitoyens dont nous sommes les organes, sont sans bornes comme notre dévouement et notre fidélité.

Sa Majesté répondit en ces termes :

Je remercie le Conseil de la ville de Luxembourg des sentiments que vous M'exprimez en son nom et Je Me réjouis de Me trouver encore une fois au milieu de Mes bons et fidèles Luxembourgeois. Soyez auprès de vos concitoyens l'interprète des sentiments d'intérêt que Je leur porte et des soins continuels que Je veux apporter à tout ce qui peut amener et consolider la prospérité des Luxembourgeois.

En traversant la ville, le Roi n'entendait que des *vivat* : Il dut être frappé de l'enthousiasme de la population. Aux confins de la commune d'Eich, M. N. Metz souhaita la bienvenue à l'auguste visiteur en ces termes :

SIRE !

Je suis heureux de pouvoir, au nom de tous mes administrés, présenter à Votre Majesté l'assurance de leur dévouement. Il y a trois ans que, pour la première fois, nous avons eu le bonheur de recevoir Votre Majesté au milieu de nous. A cette époque, Sire, nous Vous recevions avec espérance. Aujourd'hui nous Vous recevons avec les sentiments de la gratitude et de l'amour les plus sincères. Puisse la Providence écouter les vœux des habitants de cette commune et conserver de longs jours au Souverain bien-aimé des Luxembourgeois !

Sa Majesté fit au Conseil communal d'Eich l'accueil le plus gracieux. En arrivant à Walferdange, il témoigna autant de surprise que de contentement à la vue des agrandissements et des changements qui y avaient été faits.

Par un arrêté daté de Walferdange, 12 août, Sa Majesté nomma définitivement chancelier d'Etat pour le Grand-Duché, M. de Blochausen. Voici comment le *Courrier* apprécia cette nomination :

Les Luxembourgeois applaudissent à cette nomination :

Leur confiance est acquise, à juste titre, à un citoyen qui connaît la situation et les besoins de son pays, et qui continuera à consacrer au bien public et à la prospérité générale un dévouement non moins libéral qu'éclairé.

Considérée sous un autre point de vue, cette nomination a une haute signification; elle confirme une situation que le voyage du Roi vient définitivement d'arrêter; jusqu'ici l'administration pouvait, à certains égards, être considérée comme provisoire. On a pu croire que l'intention du Roi de faire administrer le Grand-Duché exclusivement par des Luxembourgeois, était subordonnée à un essai qui a complètement réussi. Aussi le Roi s'en est expliqué dans ce sens à plusieurs députations; ce n'est donc pas seulement sous le rapport des qualités personnelles du haut fonctionnaire qui vient d'être définitivement nommé à la Chancellerie de La Haye, que notre sympathie est acquise à cette nomination; mais nous félicitons le pays de cet acte, parce qu'il consolide en réalité un ordre de choses qui est destiné selon nous à exercer une influence heureuse et salutaire sur l'avenir du Grand-Duché.

Le 15 juillet, la ville de Luxembourg donna une fête au Souverain qui lui avait déjà donné tant de témoignages de sa haute sollicitude. Nous reproduisons le compte-rendu qu'en donne le *Courrier*, parce qu'il est toujours intéressant d'entendre parler les témoins oculaires :

La fête qui a été donnée, le 15 de ce mois, à l'Hôtel-de-Ville, à notre bien-aimé Souverain, restera gravée, en

traits impérissables, dans le souvenir des Luxembourgeois ; d'une part, comme l'expression la plus franche et la plus authentique de l'attachement et de l'affection de toute la population au père qui se trouve au milieu de sa famille, de l'autre, comme l'expression non moins évidente de la satisfaction ou pour dire plus vrai, du bonheur qu'éprouve notre Monarque de vivre au milieu de cette famille qu'il porte au fond de son cœur.

L'Hôtel-de-Ville a été inauguré par une solennité telle que jamais peut-être il n'en verra plus de semblable.

Le Conseil communal tout entier, après s'être adjoint quelques commissaires pris hors de son sein, s'était activement intéressé à ce que les localités répondissent, autant que le peu de temps à mettre à profit pouvait le permettre, à la haute destination de la soirée. Il s'agissait d'appropriier les abords et l'intérieur des locaux, d'y placer les ornements les plus indispensables, d'assurer un brillant éclairage, de disposer un salon pour la réception du Roi, de préparer les nombreuses invitations, enfin de ne rien laisser à désirer de ce qu'exigeaient les convenances, l'embellissement et la parfaite ordonnance des localités. Le succès le plus complet, le plus brillant a couronné les efforts de nos magistrats et une voix unanime s'élève pour combler d'éloges et de gratitude, tous ceux qui ont pris part à ces innombrables et difficiles préparatifs ; car on le sait, à peine les travaux de construction étaient-ils achevés, et les commissaires de la fête n'avaient trouvé sous leurs mains qu'une série de locaux d'une nudité effrayante et qu'il s'agissait de convertir, en deux ou trois jours, en salons de bal et de réception pour une société de deux mille personnes. Tel a été, en effet, le

nombre des invités ; et cependant, les dégagements du magnifique étage de l'hôtel étaient tellement bien distribués, que la circulation a été partout assurée avec la plus parfaite aisance.

La ville tout entière, dès huit heures et demie, s'est trouvée éclairée et les maisons décorées de fleurs, de verdure et de pavillons aux couleurs du pays, surtout dans le trajet des rues que le Roi devait traverser. La place Guillaume et l'Hôtel-de-Ville étaient resplendissants de lumière.

A neuf heures, le Roi est arrivé devant le grand escalier de l'hôtel ; sa voiture était encombrée des fleurs qui, sur son passage, lui avaient été jetées.

M. F. Pescatore, bourgmestre de la ville, en tête du Conseil communal, reçut Sa Majesté sous le péristyle de l'hôtel et lui exprima, en quelques paroles, les sentiments qui animaient les habitants de la ville et leur bonheur de pouvoir, dans ce jour de festivité, les manifester eux-mêmes devant sa royale personne.

Le Roi, annoncé par une triple fanfare, entouré du Conseil communal, monta le grand escalier, où une profusion splendide de fleurs artistement disposées présentait un coup d'œil ravissant. A son entrée dans la grande salle, Sa Majesté fut saluée d'un triple vivat, par l'exclamation unanime et puissante de deux mille voix confondues en une seule, et ce cri sincère de tant de cœurs pénétrés d'une impression unique, retentit au fond du cœur de celui qui en était l'objet. La plus vive émotion s'était emparée de l'hôte royal, et sur sa noble physionomie l'on pouvait lire le sentiment du juste orgueil d'un Roi auquel son peuple décerne la plus rare comme la plus belle et

la mieux méritée des ovations qu'un bon prince puisse ambitionner.

Sa Majesté inaugura le bal par la marche dite *polonaise*, d'abord en offrant sa main à Madame Pescatore, épouse de M. le bourgmestre ; ensuite, au second tour, à Madame Scheffer, épouse de M. le bourgmestre honoraire. Sa Majesté continua cette danse en offrant sa main à plusieurs autres dames de la société.

Après la polonaise, Sa Majesté fut conduite dans le salon qui lui avait été réservé et d'où, à travers l'espace décrit au-dessus du foyer par la glace sans tain, le regard embrassait complètement la vaste dimension de la salle de bal, et les danses ordinaires commencèrent aussitôt. Le Roi accepta les rafraîchissements qui lui furent offerts, tandis qu'entouré de dames et des personnes chargées de faire les honneurs de la soirée, Sa Majesté s'entretenait, avec cette cordialité affectueuse qui est le type de son caractère chevaleresque, et qui, dans ce moment surtout, s'inspirait du spectacle d'une population heureuse de posséder son Souverain au milieu d'elle.

Sa Majesté est restée jusqu'à onze heures, et, à son départ, elle a été accompagnée jusqu'à sa voiture par le corps municipal comme lors de son arrivée. Sa Majesté a témoigné à M. le bourgmestre, avec des paroles empreintes de la plus vive gratitude, combien elle était heureuse de la sympathie franche et universelle des Luxembourgeois, et particulièrement de la belle fête que la ville venait de lui donner. Sa Majesté a vivement regretté que son auguste Fils, le prince d'Orange, n'ait pu participer à cette soirée, dont Elle a promis de conserver toujours le plus agréable souvenir.

On a dit qu'il s'agissait, dans cette occasion, de préparer à notre Souverain une fête selon son esprit et selon son cœur, et de lui montrer, réunie dans la maison commune que la bourgeoisie a construite à ses frais, cette même bourgeoisie comme l'élément vraiment luxembourgeois qui constitue son peuple chéri. Cette pensée a été accomplie. Le Roi a vu les habitants de la ville capitale du pays ; il les a vus, pour ainsi dire tous, car, dans cette nombreuse assemblée, tous les rangs, tous les états, sans distinction, présentaient dans un mélange aussi honorable pour le caractère luxembourgeois que digne d'observation pour le Monarque, non pas une société particulière, mais, dans la réalité du mot, la population bourgeoise de la ville de Luxembourg.

Parmi les personnages de distinction qui, outre les principaux magistrats et fonctionnaires, honoraient la fête de leur présence, se trouvaient M. le baron de Rochussen et M. le comte de Kœnigsmarck.

Les officiers de tous grades de la garnison de notre ville avaient été invités, et presque tous sont venus fraterniser avec nous ; ils ont partagé, avec effusion, les sentiments dont nous étions animés. On a aussi remarqué MM. les officiers du contingent luxembourgeois et plusieurs officiers français.

Que pouvons-nous ajouter à ce récit abrégé mais fidèle des errements de cette superbe soirée ? Faut-il dire que la gaieté la plus expansive a été la compagne de l'union, de l'ordre, de la cordialité la plus parfaite ? Disons-nous que les Luxembourgeois se sentaient d'autant plus fiers et ravis de ce qui se passait dans les murs de leur hôtel commun, qu'ils se sentaient réellement chez eux, dans

leur propre maison, dans cet édifice qui s'est élevé par leurs propres efforts, à l'aide de leurs sacrifices et sous la direction d'hommes investis de leur confiance ? Disons-nous, à l'éloge de ceux qui ont consacré leur dévouement à cet établissement de la bourgeoisie, qu'on a vu, avec autant de plaisir que d'espérance, l'ancienne et la nouvelle administration municipale, se donner la main et jouir, en même temps, l'une du bonheur d'avoir préparé l'édifice, l'autre de l'avoir inauguré ? Ajouterons-nous enfin que, dans ces motifs multiples de satisfaction, on relevait surtout cette heureuse circonstance, qu'après cinquante ans d'honorables services municipaux, les cheveux blancs du vénérable M. Scheffer ont été couronnés de la plus douce récompense qu'ait dès longtemps ambitionné son âme toute dévouée à la prospérité de la cité ? Il est des réflexions qui nuisent naturellement à la suite du sentiment éclairé et de l'impression que laissent les faits. Un seul mot pour terminer, et ce mot est la vérité : La fête du 15 juillet 1844 sera mémorable dans nos fastes civiques et nous émettons le vœu d'en voir consacrer le souvenir par une inscription placée sur une des colonnes de la grande salle et qui rappellera à nos neveux que son inauguration a été faite par Guillaume II, Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg.

Sa Majesté le Roi Grand-Duc commença le 16 juillet les excursions qu'il s'était proposé de faire dans le Grand-Duché. Le même jour il arriva à Remich, où la réception fut brillante. Cette petite ville n'avait rien négligé pour recevoir dignement son bien-aimé Souverain. M. Augustin, membre

des **Etats** et du Conseil communal, auquel avait été déferé l'honneur de complimenter Sa Majesté au nom de la ville, adressa au Roi le discours suivant :

SIRE,

Le Conseil communal de la ville de **Remich**, dont je suis un des membres, m'ayant déferé l'honneur d'être auprès de Votre Majesté l'interprète de ses sentiments, je n'ai garde d'affaiblir par des expressions étudiées, l'enthousiasme qu'excite parmi nous la présence de Votre Majesté.

Les plus belles phrases n'exprimeraient que faiblement la vénération et la gratitude que Vous ont vouées nos laborieux vigneron, hommes d'habitudes et de mœurs simples, mais doués d'un caractère loyal, fidèle et reconnaissant.

Daignez seulement, Sire, dans ce moment heureux et solennel pour eux, jeter Vos regards sur ces braves habitants de la Moselle; ils se pressent autour de Votre Majesté comme des enfants à l'entour d'un bon père; la joie est sur leurs figures, le contentement est dans leurs âmes et les acclamations qu'ils ont sur les lèvres et qui Vous attendent, seront pour le cœur sensible et paternel de Votre Majesté beaucoup plus éloquentes que ne pourraient l'être les plus beaux discours.

Le Roi répondit dans les termes les plus bienveillants :

Déjà lors de **Mes** deux précédents voyages dans le

Luxembourg, je M'étais proposé de venir voir Mes bons habitants de Remich; chaque fois J'en ai été empêché par un trop court séjour dans le pays. Cette fois Je n'ai pas voulu le quitter sans venir parmi vous; Je regrette cependant de ne pouvoir M'arrêter que très-peu d'instant, mais Je compte bien revenir et alors Je resterai plus longtemps parmi vous.

Sur la place du marché, M^{lle} Augustin présenta au Roi le vin d'honneur et prononça ces paroles :

Sire, daignez accepter ce vin d'honneur, qu'en ce jour heureux nous avons l'honneur d'offrir à Votre Majesté au nom de la ville de Remich. Il est du crû de nos côteaux, pur de tout mélange étranger, comme le sont nos cœurs en amour et en respect envers le bienfaiteur de notre belle patrie.

Le Roi, dont l'émotion était visible, prit la coupe et dit :

Je suis charmé de l'accueil cordial que Je reçois de Mes bons habitants de Remich; Je bois à leur santé et à leur prospérité.

Sa Majesté remonta la Moselle en bateau jusqu'à Schengen; toutes les communes d'alentour s'étaient donné rendez-vous au bord du fleuve, pour exprimer au Souverain les sentiments d'affection, de loyauté, de reconnaissance qui les animaient. En

passant près de Wormeldange, M. de Lafontaine montra au Roi la *Kœpgen*, où croit le meilleur vin du pays.

Le bateau redescendit la Moselle jusqu'à Wasserbillig, où le voyage fut continué en voiture jusqu'à Echternach.

Une brochure anonyme, parue en 1853, mais dont l'auteur se trahit à chaque ligne, rappelle en ces termes cette excursion de Guillaume II :

Le Roi descendait la Moselle sur un bateau à vapeur. Les populations des villages riverains, en habit de dimanche, étaient groupées sur les quais et faisaient retentir l'air de leurs joyeuses acclamations. Le Roi, debout sur le pont du vaisseau, y répondait par son affectueux salut. Le gouverneur de Lafontaine était à ses côtés et lui montrait ces collines riantes qui, de Remich à Wormeldange, décorent la rive gauche du fleuve.

La *Kœpgen* de Wormeldange est le Johannisberg du Luxembourg.

C'est de ce vin indigène qu'on avait versé au Roi, lorsqu'à son arrivée en 1841, acceptant la coupe d'honneur au pied de l'arc de triomphe, il électrisa les spectateurs par son toast de bon augure : „A la prospérité de la ville de Luxembourg!“ Au moment où M. de Lafontaine lui montrait du doigt le mamelon célèbre, les canons qui y étaient cachés sous le pampre, saluèrent le royal spectateur.

La vigne de Wormeldange mérite que l'on prenne acte

de son hommage, aussi bien que de la cordiale ovation de ses cultivateurs.

TE PROPERANS HILARISQVE INGENS IN LITORE TVRBA
CERTANTES CELEBRANT, TOLLVNTQVE AD SIDERA VOCES
TE GRATI COLLES, VITIS GENEROSA SALVTAT.

Le salut du Roi aux acclamations des habitants échelonnés sur la rive, a été gracieusement cordial. On a vu son geste, on a senti son affection. Traduisons son geste en paroles :

„Je salue ces riants coteaux. Ma main salue du pont de ce vaisseau les fidèles habitants de la fidèle Moselle. — Salut à Messieurs Wellenstein et aux braves vigneronns qui les entourent. Il y a chez vous un vin généreux et des cœurs généreux.“

Il le dit, et les Tritons joyeux entraînent le bateau par le courant rapide.

A Echternach, à Berdorf, à Larochette, à Fischbach, l'accueil fut des plus chaleureux. Partout l'enthousiasme des populations était indescriptible.

A Diekirch, Sa Majesté fut complimentée en ces termes par M. le Bourgmestre :

SIRE,

Le Conseil communal de Diekirch vient, au nom de tous ses habitants, présenter à Votre Majesté l'hommage de son profond respect.

Notre ville est en voie de prospérité, Sire; elle le doit à la paternelle administration de Votre Majesté et à Sa bienveillance particulière.

Nous sommes heureux de pouvoir, au milieu de nos concitoyens, offrir à Votre Majesté l'expression de notre profonde reconnaissance.

Daignez, Sire, accueillir avec indulgence la simplicité de la réception que nous avons préparée à la hâte à Votre Majesté. Après avoir été affligés par la nouvelle qu'une indisposition empêcherait Votre Majesté d'honorer notre ville de Son auguste présence, comme Elle se l'était proposée, nos cœurs se sont de nouveau livrés à l'allégresse, lorsque nous avons appris, il y a peu d'heures, que notre bien-aimé Monarque était rendu à la santé, et que nous allions le recevoir dans nos murs.

Nous osons placer la seconde ville du Grand-Duché sous la protection spéciale de Votre Majesté.

Les Bourgmestres du district de Diekirch présentèrent au Roi l'adresse suivante :

SIRE,

Admis pour la seconde fois à l'honneur d'exprimer à Votre Majesté, au nom de nos administrés, les sentiments des habitants du district de Diekirch envers leur Souverain, nous sommes aujourd'hui heureux de remplir cette mission.

Il y a trois ans, nous saluâmes en Vous l'espoir d'un meilleur avenir. A cette époque Vous nous aviez permis, Sire, de Vous exposer avec franchise la situation du pays, nos besoins et nos vœux.

Vous avez écouté la voix de Votre peuple luxembourgeois. Vous lui avez donné les institutions fondamentales qu'il sollicitait, et, pour les vivifier, une administration

nationale, dont le zèle et le patriotisme ont répondu dignement aux vues paternelles et éclairées de Votre Majesté. Vous venez de consolider cette administration en attachant définitivement à la chancellerie luxembourgeoise un fonctionnaire dont les lumières et le dévouement pour son Roi et son pays ont mérité l'entière confiance de Votre Majesté et la reconnaissance de ses compatriotes.

Grâce aux efforts combinés du gouvernement de Votre Majesté et des Etats, les diverses branches de service public ont été organisées selon les facultés et les besoins du pays, divers impôts ont pu être diminués, d'autres ont été ou seront répartis d'une manière plus équitable, plusieurs établissements publics et voies de communication d'une grande utilité ont été créés ou améliorés.

D'autres bienfaits, de nature à augmenter la prospérité du pays, nous sont annoncés : nous en attendons avec confiance la réalisation.

Sire, en trois années Vous avez traversé trois fois des pays étrangers pour venir visiter Vos sujets luxembourgeois, pour apprendre à connaître par Vous même leur situation et pour recueillir de leurs bouches l'expression de leurs vœux.

Nous ne pouvons reconnaître les bontés de Votre cœur paternel que par notre amour, notre dévouement et notre gratitude sans bornes ; daignez, Sire, en accepter l'hommage et nous donner, avant de partir, l'espoir que nous aurons le bonheur de Vous revoir bientôt avec la compagnie de Vos vertus, notre bien-aimée Reine.

Nous complétons cette relation en reproduisant

le texte des adresses remises au Roi par la chambre de commerce et par les Bourgmestres du canton de Luxembourg.

L'adresse de la chambre de commerce est conçue comme suit :

SIRE,

La chambre de commerce est heureuse de pouvoir de nouveau présenter à Votre Majesté l'assurance de son respectueux dévouement.

Permettez, Sire, que, par notre organe, le commerce témoigne à Votre Majesté toute sa reconnaissance pour la sollicitude qu'Elle daigne porter à Ses sujets luxembourgeois.

Nous croyons remplir les intentions bienveillantes de Votre Majesté en exposant succinctement la position du commerce et quelques-uns de ses besoins généraux.

Si l'union commerciale n'a pas rempli toutes les espérances de ses partisans, elle n'a pas non plus jusqu'à ce jour amené la réalisation de toutes les craintes de ses adversaires.

L'agriculture, de la prospérité de laquelle dépend le commerce intérieur, craint encore les effets de cette union; elle croit que les années qui viennent de s'écouler ont été des années exceptionnelles.

La continuation de nos relations commerciales avec la Belgique est d'un grand intérêt pour le pays.

Les droits sur les fontes étrangères nous font espérer que l'industrie métallurgique, si importante dans le Grand-Duché, pourra prospérer.

Sire, nous croyons que nos intérêts commerciaux seraient convenablement débattus, si un industriel du pays était chargé de les représenter dans les congrès des Etats de l'union.

L'impôt de la navigation sur le Rhin et sur la Moselle dont les sujets prussiens sont exempts, et qui est si préjudiciable au commerce du Luxembourg, était un objet de la respectueuse adresse que nous avons eu l'honneur de présenter à Votre Majesté en juin 1842. Nos relations avec la Néerlande en sont entravées, et nous osons solliciter à cet égard Votre royale intervention.

Les plaintes des commerçants sur la difficulté de la circulation des marchandises sur le territoire réservé et dans la ville de Luxembourg, sont générales. La chambre de commerce désire que les mesures qui règlent cette circulation soient d'une exécution moins gênante; elle est persuadée qu'elles pourraient être rendues plus faciles sans nuire aux intérêts du trésor.

Par ordonnance du 8 novembre 1843 il a plu à Votre Majesté d'ordonner que les restrictions imposées au colportage sur le territoire réservé fussent étendues à tout le Grand-Duché. Les petits fabricants d'étoffes, établis dans des localités isolées des centres de consommation, qui n'ont jamais eu d'autre moyen de vente que celui du colportage, attendent avec inquiétude la loi qui doit définitivement régler cet objet.

Nous terminons en manifestant la plus entière confiance dans tout ce que fera Votre Majesté pour la prospérité future du commerce et de l'industrie de Ses Luxembourgeois.

Voici l'adresse de MM. les Bourgmestres du canton de Luxembourg :

SIRE,

Lorsque pour la première fois les Luxembourgeois eurent le bonheur de saluer Guillaume II, les habitants du canton de Luxembourg prirent la respectueuse liberté d'envoyer une députation à Votre Majesté.

Cette députation demanda avec franchise des institutions et des lois en rapport avec nos besoins et nos mœurs.

Elle demanda avec franchise une administration nationale et paternelle.

Aujourd'hui, Sire, les Bourgmestres du canton de Luxembourg viennent au nom de leurs administrés exprimer un sentiment de reconnaissance.

Votre Majesté a exaucé nos vœux. Elle nous a donné des institutions et une organisation appropriées aux besoins du pays.

Votre Majesté a appelé auprès d'Elle un Luxembourgeois qui jouit de la confiance générale.

Vous avez daigné, Sire, placer dans le conseil de gouvernement des hommes dévoués à leur pays et à leur Souverain ; ils savent remplir les intentions bienveillantes de Votre Majesté.

Les lois diverses que Votre Majesté a soumises aux délibérations des Etats serviront à raffermir et à développer une organisation politique dont les principes satisfont les vœux et les besoins des Luxembourgeois.

Nous osons donc, Sire, déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de notre plus profonde reconnaissance pour notre situation prospère.

Nous avons confiance, quant à l'avenir, dans les vues éclairées de Votre Majesté ; Elle saura consolider son ouvrage, notre bonheur.

Si les craintes qui ne sont pas encore détruites sur les résultats de l'union aux douanes allemandes venaient à se réaliser, nous sommes persuadés, Sire, que Votre Majesté fera son possible pour améliorer notre position.

Nous prions Votre Majesté de vouloir agréer les nouvelles assurances de notre dévouement, de notre fidélité ; nous eussions été heureux de saluer à Vos côtés l'Héritier de la Couronne.

Nous allions oublier de relater une audience que le Roi accorda aux professeurs de l'Athénée, le 13 juin. M. le directeur Muller a adressé à Sa Majesté l'allocution suivante :

SIRE,

Nous avons l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté le respectueux hommage de notre dévouement et de notre amour.

La royale condescendance qui nous procure pour la troisième fois le bonheur de contempler les augustes traits du Monarque restaurateur de notre patrie, est l'objet de notre profonde vénération et de notre reconnaissance.

Le nom Luxembourgeois, trois fois déjà mutilé par les diplomates, Votre Majesté l'a relevé de ses débris aux yeux de l'Europe ; notre nationalité rajeunie, Elle l'a replacée sur la base des traditions séculaires de nos ancêtres, et l'ingénieux symbole de cette nationalité, Elle en décore sa noble poitrine.

Sire, en rendant au pays ses anciennes et précieuses libertés, Vous l'avez mis à même de comparer sa situation présente aux plus beaux jours de son histoire.

Dans les derniers siècles le Duché, quelque cher qu'il fût à ses Souverains par la loyauté et le courageux dévouement de ses habitants, n'a été que rarement honoré de leur présence. Les contemporains ont vu la signature de leurs Monarques, rarement ils ont vu leur auguste personne.

Mais à l'époque antérieure, quand la maison de Luxembourg donnait des empereurs à l'Allemagne, notre cité a été souvent le séjour de têtes couronnées.

La présence de Votre Majesté nous rend le souvenir de cette époque. Parmi nos souverains d'alors il en est un surtout, qui nous aimait comme Votre Majesté nous aime, qui se plaisait au milieu des Luxembourgeois comme Votre Majesté a la bonté de s'y plaire. Lui aussi il était de son temps le Roi-chevalier sans peur et sans reproche ; lui aussi, il possédait le talent de gagner des batailles et de gagner les cœurs.

En ce moment même nous sommes occupés à rétablir son mausolée et à perpétuer le culte de la reconnaissance publique que nos pères ont rendu pendant cinq siècles à sa mémoire.

Cette démonstration, nous prions Votre Majesté de la considérer comme un hommage qui s'adresse à Votre royal cœur, nous voulons dire par cet acte :

Sire, continuez de nous honorer de Votre amour, il y a sur les rochers de Luxembourg des âmes sensibles à Vos bienfaits.

Guillaume II partit le 24 juillet.

Il n'est pas sans intérêt de lire les réflexions du *Courrier* sur ce voyage :

Le Roi est parti. De cette franchise qui nous attirait, de cette bienveillance qui nous charmait, il ne reste autour de nous que le souvenir, mais un souvenir qui ne se perdra jamais.

En visitant le pays aussi profondément, en nous consacrant tout le temps dont il pouvait disposer, le Roi a donné à son voyage un caractère politique qu'il convient de signaler.

Il ne faut pas se le dissimuler ; en 1839, des hommes que le pays maudit, avaient présenté les Luxembourgeois au Roi comme des turbulents, des factieux, des hommes ingouvernables.

On lui avait laissé ignorer que perdu à l'extrémité du royaume, traité pendant de longues années en enfant déshérité, le Luxembourg s'était naturellement trouvé entraîné dans la révolution belge ; on lui avait laissé ignorer que, sans exclusion de personnes, le Luxembourg ne cherchait qu'un sort plus prospère.

Ce fut en trompant ainsi le Roi sur le caractère politique du pays, que des étrangers vinrent se placer au gouvernement : mais lorsque des plaintes unanimes, exprimées sans réserve, eurent appris au Roi combien le joug étranger était odieux aux Luxembourgeois, lorsque au milieu d'eux, le Roi eut pu apprécier la loyauté de leur caractère national, le Roi pensa qu'il avait été trompé.

On lui demanda des institutions, il les donna ; on lui demanda des hommes du pays, il les accepta, essayant ainsi, et Dieu le bénisse de sa noble pensée, de faire le

bonheur du Luxembourg, par les moyens que le Luxembourg même indiquait.

Ce généreux essai a réussi, et le Roi en a, pendant son séjour, reçu la douce récompense : Il est venu voir quel emploi le pays faisait des libertés qu'il lui avait données, et le pays a répondu qu'elles lui suffisaient, respectées franchement ; Il est venu demander au pays son jugement sur les hommes qui le gouvernaient, et la réponse du pays a été unanime. Telle est la portée politique du voyage du Roi.

L'enthousiasme a été à son comble, et c'est un grand enseignement et c'est un beau spectacle que celui d'un pays entourant d'une affection si sincère, d'un dévouement si extrême, le Roi qui, pour le rendre heureux, avait consenti à partager un pouvoir absolu.

L'amour des Luxembourgeois grandit leur Roi aux yeux de l'Europe, et ils se sont montrés dignes de lui, dignes des institutions qu'ils tiennent de lui.

Le pacte est scellé, le Roi s'est montré avec cette haute capacité dont le Luxembourg intelligent est fier dans son Souverain : le Roi s'est montré jaloux du bonheur des Luxembourgeois : Je vous les recommande, tel fut son dernier mot à ceux qui les gouvernent en son nom, et le pays ne faillira jamais à d'aussi généreux sentiments.

Le Roi a voulu, en témoignage de sa satisfaction, décorer MM. Simons et Ulveling, et il a posé un acte vivement apprécié en confirmant définitivement M. le chancelier de Blochausen.

L'administration est ainsi consolidée aux acclamations du pays : que ce soit pour le gouvernement un nouveau motif de persévérance dans la voie qu'il a suivie jusqu'ici.

Amour au Roi,
Dévouement aux libertés publiques,
Point de faveurs qu'au mérite,
Pas de privilèges,
Le droit chemin en un mot et sans faiblesse,
Que tel soit toujours son programme.

Dieu veuille alors conserver au Roi de longs jours, sa bienveillance pour nous, et si l'avenir commercial ne trompe pas nos espérances, nous n'aurons rien à envier aux peuples les plus heureux.

XI

Quatrième visite de Guillaume II et de Sa Majesté la Reine.

(1845)

Le Grand-Duché était devenu bien cher à Guillaume II, et il tenait à montrer ses sentiments au grand jour en venant encore deux fois visiter notre pays.

Le 22 août 1845, une proclamation du Collège échevinal de la ville de Luxembourg annonça l'arrivée du Roi Grand-Duc pour le 25 août, et celle de la Reine pour le 26.

Voici cette proclamation :

CONCITOYENS !

L'auguste Famille de notre bien-aimé Souverain viendra dans peu de jours au milieu de ses fidèles Luxembourgeois.

Sa Majesté le Roi arrivera dans le Grand-Duché par la route de Trèves, dans la soirée du 25 de ce mois, et Sa Majesté la Reine y arrivera également, par la même route, dans la journée du lendemain, 26.

En vous annonçant l'arrivée de nos bien-aimés Souverains, accompagnés des princes d'Orange et Alexandre, nous sommes convaincus que cette nouvelle comblera de joie et de bonheur les cœurs de tous les Luxembourgeois.

Une fête civique sera offerte, au nom de la ville, à Leurs Majestés.

A cette occasion une illumination générale aura lieu ; et nous avons la certitude que tous les habitants seconderont leurs magistrats municipaux, pour donner à cette fête le plus grand éclat.

Concitoyens ! Depuis des siècles les Luxembourgeois n'ont pas eu le bonheur de voir au milieu d'eux la famille réunie de leurs Souverains. Que cette nouvelle preuve de leur amour pour notre patrie luxembourgeoise, en venant nous visiter, soit aussi pour nous une occasion de leur témoigner nos sentiments de fidélité et de dévouement ! Que notre accueil soit l'expression de nos hommages respectueux pour leurs augustes Personnes, et une preuve que nous sommes dignes de la bienveillance qu'ils nous portent.

Vive le Roi ! Vive la Reine !

Le 25 août, Guillaume II, accompagné des princes d'Orange et Alexandre, arriva à Luxembourg. M. F. Pescatore, bourgmestre de la ville, complimenta Sa Majesté en ces termes :

SIRE,

Le Conseil communal est heureux d'être toujours l'interprète de ses concitoyens pour offrir à Votre Majesté ses hommages respectueux. Les Luxembourgeois sont dans l'attente la plus vive de recevoir demain Sa Majesté la Reine, notre auguste Souveraine. La nouvelle preuve d'affection que Votre Majesté nous donne en venant nous visiter en famille, remplit nos cœurs de joie et d'amour. Notre enthousiasme et notre attachement à Votre auguste Personne et à la Famille royale sont grands et dignes de l'antique réputation de notre fidélité envers nos Souverains. Votre Majesté mérite l'expression de ces sentiments, parce qu'Elle aime notre pays, Elle l'a prouvé en lui donnant dans Sa sagesse des institutions politiques qui nous font chérir notre nationalité. Nous faisons des vœux pour que la Providence accorde à Votre Majesté de longs jours, et que dans Sa sollicitude pour notre bien-être, Elle puisse venir nous visiter chaque année.

La ville de Luxembourg fit encore cette fois-ci à Guillaume II un accueil des plus splendides.

A Eich, M. Metz, bourgmestre de cette commune, prononça les paroles suivantes :

SIRE,

Il y a quatre ans, Votre Majesté a bien voulu s'enquérir de nos besoins, écouter nos vœux.

Bientôt après, Votre Majesté est venue sanctionner une Constitution en rapport avec nos mœurs, avec notre caractère.

L'an dernier, Votre Majesté est venue apprécier par Elle-même les institutions qu'Elle avait bien voulu nous donner.

Aujourd'hui, jour bien heureux pour Vos sujets luxembourgeois, Votre Majesté vient, entourée de Son auguste épouse et de Ses nobles Fils, consolider le pacte d'affection et de dévouement qui doit unir de bons Souverains et un bon peuple.

Permettez, Sire, qu'en qualité de bourgmestre de cette commune, je vienne, au nom de mes administrés, vous offrir l'hommage de leur reconnaissance. Tous vous promettent amour et fidélité.

Le Roi répondit :

Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentiments. Je fais pour les Luxembourgeois ce que je puis faire, et Je viens les voir aussi souvent qu'il M'est possible.

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas arriva à Luxembourg le lendemain, 26 août, à 4 heures de l'après-midi. Une garde d'honneur la reçut près du Fetschenhof, sur la route de Trèves. Au nom

de la garde d'honneur, M. Aug. Metz adressa à la Reine l'allocution suivante :

MADAME,

Depuis que les Luxembourgeois connaissent le Roi, ils attendent leur Reine avec la plus vive impatience.

Leur vœu s'accomplit aujourd'hui. La garde, toute d'honneur, qui vient Vous entourer, Madame, s'offre à Votre Majesté comme une sincère manifestation du bonheur que le pays éprouve de La posséder.

J'ai l'honneur, au nom de mes camarades, de présenter à Votre Majesté la garde d'honneur.

La Reine répondit gracieusement qu'elle acceptait avec plaisir le service de la garde d'honneur.

Sa Majesté a été reçue aux limites du pays et du district de Luxembourg par les mêmes fonctionnaires qui avaient reçu le Roi. Le corps municipal attendait Sa Majesté en avant du fort du Moulin, où elle a été complimentée par M. le Bourgmestre en ces termes :

MADAME ET GRACIEUSE SOUVERAINE !

Le conseil communal, interprète des sentiments de tous les habitants, a l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté les hommages les plus respectueux. En ce jour s'accomplit pour les Luxembourgeois le vœu bien cher à leurs cœurs et formé par eux depuis bien longtemps, de recevoir leur bien-aimée Souveraine.

En traversant les faubourgs, Votre Majesté entendra les acclamations d'amour et de joie qui seront l'expression du bonheur de voir ce vœu accompli. Bientôt aussi les habitants de la ville espèrent avoir l'honneur de recevoir leurs augustes Souverains et de leur manifester les mêmes sentiments de fidélité et de gratitude. Nous remercions Votre Majesté, dont les vertus et les bontés rehaussent l'éclat de la naissance, d'avoir entrepris un si long voyage pour venir visiter Vos fidèles Luxembourgeois.

La Reine répondit de la manière la plus affectueuse :

Depuis longtemps le vœu le plus ardent de Mon cœur a été de visiter votre pays. Je vous remercie de l'accueil cordial que vous Me faites et que J'ai reçu depuis la frontière. Soyez persuadés que Mon cœur répond aux sentiments que vous M'exprimez au nom des Luxembourgeois, et que Je suis heureuse de Me trouver parmi eux.

Sa Majesté traversa la ville, les canons tonnant, les cloches en branle, au milieu des acclamations d'une foule enthousiaste.

A Eich, Sa Majesté a été complimentée, sous un arc de triomphe, par M. Aug. Metz, Bourgmestre de la commune, qui lui adressa les paroles suivantes :

MADAME,

La présence de Votre Majesté satisfait à un vœu bien cher parmi nous.

Nous attendions Votre Majesté pour lui exprimer toute notre reconnaissance : Nous savions que Votre Majesté, avant de nous connaître, aimait déjà les Luxembourgeois ; Vous les aimerez mieux encore, Madame, lorsque Vous aurez apprécié leur franchise, leur affection pour le Roi, affection que Vous partagez avec Lui. Nos enfants réunis autour de nous pour fêter un bonheur commun, demandent à Votre Majesté de bien vouloir écouter l'expression de leurs sentiments.

La Reine, vivement émue, répondit ces quelques mots :

Je suis bien sensible aux sentiments que vous venez de M'exprimer, et à l'accueil que Je trouve ; depuis longtemps Je désirais venir au milieu des Luxembourgeois.

Trois petites filles offrirent alors à Sa Majesté une corbeille de fleurs ; l'une d'elles prononça l'allocution suivante :

MADAME,

Nous avons été bien heureux d'apprendre Votre arrivée, car nous avons toujours entendu nos parents désirer Votre présence à côté de notre bon Roi ; nos jeunes cœurs ne peuvent que Vous dire qu'ils Vous aiment, et pour fêter

Votre Majesté, nous Vous apportons en hommage nos plus belles fleurs, dont les couleurs ne sont pas plus vives que notre affection.

La réponse de la Reine fut aussi affectueuse que touchante :

Monsieur le Bourgmestre, veuillez dire à ces petites filles que Je suis très-charmée de leur attention et que Je me parerais dès aujourd'hui des fleurs qu'elles viennent de M'offrir.

La Reine voulut bien recevoir elle-même la corbeille. Le soir, à Walferdange, elle portait un bouquet des fleurs qu'elle avait reçues sur son passage.

Le 28 août, Sa Majesté la Reine fit son entrée solennelle dans la ville de Luxembourg.

Le corps municipal l'attendait sur les glacis pour lui présenter les hommages de la cité. Au nom des habitants de la capitale, M. le Bourgmestre lui souhaita la bienvenue en ces termes :

MADAME,

Daignez accueillir, encore une fois, l'expression des sentiments qu'inspire au Conseil communal de notre cité et à tous ses habitants, la présence de Votre auguste personne sur notre territoire. L'empressement si noble et

si cordial avec lequel Votre Majesté vient au milieu de la population luxembourgeoise, et la haute bienveillance que Votre Majesté lui a vouée, remplissent tous les cœurs, et l'accueil que va recevoir Votre Majesté parmi nos concitoyens lui en apportera le témoignage.

Voici la réponse de Sa Majesté :

Je suis heureuse de Me trouver au milieu des bons Luxembourgeois ; Je suis bien sensible à leur attachement auquel Mes propres sentiments répondent. Soyez assuré que J'apprécie tout ce que vous M'avez exprimé au nom des Luxembourgeois, et soyez aussi, Monsieur le Bourgmestre, l'interprète auprès d'eux de Mes plus vifs remerciements et des vœux que Je fais pour leur bien-être et leur prospérité.

A l'entrée de la ville, Sa Majesté dut s'arrêter sous un très-bel arc de triomphe, à côté duquel s'élevait une estrade où se trouvaient rangées quarante jeunes filles, habillées de blanc et portant des bouquets. Une des jeunes filles descendit de l'estrade et donna lecture d'un petit discours dont voici la teneur :

MADAME,

Nous n'avions pas oublié les paroles d'adieux que Votre auguste époux, notre bien-aimé Souverain, daigna adresser l'année dernière à ses bons Luxembourgeois : „Adieu, a-t-il dit, à l'année prochaine, Je reviendrai au

milieu de vous et Je vous amènerai la Reine !“ Et l'année nous parut bien longue. Le Roi est si bon, si affable, avons-nous dit souvent entre nous, la Reine doit être bien bonne aussi. Oh oui ! c'est une bonne Reine, car avant même qu'elle nous connût, n'a-t-elle pas voulu être la mère, la protectrice de nos enfants pauvres ?

Tous les jours nous nous entretenions du bonheur que nous aurions de voir cette excellente mère des pauvres, lorsqu'enfin l'heureuse nouvelle se répandit dans nos familles, dans nos écoles, que dans quelques jours notre bonheur allait être à son comble.

Permettez donc, Madame, qu'en contemplant aujourd'hui, dans ce moment solennel, Vos traits chéris, nous Vous offrons l'hommage de nos cœurs et de nos sentiments les plus affectueux. Daignez accepter ce bouquet que nous Vous offrons au nom de nos jeunes compagnes.

Et si nous osions Vous adresser une prière, nous Vous demanderions, Madame, que Vous voulussiez bien nous aimer comme nous Vous aimons, et comme nous savons que notre bon Roi nous aime. *Vive la Reine !*

La Reine, visiblement émue, répondit qu'elle était très-touchée de la réception que lui faisaient les bons Luxembourgeois. Après avoir embrassé la jeune fille qui lui avait adressé le compliment et celle qui avait présenté le bouquet, elle ajouta : „Et surtout n'oubliez pas que Je ne cesserai de vous aimer, comme une bonne mère aime ses enfants.“

Le cortège s'avança ensuite par la rue de la

Porte-Neuve, la Grand'rue et la rue de la Reine jusqu'à l'hôtel du Gouvernement, où la Souveraine reçut les dames de la ville, qui eurent l'honneur de lui être présentées.

Après la réception des dames, Sa Majesté se rendit à l'établissement de Ste-Sophie, dirigé par des religieuses de la congrégation de Notre-Dame.

Sa Majesté y fut reçue par MM. les Bourgmestre et Echevins, et par les dames de la maison ayant à leur tête Madame la Supérieure. Le Conseil de Gouvernement et M. le vicaire apostolique étaient présents. Les enfants des écoles pauvres, rangés sur deux lignes, avaient au milieu d'elles les élèves du pensionnat habillées de blanc.

Sa Majesté, après avoir entendu un compliment qu'une des pensionnaires lui adressa, répondit avec émotion et manifesta le désir de visiter d'abord les localités habitées par les dames religieuses ; elle entra dans toutes les chambres sans exception et prit les renseignements les plus détaillés et les plus exacts sur tous les besoins de ces dames et sur leur position personnelle. De là Sa Majesté alla visiter l'école ouvrière des enfants pauvres. Une de ces petites filles, encore dans l'âge le plus tendre, adressa à Sa Majesté une allocution en langue allemande ; la Reine, émue

jusqu'aux larmes, prononça quelques mots de remerciement et serra dans ses bras l'enfant qui venait d'être l'organe des sentiments d'amour et de gratitude d'autant plus vrais, d'autant plus profonds que les élèves de cette intéressante école étaient placées sous le patronage particulier de Sa Majesté et qu'elle était en grande partie soutenue par les dons de sa royale munificence.

Le Roi et la Reine firent une excursion à Ettelbruck et à Diekirch. L'accueil fait dans ces localités à Leurs Majestés a été une véritable ovation.

A Ettelbruck, M. le Bourgmestre complimenta le Roi en ces termes :

SIRE,

Les habitants de la commune d'Ettelbruck sont heureux de revoir Votre Majesté au milieu d'eux. Les visites annuelles dont Votre Majesté daigne honorer Son Grand-Duché sont certainement une des preuves les plus manifestes de l'amour qu'Elle porte aux Luxembourgeois, et du profond désir de les voir heureux avec Son gouvernement sage et libéral.

L'arrivée de notre auguste Reine et des Princes Vos bien-aimés Fils pouvait seule augmenter notre bonheur.

Daignez recevoir, Sire, pour toutes ces bontés, l'expression de notre vive reconnaissance et l'assurance de notre entière fidélité.

Le Roi répondit qu'il était toujours heureux de se trouver au milieu de ses Luxembourgeois.

M. le Bourgmestre s'est alors adressé à la Reine par ces mots :

MADAME,

La joie et le bonheur que Votre Majesté a rencontrés sur Son passage se retrouvent également autour d'Elle dans la commune d'Ettelbruck. C'est Votre arrivée, Madame, qui les a fait naître dans tous les cœurs luxembourgeois, de même que Votre bonté et Vos bienfaits y ont fait naître un dévouement et une reconnaissance sans bornes.

Sa Majesté répondit qu'elle portait l'affection la plus vive à son peuple luxembourgeois, au milieu duquel elle était heureuse de se trouver.

Ensuite une jeune fille adressa à la Souveraine les paroles suivantes :

MADAME,

Aux douces émotions que nos jeunes cœurs éprouvent en voyant pour la première fois la Reine Votre Majesté, permettez, Madame, que nous joignons nos vœux pour la prospérité de Votre règne. Tant de bonheur en ce jour met le comble à notre joie. Daignez, auguste Souveraine, en recevoir notre plus profonde reconnaissance, et agréer ces fleurs comme un gage impérissable de notre amour le plus affectueux envers Votre Majesté.

Sa Majesté embrassa cette jeune fille et lui dit qu'elle aimait les offrandes faites par ces jeunes cœurs.

L'accueil ne fut pas moins cordial à Diekirch, où Leurs Majestés arrivèrent vers midi et demi. M. le Bourgmestre prononça l'allocution que voici :

SIRE, MADAME,

Nous sommes heureux de voir Vos Majestés ensemble dans notre ville, et de pouvoir Leur présenter l'hommage de nos sentiments d'amour et de reconnaissance.

Vous avez beaucoup fait pour le pays, Sire, en lui donnant une organisation sage, et en plaçant à la tête de l'administration des hommes dévoués et instruits de nos besoins.

Notre situation actuelle est satisfaisante, et nous envisageons l'avenir avec confiance.

Aujourd'hui surtout, nous nous sentons heureux de voir réalisé le vœu que nous avons exprimé l'année dernière à Votre Majesté.

Nous avons le bonheur de contempler notre bonne Reine à côté de notre Roi bien-aimé.

Votre apparition au milieu de nous, Madame, est pour nous un nouveau gage de l'amour de notre Souverain.

Les Bourgmestres du district se sont joints à nous ; ils partagent entièrement nos sentiments.

Sa Majesté serra affectueusement la main du Bourgmestre et promit de faire tout ce qui dépen-

drait d'elle pour le bien-être de la ville de Diekirch.

Une jeune fille s'avança alors vers la Reine et la complimenta en ces termes :

MADAME ET BIEN-AIMÉE SOUVERAINE,

Je parle au nom de la jeunesse de Diekirch et je dépose aux pieds de Votre Majesté l'hommage de ses sentiments d'amour respectueux.

Daigne Votre Majesté les accueillir avec Sa bonté habituelle et prendre en considération le jeune âge de celle qui Lui parle au nom de ses compagnes, si les plus hauts sentiments de vénération sont exprimés avec si peu de talent.

Ce jour, Madame, sera pour nous, comme pour nos parents, un des plus beaux de notre vie, et nous n'oublierons jamais le bonheur que nous avons eu aujourd'hui, de voir notre bien-aimée Souveraine au milieu de nous.

Au banquet, M. le Bourgmestre porta au Roi le toast :

Je bois à la santé de notre Roi bien-aimé, à qui les Luxembourgeois doivent leur bonheur et le maintien de leur nationalité. *Vive le Roi!*

M. le Président du tribunal but à Sa Majesté la Reine :

Au bonheur que les Luxembourgeois doivent à leur

Cette couronne de lauriers, Je la dépose, comme Roi des Pays-Bas, sur les dépouilles mortelles de Guillaume II, ce Roi dont le souvenir vivra éternellement dans le cœur des Néerlandais ; Je la dépose sur sa tombe au nom de son noble et fidèle peuple et au nom de toute la Famille royale.

La nouvelle de cette mort inattendue fut un coup de foudre pour les Luxembourgeois, qui voyaient dans leur bon Roi Guillaume II le fondateur de leur bonheur et de leurs libertés. Mais les fondements de la prospérité du Grand-Duché étaient posés ; Guillaume III et son lieutenant, le prince Henri, ont juré de maintenir ces libertés, et jamais un Nassau n'a failli à sa parole.

Lorsque, le 2 octobre 1849, le prince Henri vint ouvrir en personne la session des Etats, il prononça, dans le discours du trône, les paroles suivantes :

Les graves événements qui, l'an dernier, ont bouleversé une grande partie de l'Europe, ont laissé le Grand-Duché en dehors de la tourmente, grâce à la modération des habitants et grâce à la haute et magnanime sagesse de feu Sa Majesté le Roi Grand-Duc, Mon Père chéri, dont il M'est doux de voir que tout le Grand-Duché conserve un si reconnaissant souvenir.

Dans son adresse en réponse au discours du trône, l'Assemblée des Etats s'exprima comme suit :

de bataille. Il dit que plusieurs Luxembourgeois avaient porté cette croix et qu'un seul vivait encore. — Le Roi fit observer que cette dernière assertion n'était pas bien exacte. — L'interlocuteur fit un appel à sa mémoire et ne trouvant pas ce qu'il cherchait, Sa Majesté vint à son aide en disant : „Et moi donc ! ne suis-je donc pas aussi un Luxembourgeois ?

Le lundi, 1^{er} septembre, la société des Arquebusiers donna un tir extraordinaire auquel elle avait invité Leurs Altesses Royales les princes d'Orange et Alexandre. L'invitation fut gracieusement acceptée et Leurs Altesses Royales arrivèrent au local du tir à 10 heures du matin ; elles ont ouvert le tir et sont restées jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

A midi, une collation fut offerte aux Princes et à leur suite. Pendant cette collation, plusieurs toast furent portés, par le prince d'Orange au Roi, et par les membres de la commission des Arquebusiers à la Reine et aux Princes.

Le prince d'Orange présida à la distribution des prix, dont le troisième avait été remporté par le prince Alexandre.

Après cette cérémonie, Leurs Altesses Royales prirent congé de la Société. Le prince Alexandre,

qui avait bien voulu accepter le titre de membre effectif de la Société, porta le toast :

MESSIEURS,

Je vous suis bien reconnaissant de toutes les bontés que vous avez eues pour moi, et je suis très-flatté de compter désormais au nombre des Arquebusiers de Luxembourg, d'autant plus que cette Société n'a pas seulement un but de récréation, mais qu'elle s'est jadis distinguée pendant le siège, pour la défense de la cité.

Le prince d'Orange porta ensuite le toast d'adieu en ces termes :

MESSIEURS,

Je bois à la prospérité du Grand-Duché de Luxembourg ; soyez assurés que vos Princes vous sont sincèrement attachés ; il y a une chose encore que je tiens à vous dire, c'est que, s'il s'agit un jour de vous défendre, ils seront toujours prêts à verser leur sang pour vous.

A l'occasion de cette visite, Son Altesse Royale le prince d'Orange a offert à la société des Arquebusiers un prix d'une valeur de 400 florins sous les conditions que ce prix devra consister en un objet d'art ou d'industrie d'origine luxembourgeoise et qu'il faudra être deux fois vainqueur pour en devenir propriétaire. En attendant, il appartiendra, durant l'année du tir, au dernier vain-

queur, qui devra le remettre à la Société pour le tir suivant, jusqu'à ce qu'un des membres remplisse la condition voulue.

XII

Cinquième visite de Sa Majesté Guillaume II.

Guillaume II vint une dernière fois visiter le Grand-Duché, le 6 août 1846. Son séjour fut cette fois de plus courte durée ; le Roi partit déjà le 13 du même mois.

Sa Majesté arriva à Luxembourg dans la nuit du 5 au 6 août ; elle avait exprimé le désir de ne pas être reçue officiellement. Néanmoins tous les Conseils communaux des localités traversées par le Souverain avaient veillé toute la nuit pour ne pas manquer l'occasion de lui témoigner leur bonheur de le revoir dans le pays.

Pendant son court séjour parmi ses fidèles Luxembourgeois, Guillaume II fit plusieurs excursions dans le pays. A Wiltz, il fut reçu avec une pompe extraordinaire.

Nous croyons devoir citer une pétition que le

clergé adressa au Roi et qui fut sévèrement critiquée :

SIRE !

L'agréable présence de Votre Majesté royale dans son fidèle pays de Luxembourg donne au clergé du Grand-Duché l'occasion bien désirée de déposer au pied du respectable Père de la patrie ses vœux et ses prières relativement à un objet important, c'est-à-dire la régularisation de la loi sur l'instruction supérieure et moyenne. Nous saisissons cette occasion avec d'autant plus d'empressement que, dans les débats publics par lesquels Votre Majesté royale désire apprendre les dispositions et les vœux du pays, nous ne sommes pas représentés et que nous croyons de notre devoir de porter à Votre connaissance, avec nos vœux, ceux de la majorité infiniment supérieure des communes que, par notre position, nous sommes le plus à même d'avoir appris à connaître. Nous avons devant les yeux, dans le compte-rendu imprimé, le projet de loi sur l'instruction supérieure et moyenne, proposé par les États, et nous y voyons avec regret que l'on n'a eu égard dans aucun point important aux prétentions bien fondées de notre très-digne évêque.

Nous sommes donc intimement convaincus que, pour répondre le plus efficacement aux véritables intérêts et aux vœux du pays, il faut accorder aux autorités de l'Église aussi bien qu'à celles de l'État, la part qui leur revient dans la direction de l'instruction, et l'un et l'autre doit diriger avec accord et confiance réciproque la marche des écoles. Ecarter ou restreindre avec méfiance l'influence de l'Église ou bien ne lui accorder qu'une influence fac-

tice sur l'instruction en général, ce serait offenser et blesser profondément les droits de l'Eglise et de toute la famille chrétienne, ce serait faire naître dans les esprits la méfiance contre les institutions de l'Etat et tout en produisant la discorde dans les institutions, ce serait produire des luttes et des divisions déplorables dans notre pays catholique.

Nous osons donc, dans l'intérêt de l'Eglise et de tout le pays de Luxembourg, prier Votre Majesté de vouloir bien, dans la régularisation des affaires de l'instruction, prendre en considération les justes prétentions de tous les catholiques, représentés par notre digne évêque et dont les points principaux sont contenus dans le susdit compte-rendu.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Roi quitta Walferdange le 13 août, à trois heures de l'après-midi. En traversant les faubourgs de la ville, Sa Majesté s'arrêta quelques instants au local du tir, auquel on avait donné un air de fête.

M. Fischer-Garnier, président de la Société, s'approcha de Sa Majesté et lui dit :

SIRE,

La société du tir représente la bourgeoisie de Luxembourg, et elle aime à Vous dire qu'elle revoit toujours avec bonheur son bon Roi.

Nous Vous souhaitons, Sire, un heureux voyage et un heureux retour ; daignez nous rappeler au souvenir des

illustres membres de notre société, le prince Royal et le prince Alexandre ; nous conservons précieusement la mémoire de leur présence parmi nous. *Vive le Roi !*

Le Roi répondit avec une bienveillance toujours soutenue parmi nous, que ses Fils se rappelaient avec plaisir leur voyage dans le Luxembourg, et que lui-même y reviendrait l'an prochain avec une satisfaction qu'il aimait à nous faire connaître.

Sa Majesté a loué la beauté du site et a très-bien remarqué les difficultés du tir. Après une conversation pleine d'aménité de la part du Roi, et pleine de cœur de la part du président de la société, le Roi a salué au milieu des acclamations les plus vives et quitta le local, ému de la cordialité de l'accueil qui lui avait été fait.

Voici les réflexions du *Courrier* sur la réception faite au Souverain, réflexions qui ont été brillamment confirmées par les manifestations populaires, lors des cinq visites du Roi :

Cet accueil lui a été fait partout, et nous en sommes heureux, nous l'organe du pays ; cet attachement au Roi n'est d'ailleurs que juste, c'est l'expression d'une reconnaissance légitimement acquise.

Lorsque dans nos jours de deuil, alors qu'une administration tyrannique pesait sur le Luxembourg, nous avons demandé au Roi de se confier à nous, de nous rendre à

nous-mêmes, nous lui avons demandé les institutions qui convenaient à un peuple libéral.

Tout a été accordé, et qui oserait dire qu'il existe un pays où il règne plus de sage liberté, où l'administration est plus nationale, où le Roi est plus affectueux, plus inquiet des besoins et des vœux du peuple : aussi lorsqu'en 1841 le Roi vint pour la première fois nous visiter, ce fut avec franchise et vérité que nous lui témoignâmes notre reconnaissance et une affection qui devait durer toujours.

Le pays tient encore parole et cette dette d'affection il l'a de nouveau acquittée avec joie ; les acclamations du pays doivent être douces au cœur du Roi : si le Luxembourg si franc, est encore le même pour le Roi, c'est que, pour nous, le Roi n'a pas changé, et il ne changera jamais.

Ce fut la dernière visite qu'il a été donné à Guillaume II de faire à son cher Grand-Duché. Les événements de 1848 se préparaient ; partout l'air était gros d'orages.

XIII

L'année 1848.

Lorsqu'en 1848, les libertés politiques durent, dans plusieurs pays, être conquises par les armes

et au prix de flots de sang, le Grand-Duché n'eut guère de secousse à subir, grâce à la sagesse de Guillaume II, grâce à sa généreuse initiative, à sa grande sollicitude pour le pays.

Déjà le 20 mars 1848, un arrêté royal grand-ducal décréta la révision de la Constitution et autorisa le Conseil de Gouvernement à présenter au Souverain un projet de Constitution à soumettre, après l'agrégation souveraine, aux Etats convoqués extraordinairement, en nombre double.

Les anciens Etats furent dissous par un arrêté royal grand-ducal du 29 mars. Les électeurs furent convoqués par un arrêté du Conseil de Gouvernement, pour le 19 avril suivant. Ettelbruck fut désigné, le 22 avril, pour être momentanément le siège du Gouvernement. Les Etats furent appelés à s'y réunir en assemblée pour le 25 du même mois. Après les séances préparatoires, les Etats s'ajournèrent, et le 27 avril un arrêté du Conseil de Gouvernement rétablit le siège du Gouvernement à Luxembourg, à partir du 29 avril.

Il nous importe de reproduire l'article premier de l'arrêté royal grand-ducal du 31 mars 1848, accordant au Conseil de Gouvernement pleins pouvoirs pour la révision de la Constitution.

Voici cet article :

Nous déléguons au Conseil de Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg Nos pleins et entiers pouvoirs, à l'effet de prendre toutes les mesures qu'il croira convenables dans l'intérêt du pays et de ses habitants; l'autorisons à se concerter avec l'Assemblée nationale décrétée par Notre arrêté de ce jour, pour asseoir de nouvelles institutions politiques et constitutionnelles de manière à satisfaire toutes les classes de Nos fidèles sujets Luxembourgeois, en un mot, proposer, discuter, défendre, accorder, rejeter toute mesure selon qu'il l'entendra; l'autorisons enfin à prendre toute disposition quelconque, reconnue par lui nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics; d'agir aux fins ci-dessus dans toute l'étendue de Notre autorité et sans devoir en référer à Nous, sauf à Nous rendre compte ensuite de l'usage qu'il aura fait de Nos dits pleins pouvoirs, promettant d'ailleurs d'approuver et de ratifier tout ce que ce Collège aura fait conformément à ce qui précède.

Ainsi Guillaume II abandonna au pays le soin de se donner telle Constitution qui répondrait le mieux à ses aspirations, à ses besoins, à ses intérêts, en ajoutant la promesse qu'il approuvera et ratifiera tout ce qui aura été fait dans ce but.

Et cette promesse a été religieusement tenue.

Le 8 mai 1848, M. Wurth-Paquet, chargé de la direction intérimaire de la chancellerie d'Etat à

La Haye, adressa à M. le Gouverneur de Lafontaine la lettre que voici :

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Roi Grand-Duc ayant examiné le rapport du Conseil de Gouvernement du 2 mai courant, relatif à la situation financière du Grand-Duché, a déclaré qu'il renonçait à ce qui lui est dû de la liste civile pour 1848.

Cette lettre fut communiquée à l'assemblée des Etats, le 18 mai. M. Munchen proposa de voter des remerciements à Sa Majesté pour cet acte de munificence. Cette proposition fut adoptée et le bureau fut chargé de la rédaction d'une adresse de remerciements.

Cette adresse, adoptée à l'unanimité, est de la teneur suivante :

SIRE,

Votre Majesté a daigné faire connaître aux Etats du Grand-Duché assemblés, Son intention de renoncer à la partie non payée de Sa liste civile due pour l'exercice courant.

Les Etats, Sire, acceptent avec une profonde gratitude une renonciation généreuse et spontanée avec laquelle Votre Majesté vient au secours des finances du Grand-Duché, compromises par l'influence de plusieurs années

de disette et les sacrifices extraordinaires qu'il avait fallu faire pour venir au secours de Ses sujets souffrants.

Organes des sentiments de la population luxembourgeoise, les Etats Vous expriment, Sire, leur plus vive reconnaissance pour cette nouvelle preuve de sollicitude paternelle de Votre Majesté, laquelle ne peut que cimenter de plus en plus l'affection et le dévouement que le pays a si justement voués à son Souverain.

Agréez, Sire, l'expression de notre profond respect.

Ce cadeau royal de plus de 200,000 francs n'était pas chose à dédaigner en 1848, car dans le rapport sur la situation financière du pays, présenté aux Etats par le Conseil de Gouvernement dans la séance du 9 juin 1848, le déficit probable était évalué à plus de 400,000 florins.

Nous croyons encore devoir citer les paroles prononcées par M. de Lafontaine, Gouverneur et Président des Etats, dans la séance d'ouverture du 25 avril 1848 :

MESSIEURS,

Vous êtes réunis pour remplir la plus haute mission qui puisse être dévolue à une assemblée luxembourgeoise.

Vous êtes appelés à élaborer la Constitution de notre pays, à fonder les institutions qui conviennent à ses mœurs, à ses besoins, à sa civilisation, et qui doivent en assurer la prospérité morale et matérielle.

Pour accomplir cette œuvre, vous êtes, Messieurs, dans

les conditions les plus heureuses. Notre Souverain a placé en vous, en ses Luxembourgeois, une entière confiance, et nous pourrons, par une entente mutuelle, franche et patriotique, doter notre cher pays des garanties les plus précieuses, sans qu'il ait été exposé aux malheurs qui, dans ces derniers temps, ont affligé d'autres peuples.

Pour compléter ces extraits, nous reproduisons le passage suivant du procès-verbal de la prestation de serment de Sa Majesté Guillaume II à la Constitution votée le 23 juin 1848.

Une députation composée de MM. Charles Metz, Jurion, Witry, Pescatore, Stiff, Wellenstein, Dasselborn, de Tornaco et Th. Wurth, s'était rendue à La Haye pour recevoir le serment prescrit par l'article 5 de la Constitution.

Les membres de la députation s'étant avancés vers le trône, M. Charles Metz s'exprima en ces termes :

SIRE,

L'Assemblée nationale du Luxembourg aurait vu avec bonheur Votre Majesté venir dans son sein prêter serment à la Constitution.

Elle aurait aimé, dans la consécration de notre pacte fondamental, trouver l'occasion solennelle de Vous exprimer la reconnaissance du pays.

Des raisons politiques, dont l'assemblée a apprécié la

justesse, ont empêché Votre Majesté de se rendre à nos vœux ; l'Assemblée nous a donc délégués vers Vous, Sire, pour recevoir Votre serment à une Constitution destinée, nous l'espérons, à faire notre bonheur politique et qui assure les droits de Votre Majesté et les droits de la nation.

Sur l'invitation de Sa Majesté, M. Wurth-Paquet donna lecture de la formule du serment, ainsi conçue :

Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.

Sur quoi Sa Majesté dit en étendant la main sur la Constitution :

„Je le jure, ainsi Dieu me soit en aide.“

Alors le président de la députation reprit :

SIRE,

Un événement heureux s'accomplit aujourd'hui dans les destinées du Luxembourg.

Les libertés qu'il désirait, ces libertés dont son intelligence et sa moralité le rendent digne, Votre Majesté les consacre en ce moment par le serment qu'Elle vient de prêter à sa Constitution.

Mais ce n'est pas assez, Sire, des Constitutions pour fonder le bonheur des peuples, le bonheur des Rois, il

faut encore une affection réciproque, il faut encore le respect aux institutions.

Sire, le Luxembourg est sincère dans ses sentiments ; le calme qu'il a su conserver, quoique loin de Vous et au milieu des orages, Vous témoigne de son inébranlable attachement, et il n'hésitera pas dans le maintien de Vos droits dynastiques, de Vos droits constitutionnels.

Vous, Sire, Vous conserverez au Luxembourg l'affection, la bienveillance dont Vous lui avez donné tant de preuves déjà, et, fidèle à la foi jurée, Vous n'accorderez Votre confiance qu'aux hommes qui auront aussi la confiance du pays, aux hommes disposés à gouverner franchement dans les principes de la Constitution.

Sire, le Luxembourg n'est pas un pays riche, et sa situation exige une grande réserve dans l'administration des affaires publiques ; c'est déjà ce motif impérieux qui nous a fait insérer dans la Constitution certaines économies, dont notre délicatesse s'est émue.

Sire, quelque glorieux que soit Votre règne, l'histoire assignera, et avec droit, la première place au fait remarquable qui se passe autour de Vous.

Pendant que l'anarchie et les malheurs désolaient le monde, les peuples que Vous gouvernez, Sire, sont restés impassibles et confiants dans les généreuses dispositions de Votre Majesté. Vous n'avez pas failli, Sire, à leurs légitimes espérances ; et déjà, sans secousse, et par Votre libre serment, nous Luxembourgeois, nous venons mettre le sceau à notre Constitution, pendant que les nations les plus puissantes sont encore à la recherche de leurs nouvelles institutions.

Au nom de l'Assemblée nationale du Luxembourg, nous acceptons, Sire, Votre serment.

Sa Majesté répondit :

MESSIEURS,

Depuis les derniers mois que des orages politiques sont venus fondre sur la plupart des États de l'Europe et que d'autres en ont été menacés, Je me suis prescrit, comme devoir sacré, de faire usage de tous les moyens en Mon pouvoir, pour garantir les peuples commis à Mes soins, de commotions semblables.

En leur accordant les libertés désirées par eux et conformes aux temps dans lesquels nous vivons, après les avoir fait librement discuter par les organes légaux, représentants des peuples sur lesquels Je suis appelé à régner, J'ai réussi jusqu'à ce jour à maintenir l'ordre, le calme et surtout la légalité; mais c'est aussi et principalement à la sagesse de ces peuples qui M'ont compris et M'ont fidèlement secondé que Je dois ce résultat si heureux pour nous tous et dont Je leur suis sincèrement reconnaissant.

Le serment que Je viens de prêter met la dernière main à l'œuvre que vous avez été chargés de Me soumettre. Je forme les vœux les plus ardents pour que la nouvelle Constitution du Luxembourg, mise en pratique, réponde à tous les vœux et soit la cause du bonheur du pays.

L'attachement dont les Luxembourgeois ont fait preuve dans ces derniers temps envers leur Souverain, et dont vous venez M'apporter un nouveau témoignage, ne s'effacera jamais de Mon souvenir; et Je vous charge, Messieurs, à votre retour dans vos foyers, de témoigner, de Ma part, à vos compatriotes, combien Mon affection pour

eux répond à leurs sentiments à Mon égard ; que, de loin comme de près, leur Grand-Duc ne les oublie pas ; qu'Il prend une part sincère à leurs destinées ; qu'Il sera toujours heureux de pouvoir contribuer à la prospérité générale du pays et de ses habitants, et que ce sera un beau jour pour Lui, quand, libre d'autres devoirs, il Lui sera possible de se retrouver au milieu de la fidèle population luxembourgeoise.

XIV

La mort de Guillaume II.

A peine une année s'était écoulée depuis la ratification de la Constitution qui garantissait les libertés du pays, que la mort enleva Guillaume II à l'amour de ses sujets.

Au printemps de 1849, le Roi voulait se rendre à Tilbourg pour assister à l'inauguration d'un canal qui devait être construit à ses frais. Il quitta La Haye le 13 mars, à onze heures et demie ; à midi, la voiture royale arriva à Rotterdam. Le Roi, désirant visiter un yacht à vapeur qu'on construisait pour lui, descendit de voiture pour se rendre sur le bateau ; il était enveloppé d'un large manteau gris, le vent soufflant avec impétuosité et la

pluie tombant à verse. Arrivé près de l'escalier qui conduisait au yacht, ses épérons, par suite d'un coup de vent, furent pris dans les plis du manteau. Guillaume II fit une chute. Il se releva aussitôt, en disant aux personnes de son entourage : „Ce n'est rien.“ Cependant il éprouva bientôt une légère attaque de fièvre. Le voyage fut néanmoins continué en voiture jusqu'à Gertruidenberg, où le Roi monta dans un bateau à vapeur. A partir de ce moment, il devint plus taciturne.

Quoique le danger ne fût pas visible, l'état du Roi s'était beaucoup empiré par suite du mauvais temps et de la chute à Rotterdam. Dans la nuit même, il eut des palpitations de cœur. Le danger fut conjuré par une forte saignée. Dans la matinée du 16 mars, la situation devint des plus graves. Une amélioration trompeuse se présenta dans la journée, et déjà le 17 mars, à trois heures du matin, la mort vint mettre un terme à la belle vie de Guillaume II.

Les dépouilles mortelles de Guillaume II furent inhumées dans le caveau de la Famille royale à Delft.

Guillaume III, en déposant sur le cercueil une couronne de lauriers tressée par la Reine-veuve, prononça ces paroles :

Cette couronne de lauriers, Je la dépose, comme Roi des Pays-Bas, sur les dépouilles mortelles de Guillaume II, ce Roi dont le souvenir vivra éternellement dans le cœur des Néerlandais ; Je la dépose sur sa tombe au nom de son noble et fidèle peuple et au nom de toute la Famille royale.

La nouvelle de cette mort inattendue fut un coup de foudre pour les Luxembourgeois, qui voyaient dans leur bon Roi Guillaume II le fondateur de leur bonheur et de leurs libertés. Mais les fondements de la prospérité du Grand-Duché étaient posés ; Guillaume III et son lieutenant, le prince Henri, ont juré de maintenir ces libertés, et jamais un Nassau n'a failli à sa parole.

Lorsque, le 2 octobre 1849, le prince Henri vint ouvrir en personne la session des Etats, il prononça, dans le discours du trône, les paroles suivantes :

Les graves événements qui, l'an dernier, ont bouleversé une grande partie de l'Europe, ont laissé le Grand-Duché en dehors de la tourmente, grâce à la modération des habitants et grâce à la haute et magnanime sagesse de feu Sa Majesté le Roi Grand-Duc, Mon Père chéri, dont il M'est doux de voir que tout le Grand-Duché conserve un si reconnaissant souvenir.

Dans son adresse en réponse au discours du trône, l'Assemblée des Etats s'exprima comme suit :

Si les graves événements qui, l'an dernier, ont bouleversé une grande partie de l'Europe, ont laissé le Grand-Duché en dehors de la tourmente, c'est grâce à la modération de ses habitants et grâce encore, *nous aimons à le dire hautement*, à leur confiance *toute justifiée* par la haute et magnanime sagesse de feu Sa Majesté le Roi Grand-Duc, Votre auguste Père, *dont les Luxembourgeois conserveront à tout jamais le plus reconnaissant souvenir.*

Ce souvenir resterait-il lettre morte ?

Dans l'adresse en réponse au discours du trône, la Chambre a dit, en 1852, après avoir reconnu avec satisfaction que le pays était prospère, libre, heureux : „*Mais le Luxembourg n'oubliera jamais que c'est à l'auteur de ses libertés, à son Roi Guillaume II, qu'il doit une reconnaissance qui sera éternelle.*“

Jamais Roi n'a été plus scrupuleusement fidèle à ses promesses, jamais Roi n'a tant pris à cœur le bonheur de son peuple, jamais Roi n'a donné plus de preuves de sa sollicitude pour les intérêts moraux et matériels de son pays.

A côté de la devise de la maison d'Orange-Nassau : „*Je maintiendrai*“, il faudrait ajouter cette devise plus touchante : „*Le bonheur de mon peuple, c'est mon propre bonheur.*“

Une statue devra perpétuer le souvenir de cet

incomparable Souverain, du bon et généreux Roi Guillaume II.

Ajourner plus longtemps une dette de reconnaissance, alors que les finances du Grand-Duché se trouvent dans une situation diamétralement opposée à celle de 1848, ce serait faire honte au caractère luxembourgeois.

La Chambre votera, nous en avons l'intime conviction, cette dépense par acclamation et tout le pays s'empressera de s'associer à ce vote.

Il est bon de rappeler qu'en 1852 il a été déjà question d'élever un monument commémoratif en l'honneur d'un Souverain dont le souvenir restera à jamais gravé dans les cœurs luxembourgeois. La brochure de M. Muller, directeur de l'Athénée, contient à ce sujet un passage qui mérite d'être reproduit :

ROCHER-MONUMENT.

Dans la descente d'Eich, à l'embranchement de l'ancienne et de la nouvelle route, s'élève un rocher majestueux qui domine tout le paysage.

En achetant le terrain, l'administration des travaux publics a laissé ce rocher à son propriétaire, qui n'a pas tort d'y attacher un grand prix. Il l'a couronné d'une maisonnette dans laquelle on jouit d'une vue magnifique. En m'arrêtant devant ce rocher, je me suis dit souvent :

Ce roc, la nature ne l'a pas condensé et l'art ne l'a pas dégagé pour être le belvédère d'un amateur. Je voudrais le voir devenir l'autel de la reconnaissance et un point de mire monumental du pays de Luxembourg. Il faut l'acquérir, l'isoler, l'arrondir, en faire une escarpe, un castel du moyen-âge en miniature, le diminutif de celui de Sigefroi qui était vis-à-vis. Ce roc mis en évidence, servira de piédestal à une colonne qui le couronnera et sur laquelle le Luxembourg reconnaissant placera la statue équestre de son Roi-bienfaiteur, Guillaume II.

Pour être national, le monument doit être en fonte de fer, construit dans le pays même, dans une de ces usines remarquables, dont les chefs-d'œuvre artistiques attirent l'admiration des connaisseurs qui visitent nos expositions de l'industrie indigène.

Montrons aux générations futures, sur ce roc, le Roi tel que la génération contemporaine l'a vu passer à côté de ce même roc, le jour où il est venu en personne ouvrir la première session de nos Etats : à cheval, portant l'uniforme d'un général luxembourgeois, portant sur son noble cœur la Couronne de Chêne, le symbole de notre nationalité.

Un monument sur la place Guillaume ne produirait pas le même effet.

Le plus bel ornement de la ville d'Athènes était la statue colossale de Minerve, que Périclès avait placée sur le sommet de l'Acropolis. Le navigateur l'apercevait à six lieues du rivage de la mer.

Le rocher que j'indique est une espèce d'Acropolis *extra-muros*. De tous les côtés et de bien loin on apercevra le monument aérien. Il se présentera aux regards

des voyageurs qui viennent de Diekirch et d'Echternach. Ceux qui viennent de Grevenmacher et de Remich le verront sur les hauteurs du Fetschenhof et sur le pont de Clausen. Les augustes voyageurs de Walferdange, de Berg et de Fischbach passeront à côté de lui.

A mon avis c'est le millésime de 1845 qu'il faut donner à l'inscription. Il rappelle l'année mémorable où la Famille royale, le Roi, la Reine, le prince d'Orange et le prince Alexandre ont honoré la ville de leur auguste présence. Cette inscription ne sera qu'un *vivat* de fierté et de reconnaissance prononcé au pied de la statue :

SIT
VRBI ET ORBI
CONSPICVVS
DVX GVILELMVS.

Je me figure ces mots comme l'inscription principale ; elles sont l'acclamation du pays aux pieds de notre colonne de la place Vendôme. Notre petit pays est facile à symboliser.

Personnifions-le par nos deux plus belles Néréides, la Sûre et la Moselle, assises l'une et l'autre sur leur urne, couronnées l'une de chêne, l'autre de pampre, appuyées l'une sur une corne d'abondance, l'autre sur un thyrses guirlandé de raisins, la tête levée et les regards fixés sur l'inscription laconiquement lapidaire, mais chaleureusement patriotique.

J'abandonne aux artistes le soin de grouper convenablement autour de l'idée principale, de nobles réminiscences symbolisées par des ornements accessoires.

On y placera sans doute les armoiries. Le lion néerlandais d'abord, comme il figure à Waterloo. On pourrait

dire : „En Belgique ce lion est le trophée du vainqueur ; chez nous il est le héraut qui proclame le restaurateur de la patrie luxembourgeoise.“

BELOIS FVLGET VICTORIE PRÆCO
LVCILIVS REGIS
ALLATE A GVILIELMO LIBERTATIS
NVNTIVS LEO.

Les armes de Luxembourg doivent y être aussi. Le lion qui ornait la poitrine de Jean de Bohême sera fier d'orner le monument du héros qui a le plus aimé les Luxembourgeois et que les Luxembourgeois ont le plus aimé de tous leurs Souverains après le héros de Crécy. Nous chargerons ce lion d'exprimer notre amour. Il dira : „Jeune guerrier, il a su vaincre par les armées. Roi et Grand-Duc, il vient vaincre par des bienfaits.“

IVNIOR ARMIS
NVNC DVX ET REX BENEFICIO VICIT.

Je viens à l'inscription indispensable. Quand bien même les deux dernières ne trouveraient pas de place, celle-ci doit y être. C'est pour perpétuer le souvenir de la présence de la Reine que nous choisissons le millésime de 1845. Les armoiries des Romanoff rappelleront aux générations futures ce touchant souvenir.

PAVLONÆ
DE STIRPE ROMANOW
FIÆ REGINÆ
REGIA CLARVS VICTORIA SPONSVS.

XV

**Résumé des actes et événements qui ont marqué le
règne de Guillaume II.**

PÉRIODE DE LA RÉGÉNÉRATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ.

(1840--1849)

Le 10 juin 1839, MM. Stiff et Hassenpflug avaient été chargés de la reprise de possession des parties de territoire à restituer par la Belgique, en vertu du traité du 19 avril 1839. Cette reprise eut lieu le 23 juin.

M. Hassenpflug administra dès lors le Grand-Duché, comme chef des services civils, et M. Stiff remplissait les fonctions de secrétaire-général ou de chancelier à La Haye.

Ces hommes ne tardèrent pas à devenir impopulaires et tout le pays en réclamait l'éloignement.

Le 7 octobre 1840, Guillaume II monta sur le trône et déjà, le 21 octobre, M. Hassenpflug fut démissionné et quitta secrètement le pays dans la

nuit du même jour. M. Stiffert le suivit une année après, le 4 novembre 1841.

Le premier acte de Guillaume II a été de rendre le Grand-Duché à lui-même, en le soustrayant au gouvernement d'hommes étrangers, incapables de comprendre les besoins et les aspirations de notre pays.

La constitution d'Etats, sanctionnée le 12 octobre 1841, consolida l'émancipation politique du pays et amena une nouvelle administration. Le Roi substitua à la Régence un Conseil de Gouvernement, avec un gouverneur en tête. Cette nouvelle autorité entra en fonctions le 1^{er} janvier 1842. Déjà le 21 décembre 1841, M. de Lafontaine avait été nommé gouverneur par intérim.

Les nombreuses visites de Guillaume II resserrèrent encore davantage les liens d'affection et de fidélité qui unissaient les Luxembourgeois à leur Souverain. Elles donnèrent à ceux-ci l'occasion de faire connaître leurs vœux et de manifester leur attachement à la maison d'Orange, au Roi Grand-Duc l'occasion de se convaincre par lui-même des besoins et de la légitimité des vœux de ses sujets.

Les libertés politiques du Grand-Duché se développèrent sans secousse et jetèrent les fondements de notre situation actuelle.

En 1840, la situation financière n'était pas rassurante, et cependant de grandes dépenses étaient en perspective. Tout était à réorganiser ; il fallait régler les comptes arriérés et rembourser les avances faites à l'ancienne Commission du Gouvernement ; des erreurs étaient à redresser. L'abornement seul de la nouvelle frontière coûta au-delà de 17,000 florins.

Il fallait :

Renforcer les anciens services publics et en organiser de nouveaux ;

Organiser le vicariat apostolique ;

L'instruction primaire, l'école normale, les progymnases et l'Athénée ;

Les corps judiciaires et restaurer les bâtiments, y compris les prisons ;

La bienfaisance publique avec un dépôt de mendicité et un asile d'aliénés ;

Le contingent fédéral, avec ses casernes, ses magasins et son matériel nombreux et dispendieux ;

L'administration douanière.

Les dépenses pour l'appropriation des bâtiments nécessaires ont absorbé des sommes considérables.

Le tableau de ces dépenses (brochure de M. Uvelling, 1853), est assez intéressant :

La ville abandonna, par acte notarié du 14 mai 1842, l'ancien bâtiment du Séminaire. Les frais d'appropriation se sont élevés à fr. 37,040

Le mobilier a coûté 16,368

Dépenses supplémentaires 13,973

67,381 67,381

La ville abandonna également un bâtiment voisin de l'établissement de Sainte-Sophie, à charge de servir aux écoles des filles pauvres et de pensionnat. L'appropriation des bâtiments a coûté à l'Etat. 18,061

Ecole normale. 8,622

Subside de l'Etat pour l'asile des aliénés . 14,814

Achat de l'hospice St-Jean, au Grund, pour servir de dépôt de mendicité et de prisons . 105,820

Appropriation de ce bâtiment 88,055

La caserne d'Echternach a coûté . . . 148,148

Son appropriation a absorbé. 102,317

La caserne d'Ettelbruck fut payée . . . 28,815

Il a été dépensé pour son appropriation . 34,342

La caserne de Diekirch, y compris les travaux de conversion en caserne d'infanterie, a coûté. 227,063

La caserne de gendarmerie de Luxembourg a coûté, appropriation comprise. . . . 31,820

Celle de Diekirch. 17,495

La maison Koch, appropriée à un entrepôt public et à d'autres services publics, a absorbé une somme de 136,507

Restauration du palais de justice à Luxembourg	77,782
Restauration de l'hôtel du Gouvernement (1839 à 1848)	191,474
Restauration des prisons de Diekirch	11,851
Id. de l'Athénée	9,735
Total. . fr.	1,320,102

Vers 1840, les bâtiments de service avaient été évalués, mobilier compris, à 877,000 fr. En 1847, la nouvelle administration avait dépensé, pour restaurer et approprier d'anciens bâtiments, une somme d'environ 300,000 fr. ; pour constructions et acquisitions nouvelles, 940,000 fr. ; pour mobilier et appropriation, 274,000 ; pour les magasins militaires, 380,000. En tout, 1,894,000 francs !

Le pays a donc fait, en sept ans, plus de deux fois autant que les huit ou neuf siècles antérieurs nous avaient légué.

En 1840, le pays possédait environ 40 lieues de routes de l'Etat. Pendant la période de 1840 à 1848, il a été construit une trentaine de lieues de nouvelles routes. Et cependant le Grand-Duché n'a qu'une superficie de 108 lieues, avec une population de 200,000 âmes environ, et le budget de l'Etat ne portait aux recettes qu'un chiffre de 2,700,000 fr. environ en moyenne.

Voici le tableau des routes, ponts, ouvrages d'art et améliorations aux rivières qui sont à inscrire à l'actif de cette période remarquable de notre histoire :

1. Le pont de Heiderscheid, qui a coûté, indépendamment de la dépense du pont provisoire. fr.	32,345
2. La route d'Esch-sur-l'Alzette, pour laquelle on a dépensé	21,031
3. Le redressement de la route de Diekirch	30,069
4. La traversée de Clausen.	18,934
5. Le pont de Dommeldange, avec les travaux pour le relier à la route.	114,989
6. La route de Dommeldange à Echternach	367,441
7. La traversée d'Echternach.	20,662
8. La route de Diekirch à la frontière prussienne par Weiswampach, avec embranchement à la frontière belge, commencée en 1844.	422,279
9. L'embranchement de Pétange vers Longla-Ville, commencé en 1844.	55,687
10. La route de Diekirch à la frontière prussienne par Vianden, commencée en 1845, mais terminée seulement en 1850.	207,748
11. La route de Mersch à Larochette, commencée en 1847.	124,234
12. La restauration du pont de Mersch en 1846 (10,000 fl. avaient encore été votés pour 1848).	25,552
13. La route de Sæul vers Wiltz, commencée en 1845.	326,841

14. L'embranchement de Buderscheid à Wiltz, commencé en 1847	94,194
15. L'embranchement de Marbourg à Clervaux.	82,258
16. L'embranchement d'Erpeldange au Friedhoff, commencé en 1848.	29,423
17. La route dite des Trois-Cantons, en 1847 et 1848, de Hellange à Bettembourg.	42,666
18. Traversée de Bettembourg	17,306
19. Entre Bous et Remich	24,481
20. La route de Grevenmacher vers Diekirch, en 1847 et 1848.	106,926
21. Redressement de la côte de Senningen	55,202
22. Dépenses pour améliorations et réparations extraordinaires aux rivières	98,633
23. Dépenses pour améliorations extraordinaires aux nouvelles routes.	282,234
24. Dépenses pour nouvelles plantations,	59,709
Total. . fr.	2,607,363

Le compte-rendu des séances des Etats de 1844, p. 116, dit au sujet des travaux publics : „Un fait unique à citer, c'est que les dépenses pour travaux publics, si fécondes en résultats avantageux pour le présent et pour l'avenir, s'élèvent à une somme presque égale à celle de nos contributions foncière, personnelle et patentes.“

En 1848, la contribution foncière s'est élevée à 466,810 francs, la contribution personnelle à

196,880 et le droit de patentes à 74,270 francs. Les dépenses pour constructions publiques en tous genres se sont donc élevées en moyenne à environ sept cent mille francs par an, soit à près de six millions pour la période de 1840 à 1849.

Si l'Etat a fait des sacrifices énormes pour la construction de routes et de bâtiments publics, les communes ont, à leur tour, dépensé des sommes considérables pour la construction de chemins vicinaux, d'églises, de presbytères et de maisons d'écoles. Ces dépenses sont évaluées à plus de quatre millions. Sous ce rapport, nos communes ont plus fait qu'il n'avait été fait depuis la cessation de la domination romaine.

Sous le gouvernement autrichien, quelques routes ont été construites, mais à l'aide d'emprunts à charge de la province. En 1758, l'entretien des routes de l'Etat n'absorbait pas une somme de 10,000 francs ! En 1848, l'entretien des routes, traitement du personnel compris, a coûté plus de 250,000 francs !

Les résultats de ces efforts n'ont pas tardé à se montrer. La fortune publique prit un grand développement, grâce à la facilité des communications.

En 1840, il existait dans le Grand-Duché 22,812

maisons ; en 1851, ce chiffre s'est élevé à 28,767, soit une augmentation de 5,955 maisons.

Les terres arables comptaient 104,166 hectares en 1840 ; en 1848, ce chiffre était de 113,834 hectares. Les prairies avaient gagné 1,711 hectares, les jardins 162, les terrains plantés 262, les terres arables 7,647. Les conquêtes de l'agriculture se chiffrent donc, pour ces huit années, à 9,670 hectares.

La population croissait avec la fortune publique. Fin 1839, on comptait 169,920 habitants ; 175,223 fin 1842 et 186,140 fin 1847. Il y a donc eu une augmentation de 16,220 âmes, soit plus de 9 p. c.

Toutes les dépenses énumérées ci-dessus ont été productives. Mais il y avait aussi à pourvoir à d'autres dépenses utiles au service public ou commandées par les circonstances. C'est ainsi que la révision cadastrale a coûté au-delà de 300,000 fr. ; les anciens exercices successivement liquidés firent ressortir des mécomptes pour près d'un million de francs ; les avances faites à d'anciens créanciers des Pays-Bas et de la Belgique se sont élevées à plus de 40,000 francs ; les crises alimentaires de 1846 et 1847 ont nécessité une dépense extraordinaire de plus de 350,000 francs.

Le pays a donc dépensé des sommes énormes

tout en n'imposant aux contribuables aucun sacrifice extraordinaire. Les charges publiques ont été, au contraire, successivement et considérablement diminuées.

Voici les impôts qui ont été réduits :

1. La contribution foncière.
2. La personnelle.
3. Le droit de patentes.
4. Le prix du sel (de 3 $\frac{1}{2}$ sous à 15 centimes la livre, ce qui réduisait l'accise à 7 centimes par livre).
5. Le droit de navigation (de 60 p. c.)
6. Le droit de barrière (de 35 p. c.)
7. Le timbre dans certaines matières.
8. L'accise sur la bière (de 10 p. c.)
9. Le port des lettres, réduit de plus de moitié.

Les charges suivantes ont été supprimées :

1. L'accise sur le vinaigre de vin.
2. Le droit de consommation ou d'abonnement sur le vinaigre de vin.
3. La taxe sur les chiens (abandonnée aux communes).
4. Le droit de vérification des poids et mesures.
5. L'impôt sur les matières d'or et d'argent.
6. Les 4 p. c. sur les biens passés en main-morte.
7. Le timbre sur les pièces comptables concernant la bienfaisance publique.
8. Le timbre de passe-avant et de permis de circulation des brevets et des pensions.

9. Le timbre des lettres de voiture, des prospectus, catalogues et nominations, etc.

10. Les sportel-taxes.

11. Les lèges.

12. Les 2 p. c. imposés aux fournisseurs pour le service militaire.

13. Les frais d'encan.

14. Les indemnités pour alignements.

15. L'enregistrement et le timbre en matière d'adjudications et de fournitures pour l'Etat, ainsi que pour les travaux communaux.

16. On a exempté les usiniers d'accepter les cahiers des charges par des actes notariés.

17. On a laissé aux communes les 2 p. c. prélevés jusque-là sur les revenus, etc.

18. Enfin, on a supprimé la taxe postale rurale.

En outre, une suite d'instructions et de circulaires sont venues protéger et ménager les contribuables.

Dans un rapport fait au Conseil de Gouvernement par le département des finances, le 2 février, on lit entr'autres :

Le Gouvernement a soulagé le pays de 185,000 florins par an, tout en réprimant la fiscalité.

Nous avons 300,000 florins en caisse, de l'argent placé à intérêts, des prétentions à réaliser et du bois à vendre.

Nous avons, par une seule mesure, épargné au pays 132 miliciens et plus de 50,000 florins par an.

Il se trouve dans la brochure de M. Ulveling, que nous avons largement consultée dans cette étude, un passage qui mérite d'être reproduit intégralement. Il traite des dépenses militaires :

La situation avait nécessairement ses difficultés. Il fallait faire face à d'immenses dépenses ; mais à mesure que le temps faisait éclore de nouvelles nécessités, on cherchait à introduire des économies dans les services qui pouvaient en subir. C'est notamment le contingent fédéral qui a soulagé successivement les finances. Les premiers budgets du contingent, établis par des militaires, étaient désolants et écrasants. Pour l'année 1843 on avait demandé pour le service ordinaire et le service extraordinaire l'énorme somme de plus de 453,000 florins, plus d'un million !

A un système aussi ruineux, le Conseil de Gouvernement en opposa un autre, qu'il avait élaboré lui seul. Le Roi Guillaume II, dans sa vive sollicitude pour le pays, n'hésita pas d'approuver le projet du Gouvernement et de le substituer à l'organisation existante, qu'il avait sanctionné le 25 juillet 1842. Le nombre des levées composant le contingent fut alors porté de 5 à 8 ; c'était là l'idée fondamentale sur laquelle reposait le nouveau système. De cette manière la levée annuelle a pu être réduite de 132 hommes entraînant une économie de 106 mille francs. Cette économie s'est successivement et considérablement élargie.

On lit, par exemple, dans le compte-rendu de 1847, p. 22 : „En 1843, les dépenses militaires réclamaient une somme de plus de 453,000 florins, tandis qu'il ne restait

pour la section des travaux publics que 253,000 florins. Pour 1847, c'est l'inverse. Les dépenses militaires sont descendues à 200,000 florins environ, alors que celles de la section des travaux publics ont été élevées au-delà de 420,900 florins."

Ce sont donc les économies introduites dans le contingent, qui ont le plus puissamment contribué à faire ces acquisitions et ces travaux d'utilité générale.

Plus tard, en 1847, le Gouvernement étant parvenu à faire convertir notre artillerie et notre cavalerie en infanterie, il en est résulté une nouvelle économie annuelle de 80,000 fr., bien que le chiffre de la levée annuelle eût dû être reporté de 246 à 275 hommes.

C'est à l'aide de ces grandes mesures qu'on est parvenu à rendre le service militaire peu sensible dans le Grand-Duché, tandis que dans les pays voisins il constitue une charge bien onéreuse. Notre position a beaucoup gagné sous ce rapport : soulagement pour les jeunes gens, économie pour le trésor.

Les dépenses du contingent se sont élevées d'après les comptes de l'Etat, en 1843, à 350,435 00 florins.

1844, à 215,515 51¹/₂ "

1845, à 191,664 41¹/₂ "

1846, à 187,333 84 "

1847, à 171,311 28 "

Suivant l'organisation militaire primitive, le budget ordinaire du contingent, sans la gendarmerie, se serait élevé à 280,000 florins.

La gendarmerie a coûté en 1840, 33,161 84 florins ; en 1841, 41,166 12 fl. ; en 1842, 38,630 13 fl. ; et en 1843, 28,340 76 florins.

Des changements opérés dans la gendarmerie amenèrent une économie de plus de 12,000 florins. — Une réorganisation du service du sel donna une économie d'environ 17,000 florins. Enfin, d'autres modifications introduites dans certains services portèrent en peu d'années les économies annuelles jusqu'au-delà de 135,000 florins. C'était une somme égale à celle que produisaient alors la foncière, la personnelle et les patentes.

Les intérêts moraux n'ont pas été perdus de vue. L'instruction publique figurait au budget de 1840 pour une somme d'environ 20,000 francs ; en 1848, cette somme dépassait 110,000 fr. ; la société archéologique a été fondée en 1845, sous le patronage de Guillaume II ; l'origine de la collection numismatique remonte à 1839 ; l'Etat allouait à la bienfaisance publique environ 10,000 francs en 1840, et en 1847 cette somme s'élevait à près de 50,000 francs.

D'autre part, la législation éprouva des changements utiles. Ainsi la Cour supérieure de justice fut organisée, les corps judiciaires furent renforcés, l'administration des communes fut réglée d'après des principes libéraux, devançant, sous plusieurs rapports, les libertés adoptées plus tard. Nous avons vu rendre des lois convenables sur l'instruction primaire, sur l'enseignement supérieur, sur la compétence des juges de paix, le domicile de

secours, l'expropriation forcée, la grande voirie, la personnelle, les patentes, les pensions, les chemins vicinaux, la milice, la chasse, la comptabilité communale, les hypothèques, les postes, etc.

Le service des postes, en particulier, éprouva d'utiles réformes et de grandes facilités.

Puis un nouveau système de comptabilité publique fut établi.

La bienfaisance publique fut réformée et réglementée avec beaucoup de soins.

Peu de pays ont autant fait pour les classes inférieures que le Luxembourg. On permit aux pauvres (et aux établissements publics) de plaider gratis. Dans beaucoup de cas, on leur accorda exemption du timbre et de l'enregistrement. Les lois sur la personnelle, sur les patentes et sur les pensions furent modifiées dans l'intérêt des classes peu aisées. Les fonds de non-valeurs furent réformés à leur profit. Enfin, par des subsides de toute espèce, on cherchait à porter aide et assistance aux classes nécessiteuses et à favoriser leur état moral comme leur sort matériel.

On chercha à former des architectes pour diriger les constructions communales.

Une série de mesures furent prises dans l'intérêt de l'agriculture.

D'importants travaux furent élaborés pour mettre le pays à l'abri de toute prétention qu'on voudrait faire dériver de notre ancienne réunion à d'autres pays.

Enfin, on peut ajouter que le Roi, dans ses voyages dans le Grand-Duché, a été reçu avec enthousiasme, et que l'administration, de son côté, avait acquis la confiance des Etats. Tous les budgets votés sous la Constitution de 1841 furent adoptés à l'unanimité, sauf celui de 1848. Le budget de 1844 avait été touché d'une abstention.

APPENDICE

En 1853, il a paru une brochure anonyme dont l'auteur se trahit par l'originalité de son style. Il s'agit de feu M. l'abbé Muller, alors directeur de l'Athénée.

Cette brochure rappelle le souvenir de quelques épisodes de l'époque de 1840 — 1849. Quelques extraits prouveront combien les Luxembourgeois aimaient leur bon Roi Guillaume II et avec quels soins religieux ils conservaient la mémoire de ses bienfaits :

*Arrivée de Sa Majesté Guillaume II à Luxembourg
en 1841.*

Tout le monde connaît l'enthousiasme sans pareil avec lequel a été accueilli le Roi, chevalier sans peur et sans tache, la franchise avec laquelle nous lui avons apporté nos doléances et la bonté incomparable avec laquelle Sa Majesté les a écoutées.

C'est cette première ovation que je voudrais exprimer en style laconique, mais le laconisme même que je poursuis devient diffus et se ressent du roulement prolongé des *vivats* qui ont retenti le jour et la nuit et qui ont donné à toute notre population l'élan d'allégresse d'une fête nuptiale.

En faisant allusion au *veni, vidi, vici* de César, je ne crains pas d'être taxé d'exagération. Guillaume II a gagné l'affection des Luxembourgeois en moins de temps que le conquérant des Gaules n'a gagné sa bataille. Il avait dans son fourreau l'épée de Waterloo, mais il avait dans son cœur une arme plus tranchante et plus victorieuse : Son noble amour pour nous.

VENISTI NOVE CESAR VIDISTI
 TVA NOS CARICATE VICISTI
 TV VOTIS NOSTRIS
 REGIA BENEVOLENTIA PRONU ANXVISTI
 CIVIBVS EXSPECTATE TVIS.
 INGENTES IGITVR LUXBVRGI TOLLITE PLAVS
 PLAVSIBVS VERB TVRBITA SONET PLAVSVQVE CANORO
 ATTONITÆ RVPEB RESONENT ET CONCAVA SAXA.

Départ de Sa Majesté.

Si l'entrée du Roi a été une ovation, son départ fut un triomphe. Il avait résolu de partir au milieu de la nuit, afin de ne causer de la gêne à personne. Il sortit de l'hôtel, voiture fermée et affublé de son manteau de voyage, lorsqu'il vit toute la population qui l'attendait pour lui dire adieu. Des milliers de lampions avaient changé la nuit en plein jour. L'arc de triomphe était resplendissant de feux, mais le coup d'œil le plus magni-

fique s'offrait à lui quand il passa le pont de l'Alzette à Clausen. La façade des maisons perchées sur le roc comme une couronne de Cybèle, depuis l'église de Saint-Michel jusqu'aux casernes du St-Esprit, étincelait d'un million d'étoiles, dont l'éclat se réfléchissait dans le miroir de la rivière. Sa Majesté a compris cette brillante expression de notre reconnaissance. J'en consigne le souvenir en ces mots : „Il part de nuit. Alzette, resplendissante de mille lampions, dis lui : Généreux Monarque, à revoir.“

NOCTE PEVERTENTI TV DIC ALISONTIA REGI
IGNEA LVMINIBVS : REX GENEROSVS VALE.

Hommage à la Commission constituante de 1841.

Les honorables membres qui ont élaboré à La Haye la Constitution d'Etats sous les yeux du Roi, ont acquis des droits à la reconnaissance publique. Je la leur témoigne dans la personne de leur président. Je dirai : „Aux auteurs de la Constitution, la patrie reconnaissante.“

LIBERTATIS PATRIÆ PROPVGNATORI
PATRII IVRIS LITERATE PERITISSIMO
STELLATO EQVITI GVBERNATORI NOSTRO
DE FVENTE
LIBERATA LETA ET GRATA PATRIA.

*Le Roi ouvrant en personne la première session de nos
Etats en 1842.*

Le Roi a fait son entrée par la porte Neuve, à cheval,

accompagné du Prince héréditaire. Il portait l'uniforme luxembourgeois, et sur son noble cœur la Couronne de Chêne, l'emblème de notre nationalité, dont il est le restaurateur.

Dans les siècles passés, nos Souverains ont toujours ouvert, par procuration, la session de nos Etats. Je ne sache pas qu'un d'eux l'ait jamais ouverte en personne. Guillaume II, en nous honorant de cette faveur, a voulu relever aux yeux de l'Europe la nationalité luxembourgeoise, pour la troisième fois mutilée par les diplomates.

Gravons dans nos cœurs le souvenir de ce jour mémorable, en attendant que la publique reconnaissance le grave sur l'airain ou la pierre.

CELSVS EQVO NOSTRAQVE DECVRSV PFCTORA QVERCV
 ADVHITVR REFERENS PIGNORA CERTA SVIS
 ERGO ITERARE IVVAT FELIX LVXBVFGIA PLAVSVS
 INSTAVRAVIT OVANS REX NOVA IVRA TIBI.

La Reine à Luxembourg.

C'est en 1845 que Sa Majesté la Reine a honoré de son auguste présence la ville de Luxembourg. Elle a laissé dans le cœur des Luxembourgeois de mémorables souvenirs.

La grande salle du nouvel Hôtel-de-Ville était à peine achevée. Pouvait-elle être inaugurée plus solennellement que par Leurs Majestés le Roi et la Reine, accompagnées de Leurs Altesses Royales le prince d'Orange et le prince Alexandre? Un bal offert à la Famille royale a été gracieusement accepté. Les citoyens de tous les rangs, depuis le magistrat jusqu'à l'humble artisan, confondus dans une

même fraternité, une même allégresse, étaient respectueusement rangés dans la vaste salle pour contempler les traits de l'aimable Souveraine, de son royal époux et de leurs nobles rejetons. Les trophées de fleurs qui ornaient l'escalier et les corridors avec une élégante profusion, donnaient à cette réunion l'aspect d'une fête champêtre.

Il faut une autre plume que la mienne, une autre poésie que le style lapidaire latin pour décrire ce ravissement électrique qui saisit toute l'assemblée au moment où, par son salut majestueusement gracieux, la descendante des Romanoff, la mère des Nassau, a répondu aux acclamations, respectueusement mais chaleureusement unanimes, de la bourgeoisie.

J'ai essayé, à plusieurs reprises, de faire une ébauche de ce coup d'œil ravissant, mais je ne suis pas peintre, je n'ai pas la palette d'un Rubens ; mes paroles n'animent pas la toile. Je suis réduit à consigner mon impuissante velléité, en disant avec Horace : „Il est trop hardi, l'essor que tu veux prendre, Muse téméraire. Garde-toi bien de rabaisser, sur ta lyre rustique, les charmes des Reines.“

QVO MVSA SPECTAS PERVICAX
DESINE RVSTICO
ATTENVADE TVO
REGIA BARBITO.

La Reine visitant l'école-ouvrière des filles.

Avant d'aller au bal, la Reine s'était rendue dans l'école-ouvrière des filles pauvres, qu'elle a prises sous

son patronage et dont elle est depuis longtemps la royale bienfaitrice.

A son entrée, une femme octogénaire se jette à ses pieds. C'était Madame de Bevas, la supérieure de Sainte-Sophie. Elle exprimait, les larmes aux yeux, sa profonde reconnaissance par cette humble démonstration. Des paroles, elle n'en a pas trouvé."

Je n'essayerai pas de crayonner le tableau d'une Reine au milieu des enfants pauvres, auxquelles elle a ouvert un asile, qu'elle vient consoler, encourager et caresser. Si les Reines sont majestueuses lorsqu'elles brillent de tout leur éclat dans les palais de l'opulence, elles sont plus nobles et plus grandes lorsqu'elles vont sécher des larmes dans la chaumière du pauvre. La bonté secourable, voilà la vraie grandeur. C'est la grandeur chrétienne, dont la croix nous montre l'idéal.

Les pauvres filles, émerveillées de se trouver sous les yeux d'une Reine, ont jeté des fleurs sur son passage. Prêtons-leur les paroles que la supérieure n'a pu prononcer :

ANNA PAVLOWNA
REGINA NOSTRA MVNIFICÆ
PAUPERES NOS
LARTA VISITAT BLANDEQVE SOLATVR.

*Mater pauperibus, nostras hic accipe grates
Hic sunt plena tuis omnia muneribus.*

Le départ de la Reine.

En arrivant de La Haye, Sa Majesté la Reine avait passé par le Pfaffenthal pour se rendre directement au pavillon de Walferdange. A son départ, elle a fait un détour. Elle a monté la côte d'Eich et traversé la ville pour descendre par Clausen.

Arrivée sur le pont où le voyageur, sortant de l'obscur tunnel, est soudainement effrayé de se trouver comme suspendu entre le ciel et la terre. Elle fait arrêter sa voiture. Elle plonge son royal regard sur ces abîmes.

A sa droite elle voit le haut plateau du Rham avec ses casernes. C'est une station militaire du siècle d'Auguste. C'est une presqu'île formée par le serpentement de l'Alzette. Des rochers la rendent inabordable et des boulevards cyclopéens en ferment l'isthme.

Au fond du précipice elle voit cette église de Munster, qui semble s'être écroulée dans l'abîme. Son clocher, effilé en gigantesque pain de sucre, s'efforce en vain de s'élever jusqu'aux pieds du voyageur. C'est là que se trouvait la tombe de Jean de Bohême, au pied du même rocher qui avait porté son berceau.

A sa gauche elle aperçoit dans le lointain l'entrée de la vallée de Mersch qu'elle a trouvée si pittoresquement champêtre. Les couleurs luxembourgeoises qui flottent sur le sommet du roc triangulaire, pointu en flèche, lui indiquent ou plutôt lui rappellent ce jardin-Gibraltar qu'elle a honoré de sa présence et que la nature a suspendu plus haut que l'art n'a suspendu ceux de Sémiramis.

Plus rapprochée d'elle s'offrent à son regard les deux tours mauresques, que nos anciens souverains espagnols ont plantées là des deux côtés de la rivière comme deux

sphinx, pour garder l'entrée du Paffenthal et pour nous rappeler le souvenir du temps où le prince héréditaire du royaume dans lequel le soleil ne se couchait pas, s'intitulait *duc de Luxembourg*.

Les deux forts Grunonwald, qui couronnent le Paffenthal du côté de l'Est, sont des monuments du génie de Vauban. Le génie moderne de l'Allemagne les a perfectionnés et les a surmontés du gland teutonique. C'est entre ces deux forts que descendait la voie consulaire qui venait de Rome à Trèves et qui conduisait de Trèves à Arlon. — Luxembourg a été le caravansérail des nations guerrières, Romains, Germains, Espagnols, Français, ont planté leur étendard sur ces rochers.

Ce qui a encore attiré l'attention de la Reine, c'est le bassin semi-orbulaire que des pans de rochers gigantesques abritent contre les vents du nord et de l'est. Le comte de Mansfeld, y trouvant un climat d'Italie, a fait reculer l'Alzette pour y bâtir son château, établir ses jardins et pour étaler, dans cet Eldorado, les merveilles antiques qui ornent aujourd'hui les Musées d'Espagne. C'est dans ce bassin claquemuré que la confrérie de Saint-Sébastien a planté son pavillon et sa cible.

On a montré à la Reine, à trois pas de sa voiture, l'escalier qui descend dans le rocher-catacombe, une des merveilles du moyen-âge. Elle mesure de l'œil et elle contemple l'étroit plateau que sa voiture couronne et que couronnait jadis le château de nos comtes et ducs, perché sur ce roc insulaire et géant comme l'aire d'un aigle. Il devait être bien petit, ce castel, et il méritait d'avoir pour dénomination le diminutif *Lützelburg*.

Ce n'était pas pour examiner un pittoresque paysage que Sa Majesté s'est arrêtée aussi longtemps à cette

place. Elle contemplant les vestiges de dix-huit siècles groupés en panorama autour d'Elle. Ce n'est pas la curiosité, c'est une royale courtoisie qui l'a amenée sur ce belvédère. Rendons justice à son auguste condescendance. Elle a voulu voir de ses yeux le berceau de notre nationalité.

Nous avons compris sa noble pensée, et nous prenons la respectueuse liberté de Lui dire :

„Oui, aimable Reine, la cime étroite de ce roc aérien, „du haut duquel Vous promenez Vos gracieux regards, „a été le berceau de la maison de Luxembourg, qui „n'était pas sans illustration dans les annales de l'histoire.“

QVA SPECTAS CELSA SVBLIMIS RVPE FVERE
REGIA LVCELVRO CLARÆ CVNAVLA STIRPIS.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page
I. Les premières années de la jeunesse de Guillaume II .	5
II. Études et première campagne de Guillaume II.	8
III. Campagne de Belgique (1814—1815).	14
IV. Période de 1815—1828.	18
V. La Révolution belge (1828—1839).	22
VI. Avènement au trône du prince d'Orange sous le titre de Guillaume II	29
VII. Premier voyage de Guillaume II dans le Grand-Duché (20—25 juin 1841)	48
VIII. Régénération politique du pays sous Guillaume II'. . .	94
IX. Deuxième visite de Guillaume II. — Ouverture de l'As- semblée des Etats (1842).	182
X. Troisième visite de Guillaume II (1844).	118
XI. Quatrième visite de Guillaume II et de Sa Majesté la Reine (1845)	142
XII. Cinquième visite de Guillaume II.	160
XIII. L'année 1848.	164
XIV. La mort de Guillaume II	173
XV. Résumé des actes et événements qui ont marqué le règne de Guillaume II.	181
APPENDICE.	197